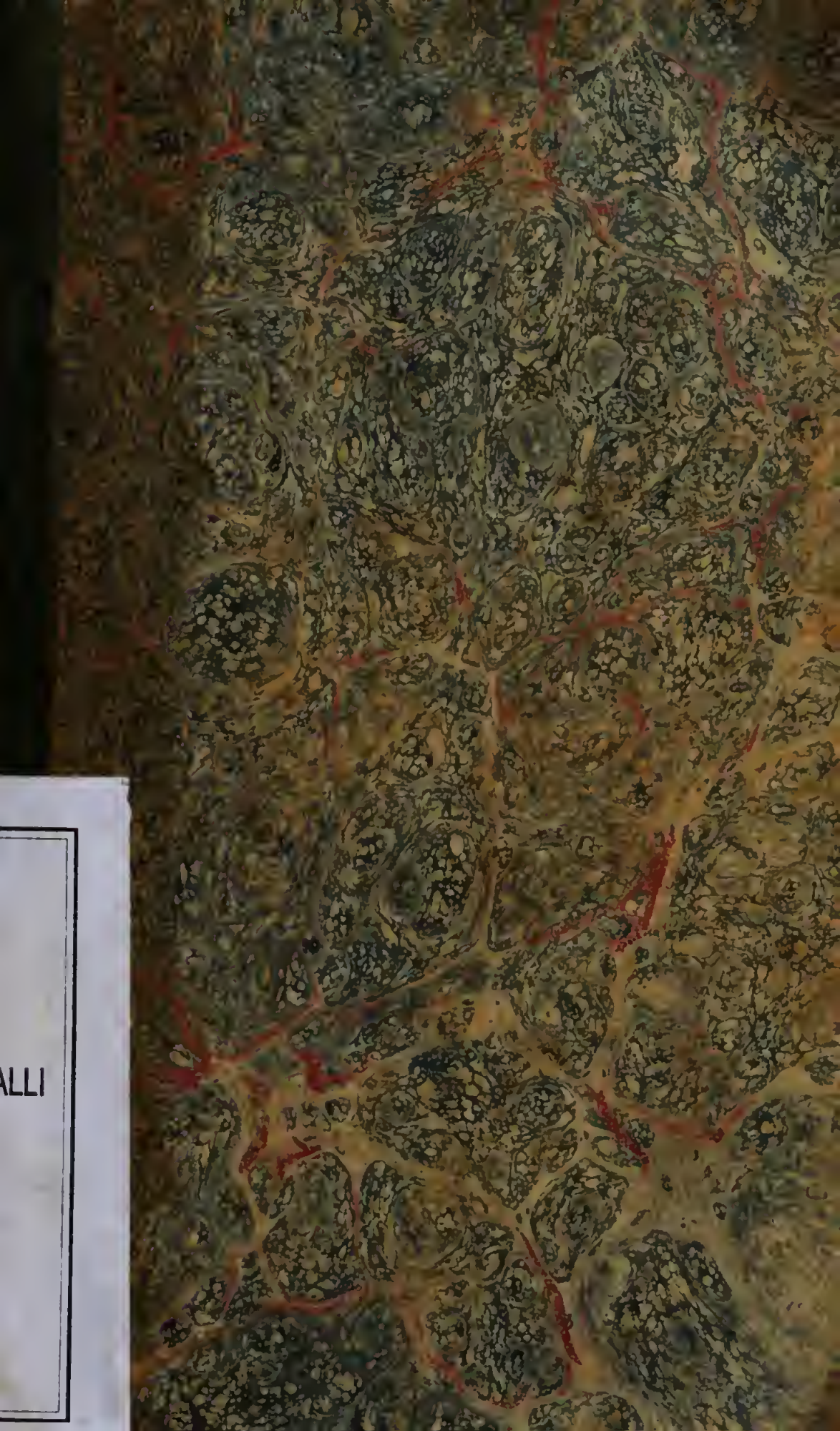

· BIBLIOTECA ·
· LVCCHESI · PALLI ·

Giacomo Salvioni

25-VI-19
B V 10

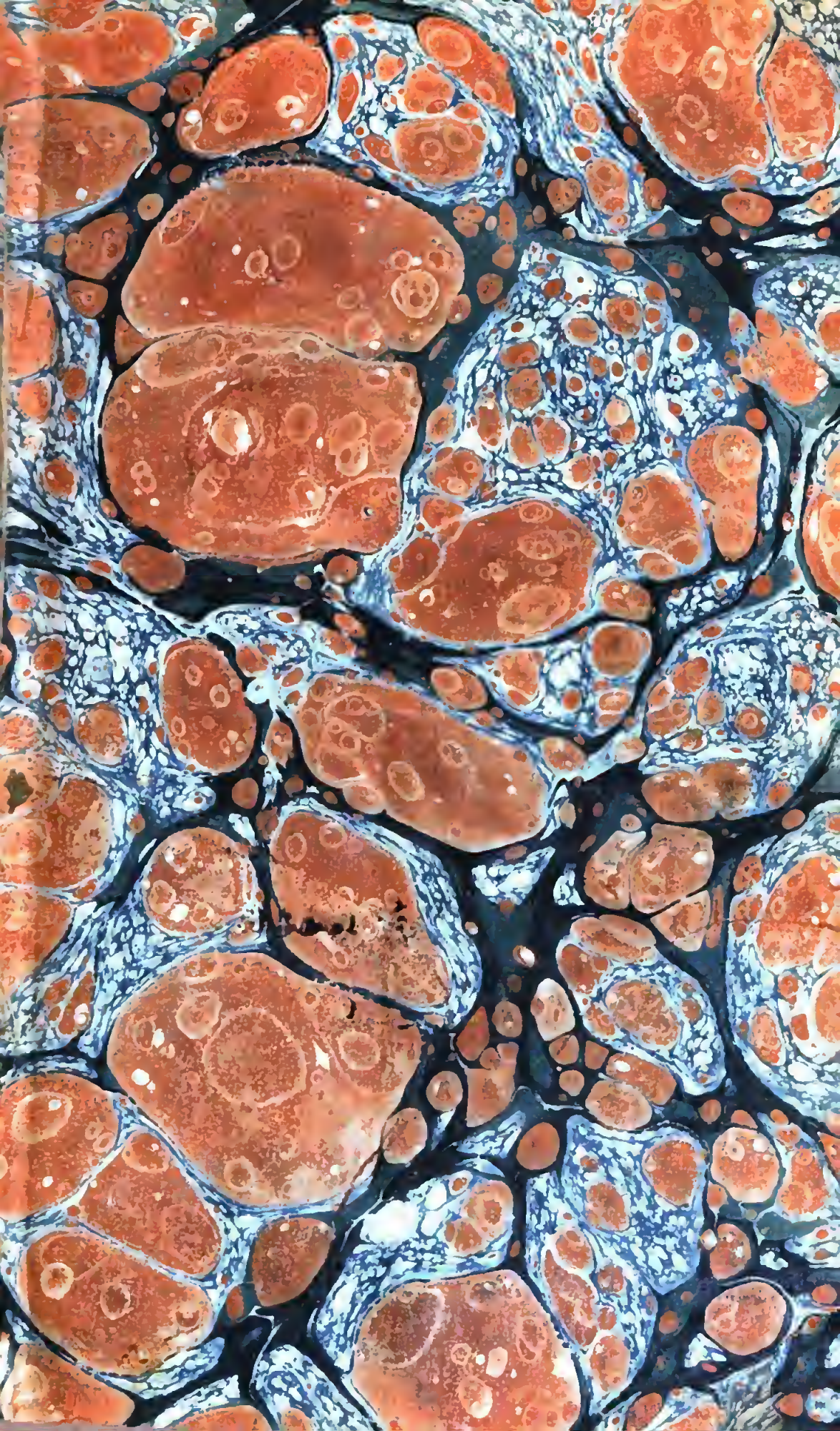

III B V 10

Digitized by Google

L'INTRIGUE
DU CABINET.

TOME QUATRIEME.

23237

L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII,

TERMINÉE

PAR LA FRONDE;

PAR M. ANQUETIL.

CINQUIEME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

CHEZ H. NICOLLE, à la Librairie Stéréotype,
rue des Petits-Augustins, N.° 15.

1809.

SOMMAIRES
DU TOME QUATRIEME.

LIVRE HUITIEME.

(1650.) *Défiances entre Mazarin et les frondeurs. — Mazarin veut les contenter. — Les princes transférés à Marcoussis. — Accommodement de Bordeaux. — Gondi demande le chapeau de cardinal. — Les prisonniers sont transférés au Havre. — Union de la grande et petite fronde par la Palatine. — Traité en conséquence. — Assemblée du parlement. — Bataille de Rhetel ou de Sompy. — Procédures en faveur des princes. — Comment on rend Mazarin odieux.*

(1651.) *Il se défend mal. — Le parlement conduit par la fronde. — Invective inutile contre Gondi. — Mazarin quitte Paris. — Arrêt contre lui. —*

La reine ne peut sortir de Paris. — Les princes mis en liberté. — Politique ambiguë de Condé. — Rupture de l'assemblée de la noblesse. — Et du mariage de mademoiselle de Chevreuse. — Condé d'intelligence avec la reine. — Retraite du coadjuteur. — Puissance de Condé. — La reine recherche le coadjuteur. — Il se déclare contre Condé. — Les sous-ministres défendus. — Animosité des deux partis. — Haine de la reine contre Condé. — Séance du 21 août. — Majorité du roi. — Position dangereuse de Condé. — Il se détermine à la guerre. — Entreprise contre Gondi. — Sa galanterie. — Succès du prince. — La reine sort de Paris. — Retour de Mazarin. — Tiers-parti.

LIVRE NEUVIEME.

(1652.) *La tête de Mazarin mise à prix. — Conduite inconséquente du parlement. — Le cardinal arrive à la cour. — Gaston et Condé se réunissent. — Le coadjuteur cardinal. — Armée du duc de Nemours. — Mademoiselle ferme Orléans au roi. — Querelle des ducs de Nemours et de Beaufort. — Condé joint son armée. — Combat de Bleneau. — Condé à Paris. — Siége d'Etampes. — Le duc de Lorraine en France. — Misere autour de Paris. — — Remontrances du parlement. — Négociations. — Bataille de Saint-Antoine. — Massacre de l'Hôtel-de-Ville. — Anarchie. — Confusion. — Translation du parlement. — Embarras du prince. — Mazarin quitte une seconde fois le royaume. — Opérations des armées. — Le cardinal de Retz à Compiegne. — Condé quitte la France. — Députation*

au roi. — Embarras de Gaston. — Le roi rentre dans Paris. — Le cardinal de Retz arrêté.

(1653.) *Retour de Mazarin. — Fin des troubles.*

L'INTRIGUE
DU CABINET,
SOUS
HENRI IV ET LOUIS XIII,
TERMINÉE
PAR LA FRONDE.

LIVRE HUITIEME.

Le plus grand embarras des partisans des princes, à Bordeaux, étoit d'empêcher le parlement de conclure la paix, sans stipuler la liberté des princes. S'il avoit voulu la faire à cette condition, les émissaires de la cour lui promettoient les plus grands avantages. (1) Mais, outre que la compagnie, maîtrisée par la populace,

(1) Retz, t. II, p. 72.

n'étoit pas sûre de faire exécuter ce qu'elle décideroit, plusieurs de ses membres penchoient à attendre les événemens. On savoit que les frondeurs, toujours très-puissans à Paris, désiroient que la paix de Bordeaux ne se fît pas si-tôt, de peur que Mazarin, libre de ce côté, ne tournât ses forces contre eux. D'ailleurs, la guerre se continuoit foiblement en Guienne, et les troupes que la régente y envoyoit, n'étoient pas capables de déterminer des peuples belliqueux à réclamer si promptement l'indulgence de Mazarin; d'autant plus que les ducs montroient clairement, qu'en cas de besoin, on pouvoit compter sur le secours d'Espagne. Un envoyé de cette nation étoit à Bordeaux, et assuroit qu'au premier signal, les vaisseaux de son maître entreroient dans la Garonne, et viendroient défendre la ville.

La bonne intelligence entre les frondeurs et le cardinal commençoit à s'affoiblir. Celui-ci se repentit d'avoir éloigné du duc d'Orléans la Riviere, qui lui servoit à inspirer au prince les résolutions dont

il avoit besoin (1). Il craignoit avec raison que Gondi, qui avoit pris la place de l'abbé dans la confiance de Gaston, n'eût pas la même complaisance pour les volontés du ministre, ou ne le fît acheter trop cher. Il crut même voir des tergiversations politiques, suggérées par le coadjuteur, dans la conduite molle que le duc d'Orléans tint au parlement, dont les assemblées recommencerent aussi tumultueuses qu'auparavant. Mazarin résolut de ne pas laisser appercevoir son mécontentement : au contraire, il combla le prélat de caresses, l'assura qu'il alloit mettre tout en œuvre pour lui procurer le chapeau de cardinal, donna des ordres positifs à cet effet, lui demanda son amitié, et lui offrit séance au conseil. Loin de se livrer à ces empressemens, Gondi se tint sur la défensive. Il refusa toutes les graces apparentes, persuadé qu'elles ne lui étoient proposées qu'afin de le faire croire ami de Mazarin, et de le rendre par-là odieux au peuple. Pour éviter ce

(1) Retz, t. II, p. 75.

piége, le coadjuteur ne s'abouchoit jamais avec le ministre qu'en secret, presque toujours la nuit, et affectoit extérieurement toutes les manieres et les discours qui pouvoient le faire regarder comme constant dans sa haine pour le cardinal. Au défaut de l'amitié de Gondi, Mazarin tâcha de gagner celle des autres frondeurs. Il leur distribua des graces qui les contenterent; et, sachant qu'ils se défioient du chancelier Séguier, la reine lui ôta les sceaux sans en être mécontente, et les donna au marquis de Châteauneuf, intime ami de la duchesse de Chevreuse. Tout cela se faisoit, afin de tirer sans obstacles la cour de Paris, où elle se voyoit toujours avec peine sous la main des frondeurs. La régente réussit enfin, malgré les menées du coadjuteur, à faire agréer, par les autres, son voyage en Guienne, où la révolte de Bordeaux exigeoit la présence du roi. Elle partit les premiers jours de juillet, et laissa à Paris le duc d'Orléans et le garde des sceaux, chargés, de concert avec le premier président et le Tellier, de veiller à la tranquillité de la capitale.

Si le coadjuteur a appelé ce qui se passoit à Bordeaux, au commencement des troubles, *un galimatias inexplicable*, ce qui se passa à Paris, pendant le voyage de Guienne, ne mérite pas moins ce nom; c'est un enchaînement d'intérêts, de vues, de résolutions, de projets disparatès, qui marquent l'embarras de tous les acteurs (1). Le parlement se trouva de nouveau engagé dans les affaires d'état, par les instances de celui de Bordeaux, qui se flatta d'obtenir ainsi des conditions de paix plus avantageuses. Des présidens et conseillers parisiens, députés de leur corps, allerent négocier en Guienne, où on les amusa de belles paroles, pendant que les troupes royales serroient Bordeaux. Les Espagnols ne pouvant y porter des secours efficaces, revinrent à leur ancienne ruse, de proposer, avec affectation, la paix, afin de faire tomber sur le cardinal le blâme de la continuation de la guerre. Celui-ci, aussi habile en contre-ruse, battit les Espagnols de leurs armes : car,

(1) Retz, t. II, p. 83 et 118.

non-seulement il parut voir avec plaisir leurs dispositions pacifiques, mais encore il nomma avec appareil des plénipotentiaires tirés du parlement, au nombre desquels il offrit de mettre le coadjuteur, pour traiter la paix, sous la direction du duc d'Orléans. En même-temps il entama lui-même un traité secret avec le conseil d'Espagne, auquel il n'eut pas de peine à faire entendre qu'un ministre, maître des armées et des places, étoit plus en état de leur faire des avantages que des particuliers, eussent-ils un prince du sang à leur tête. Cette contre-batterie produisit la rupture brusque des négociations de Paris. Enfin, attentif et adroit à profiter de toutes les circonstances, Mazarin se montra très-alarmé d'une course des Espagnols en Champagne. Il fit répandre que M. de Turenne devoit se détacher de leur armée avec un gros corps de cavalerie, et venir à Vincennes enlever les princes. Peut-être ce projet avoit-il été formé: mais il paroissoit impossible dans l'exécution, quand même il y auroit eu dans Paris, comme on le disoit, quelque infan-

terie prête à les seconder. Cependant, les émissaires du cardinal surent si bien inspirer la terreur, que le duc d'Orléans et son conseil consentirent à laisser transférer les princes à Marcoussis, château que les rivieres qu'il auroit fallu passer, mettoient à l'abri des incursions des Espagnols. Gondi sentit bien que cette précaution étoit prise moins contre les ennemis que contre les frondeurs, dont on appréhendoit la réconciliation avec les prisonniers, tant qu'ils resteroient à leur portée; aussi fit-il opiner, par ses affidés, à les mettre plutôt à la Bastille, si on avoit peur d'un coup de main hors de Paris. Le prélat s'apperçut qu'il n'avoit pas mal conjecturé, lorsqu'il vit diminuer les égards que le ministre avoit coutume de lui marquer; et lorsque, sur la plainte qu'il en fit, le garde des sceaux, qui étoit alors l'homme de la cour, répondit : *Les princes ne sont plus à la vue de Paris; il ne faut pas que le coadjuteur parle si haut.*

C'étoit de dessous les murs de Bordeaux

que Mazarin menoit toutes ces intrigues (1). Il falloit son astuce, sa sagacité, le goût de la chose, pour ne se pas rebuter et ne pas se perdre dans ce labyrinthe; car, outre l'attention que demandoit la substance, pour ainsi dire, des affaires, il avoit à fixer l'éternelle irrésolution du duc d'Orléans, la légéreté de la duchesse de Chevreuse, le caprice de madame de Montbazon, la coquetterie de madame de Rhode, bonne amie de Châteauneuf; à pénétrer la malice profonde du coadjuteur; à s'assurer contre ce que Gondi appeloit les saccades du duc de Beaufort; à démêler le bon du mauvais, le vrai du faux dans les offres insidieuses de Bouillon, Lenet, la Rochefoucault, et des autres chefs de Bordeaux, qui ne présentoient souvent l'olive, que pour cacher le poignard. Le plus fâcheux de la situation de Mazarin, c'est qu'il avoit très-peu de gens auxquels il pût vérita-

(1) La Rochefouc., p. 130. — Lenet, t. I, p. 160; et t. II, p. 20. — Motteville, tome III, p. 519. — Gourville, p. 75.

blement se fier. Excepté Servin, le Tellier et Lyonne, qu'on nomma depuis les *Sous-Ministres ;* excepté l'abbé Fouquet (1) et l'évêque Ondedey (2), ses bas adulateurs, toute la cour étoit contre lui. Les troupes même ne servoient qu'à regret, croyant que c'étoit plutôt la cause du cardinal qu'on leur faisoit soutenir, que celle du roi : mais la présence de ce jeune prince les forçoit de faire leur

(1) L'abbé Fouquet étoit l'espion en titre de Mazarin. Il fit mettre beaucoup de monde à la Bastille. Un homme qu'on y amenoit un jour, y vit un gros chien. *Qu'a fait*, dit-il, *cet animal, pour être enfermé?* Un prisonnier goguenard, que l'abbé Fouquet y avoit fait mettre, répondit : *C'est pour avoir mordu le chien de l'abbé Fouquet.* Voyez Mém. de Gourville, tome I, p. 182.

(2) Il se nommoit Zongo Ondedey. Gondi parle mal de ses mœurs. Il dit que c'étoit une espece de capitan, vif, emporté, mis en charlatan, chargé de plumes, et qui parloit très-audacieusement à la reine pour Mazarin, auquel il étoit très-servilement dévoué. Quand il fut nommé évêque, on fit contre lui ce mauvais distique :

Nunc commissa lupo pastoris ovilia cernis;
Dedecus unde hominum, dedecus unde Dei.

Voy. Mém. de Retz, t. III, p. 213.

devoir, même malgré elles ; ce qui rendit l'attaque et la défense de Bordeaux assez meurtrieres. La pétulance ordinaire au maréchal de la Meilleraye, occasionna un événement fort triste. Il avoit reçu à discrétion un officier bordelois, et il le fit pendre. Les ducs de Bouillon et de la Rochefoucault retenoient dans Bordeaux le baron de Canolles, capitaine royaliste, qui s'étoit rendu à la même condition. Sur la nouvelle de la cruauté exercée par le maréchal, le conseil de guerre s'assemble, il fait prendre le baron, qui étoit alors en partie de plaisir : on ne lui donne que quelques momens pour se préparer à la mort, et il est attaché à une potence, à la vue d'un peuple immense, qui applaudit à cette exécution.

Cette cruelle représaille n'empêchoit pas que l'accommodement ne se traitât toujours. A la fin, comme les Espagnols n'amenoient pas de secours, il fallut que les rebelles en passassent par les conditions qu'on leur imposa. Les Bordelois reçurent une amnistie, sans aucune satis-

faction publique sur leurs griefs. On promit seulement en secret de les soustraire à l'empire d'Epernon. La princesse de Condé, son fils, Bouillon, la Rochefoucault, et ses autres adhérens et défenseurs, eurent permission de retourner dans leurs maisons : mais on ne leur rendit pas les charges et emplois dont ils avoient été privés au commencement de la rebellion. En se retirant, la princesse fut admise à l'audience de la régente, et les ducs eurent, avec le cardinal, des conférences clandestines qui causerent beaucoup de jalousie aux frondeurs. Gondi présume que c'étoit le but de Mazarin, qui cherchoit par-là à jeter de la mésintelligence entre eux. *Il employoit*, dit-il, *volontiers ces petites finesses, qui infectoient toujours sa politique, quoique habile. Il croyoit amuser par la négociation, et on le trompoit par la même voie. Ce qui en arriva, c'est que ces négociations formerent une nuée dans laquelle les frondeurs s'envelopperent; ils y enflammerent les exhalaisons, et y formerent les foudres.*

Ainsi sont désignées, par le coadjuteur, les nouvelles intrigues qui ramenerent la fronde à sa premiere haine contre Mazarin, et qui lierent à cette faction les partisans de Condé.

Quand le cardinal se vit débarrassé de la guerre de Bordeaux, et maître des prisonniers, il ne crut plus devoir prendre la peine de cacher ses dispositions à l'égard de Gondi (1). Il disoit, à qui vouloit l'entendre, que, s'il avoit éprouvé des difficultés dans l'expédition de Bordeaux, c'étoit au prélat qu'il en avoit obligation; que c'étoit lui qui avoit fait intervenir le parlement de Paris; qui avoit provoqué les offres des Espagnols, les sollicitations hautaines de Gaston en faveur des rebelles, les obstacles à la translation des prisonniers. Il n'a pas tenu à lui, ajoutoit malignement l'italien, qu'on n'ait pris contre le prince un parti plus extrême; et, en même-temps que Mazarin répandoit ces insinuations odieuses, il faisoit dire au duc d'Orléans

(1) Retz, t. II, p. 120.

que son favori le jouoit, et sacrifioit Gaston à Condé, avec lequel il vouloit se réconcilier.

Attaqué avec tant d'animosité, le coadjuteur commença à craindre. Il lui revenoit de tous côtés que la reine étoit irritée prodigieusement contre lui; qu'elle le regardoit, ainsi que son ministre, comme l'auteur de tous les troubles, et qu'elle étoit résolue à le faire arrêter. Il pouvoit être qu'on ne dît tout cela que pour l'épouvanter et le déterminer à fuir : mais il se pouvoit aussi que le dessein fût véritable; et, en y réfléchissant, le coadjuteur n'en trouvoit l'exécution que trop facile. Il ne comptoit plus que foiblement sur le peuple, auprès duquel ses liaisons avec Mazarin avoient percé, et dont elles lui avoient enlevé l'affection. De ses amis les frondeurs, les uns étoient charmés de se trouver réconciliés avec la cour, et ne songeoient qu'à en tirer des graces, dont Mazarin se montroit assez libéral à leur égard; les autres conservoient intérieurement quelque ressentiment de ce que Gondi, dans

le temps de sa gloire, les avoit négligés, et ils étoient refroidis ou jaloux. Il ne lui restoit que le duc d'Orléans; foible ressource, quand on connoissoit l'inconstance de ce prince, et son indifférence pour tout ce qui n'étoit pas sa personne ou son bien. Les amis intimes du coadjuteur, ses maîtresses, ses commensaux, auxquels il fit voir sa position critique, en furent effrayés : ils chercherent des expédiens, une sauve-garde, pour le soustraire à la vengeance du ministre, et ils n'en trouverent pas de meilleure que la dignité de cardinal.

Dans les conférences qui précéderent la prison des princes, Mazarin l'avoit offerte à Gondi, et l'avoit même pressé de l'accepter. Celui-ci, toujours en garde contre les présens trop publics de son ennemi, s'en étoit défendu, en disant qu'il ne vouloit pas devoir son avancement aux besoins et aux malheurs de l'état. D'autres circonstances amenerent d'autres idées. Lorsque Gondi s'étoit fait honneur d'un refus appuyé sur un motif si noble, il ne craignoit rien du ministre, qui, au con-

traire, avoit besoin de lui : mais, dans ce moment, il ne voyoit que la nomination au cardinalat, qui pût le sauver ; soit que le ministre l'accordât ou non. S'il l'accordoit, il se donnoit un égal, qui, couvert des priviléges de sa dignité comme d'un égide, pouvoit braver sa vengeance. S'il ne l'accordoit pas, il alloit se faire autant d'ennemis qu'il y avoit de personnes prenant intérêt à cette promotion. Gondi s'appliqua à en grossir le nombre. Dans un conseil de frondeurs tenu exprès, il présenta la tentative qu'on feroit auprès de Mazarin pour obtenir son consentement, comme une espece de pierre-de-touche qui devoit faire connoître la confiance qu'on pourroit prendre en ses promesses. La conquête du chapeau fut envisagée sous ce point de vue ; les assistans s'enflammerent du desir de l'emporter, comme s'il eût été pour chacun d'eux ; et Gaston, à qui on persuada qu'il convenoit que son favori fût décoré de la pourpre, prit l'affaire très-à cœur.

La cour étoit à Fontainebleau. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, après la paix de

Bordeaux, que la régente pria le duc d'Orléans de s'y rendre (1). Elle vouloit obtenir son consentement, pour tirer les princes de Marcoussis, où elle ne les croyoit pas trop à l'abri des surprises. Elle se flattoit aussi, qu'en tenant Gaston éloigné de ses conseillers, elle pourroit plus facilement détruire les préjugés qu'il montroit contre son administration, et sur-tout son aversion contre Mazarin, qu'elle soupçonnoit lui être inspirée par le coadjuteur. Celui-ci, par la même raison, craignoit que le duc, échappé de ses mains, ne pût résister aux insinuations de sa belle-sœur, qui avoit un grand ascendant sur lui, quand elle pouvoit l'entretenir. Cependant, les instances d'Anne d'Autriche devinrent si pressantes, qu'il fallut laisser aller Gaston. On se contenta de le bien endoctriner. On lui recommanda de ne pas refuser trop opiniâtrément son consentement à la translation des prisonniers, de peur que

(1) Joly, t. I, p. 97. — Motteville, t. III, p. 529. — Talon, t. VII, p. 162. — Retz, t. II, p. 136.

la régente, fatiguée de ces oppositions continuelles à ses volontés, ne cherchât à s'accommoder avec eux. Le duc devoit donc ne faire de difficultés, qu'autant qu'il en faudroit pour donner du prix à sa complaisance, et pour obtenir en échange la nomination désirée.

Gaston arriva à Fontainebleau le 10 novembre. Le roi, accompagné du ministre, alla au-devant de lui; la reine le reçut avec cordialité, et lui parla bientôt du dessein qu'elle avoit de faire transférer les prisonniers dans la citadelle du Havre, parce que leur garde y seroit plus sûre et coûteroit moins. Le duc lui dit franchement qu'il lui soupçonnoit une raison plus déterminante; savoir, l'envie de se rendre maîtresse de leur sort. *Chargez-vous de les garder*, répondit fierement la régente, bien sûre que le duc ne voudroit pas prendre sur lui l'odieux de cette commission. Il batailla quelques momens, et fit entendre que son consentement dépendoit de la complaisance qu'on auroit de donner à son favori la nomination

au cardinalat. Sans promettre positivement, la régente donne des espérances; elle présente l'ordre au duc d'Orléans, qui signe, et aussi-tôt on tira les prisonniers de Marcoussis, d'où ils furent conduits au Havre, avec une forte escorte, commandée par le duc d'Harcourt (1). Quand il fut question ensuite du cardinalat, la reine répondit qu'elle ne pouvoit rien décider sans son conseil. On le convoqua. Mazarin parla en faveur du coadjuteur; mais Servien et le Telliers s'élevèrent contre son opinion *avec une hauteur et une fermeté qu'on ne trouve pas*, dit Gondi, *dans les conseils, quand il s'agit de combattre les avis du premier*

(1) Le prince de Condé fit ce couplet en chemin :

Cet homme gros et court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal, et qui reprit Turin,
Est maintenant,
Est maintenant
Recors de Mazarin.

Voy. Mém. de Joly, t. I, p. 98.

ministre. Le vieux Châteauneuf, qui n'auroit pas été fâché d'ombrager ses cheveux blancs du chapeau rouge, parla avec une véhémence qui marquoit plus que du zele. Il peignit des couleurs les plus noires le caractere du coadjuteur, ses intrigues, ses liaisons, ses mœurs, et finit par se jeter aux pieds de la reine, et la conjurer, à genoux, de ne pas se laisser arracher des graces par un sujet rebelle, qui les demandoit, pour ainsi dire, les armes à la main. Le *pauvre cardinal*, attéré par le pathétique de cette scene, se rétracta; et le duc d'Orléans s'en revint, très-peu content, à Paris, où la fronde n'attendoit que son retour pour faire jouer ses ressorts.

Il est certain que les partisans du prince auroient mieux aimé tenir leur liberté de la cour que des frondeurs : mais Mazarin ne put se persuader que Condé, si maltraité après tant de services rendus, se déterminât jamais à lui pardonner; au lieu que le coadjuteur, qui n'avoit fait de mal au prince que pour se soustraire à sa persécution, ne le crut pas implacable, et se

livra volontiers à l'idée de rendre la liberté à ceux qu'il en avoit privés (1). Ce fut Anne de Gonzague de Mantoue, épouse d'Edouard, prince palatin, connue sous le nom de la *Palatine* (2), qui conçut la premiere le projet d'employer à briser les fers de Condé, les mêmes mains qui les avoient forgés. Il ne faut pas la confondre avec les autres femmes qui donnoient alors dans les affaires. La Palatine, à la vérité, se servoit d'elles. Elle employa la duchesse de Chevreuse et sa fille, mesdames de Guimené, de Rhode, de Montbazon, et toutes celles qui lui tomberent sous la main, pour inspirer aux hommes qui les voyoient, les dispositions dont elle avoit besoin. Mais elle

(1) Retz, t. II, p. 141. — La Rochefouc., p. 142.

(2) Elle aima trop Henri de Lorraine, qui quitta l'archevêché de Reims, pour une promesse de mariage qu'elle lui fit. Aussi, dit-on, dans les Mémoires de Nemours, *qu'il lui étoit arrivé des affaires assez désagréables;* et le cardinal de Retz, bon connoisseur, a dit d'elle, *qu'elle estimoit la galanterie, autant qu'elle en aimoit le solide.* Voy. Mém. de Nemours, p. 76; et Mém. de Retz, t. I, p. 221.

leur étoit bien supérieure en politique. Le coadjuteur, dès la premiere entrevue, la trouva *d'une capacité étonnante, surtout en ce qu'elle savoit se fixer; ce qui est*, dit-il, *une qualité rare, et qui marque un esprit éclairé au-dessus du commun.* Une qualité plus rare encore dans les personnes qui se mêlent d'intrigues, c'est la bonne foi : la Palatine la prenoit pour base dans toutes ses opérations, ne cherchoit jamais à tromper, parloit toujours vrai; de sorte que, lorsqu'elle avoit réussi dans une entreprise, ceux dont elle triomphoit, loin de lui en savoir mauvais gré, ne se trouvoient que plus disposés à lui donner leur confiance.

L'embarras du coadjuteur et de la Palatine roula moins sur les conditions de l'union des deux partis, que sur la maniere de les stipuler : car il ne falloit pas que madame de Montbazon sût ce qu'on accordoit à madame de Chevreuse, ni celle-ci ce qu'obtenoit le duc de Beaufort, ni Beaufort ce qui étoit promis au duc d'Orléans, et ainsi des autres (1). De plus,

(1) Retz, t. II, p. 148.

un traité seul, s'il venoit à être découvert, pouvoit mettre en évidence les moyens de la fronde et du parti des princes, qu'on commença à appeler *la petite fronde*. Alors Mazarin, devenant maître du secret de l'entreprise, auroit été maître de la rompre, ne fût-ce qu'en s'accommodant. Les deux contractans jugerent donc à propos de faire trois traités : le premier, de tous les chefs de l'ancienne fronde, avec ceux de la nouvelle, contre le ministre. Ils s'engageoient à s'aider réciproquement de toutes leurs forces; et le gage de cette union devoit être le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. Le second traité étoit du duc de Beaufort seul. Condé consentoit à lui sacrifier toutes ses prétentions à l'amirauté, à condition qu'il travailleroit, auprès du duc d'Orléans, à procurer la liberté des princes, et qu'il romproit même avec le coadjuteur, s'il s'y opposoit. Cette derniere clause fut ajoutée par Gondi, afin que Mazarin soupçonnât entre eux de la mésintelligence, si les espions qu'il avoit

auprès de Beaufort lui donnoient connoissance du traité. Enfin, le troisieme étoit du duc d'Orléans, aussi seul : il promettoit délivrance et toute assistance à Condé, communauté d'intérêts, qui seroit assurée par le mariage de mademoiselle d'Orléans, fille de Gaston, avec le duc d'Enguien, quand ils auroient l'âge ; et, dès à présent, la charge de connétable, qu'on feroit revivre pour le duc d'Orléans, et le chapeau de cardinal pour Gondi, son favori. La clause du mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, fut aussi insérée dans ce traité.

Gaston, *l'homme du monde*, dit Gondi, *qui aimoit le plus le commencement des affaires*, s'étoit beaucoup amusé de ces traités pendant qu'on les faisoit ; mais, *comme il étoit aussi l'homme du monde qui, des affaires, en craignoit plus la fin*, il fit des objections, et chercha des détours quand il fallut signer. Caumartin, l'ami, le conseil, l'agent de Gondi, se chargea d'obtenir la signature désirée ; il se mit en embuscade

dans les appartemens, surprit le duc entre deux portes, lui mit la plume entre les doigts, présenta son dos pour pupitre, *et Gaston signa*, disoit madame de Chevreuse, *comme il auroit signé la cédule du sabbat, s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon ange.*

Quant aux prisonniers, on avoit d'eux des procurations qui valoient des signatures. Malgré la vigilance du farouche Debar, leur geolier, on entretenoit avec eux un commerce réglé. Ils proposoient, on répondoit, et les affaires se traitoient aussi sûrement et aussi promptement que s'ils eussent été en liberté. Dans l'argent qui leur étoit envoyé pour leur amusement, on glissoit des écus creux, si bien fabriqués, qu'ils passoient par les mains de Debar, sans qu'il s'apperçût jamais qu'ils pouvoient contenir quelque chose : c'est par ce moyen qu'ils écrivoient et répondoient. De plus, malgré l'attention minutieuse de l'infatigable geolier, tant est grande l'industrie des prisonniers ! Condé trouva moyen de se procurer une épée et des poignards ; et, quand ils

furent transférés de Vincennes et de Marcoussis, il y avoit des entreprises formées pour leur évasion; et, peut-être, quelques jours plus tard, auroient-ils été délivrés. On forma aussi des projets pour les tirer de la citadelle du Havre; mais, comme il auroit fallu employer la force, et que la vie des princes pouvoit être exposée, leurs partisans les plus empressés pour leur liberté jugerent à propos de renoncer à ce moyen, et de s'en tenir au plan arrêté par les confédérés, selon lequel l'attaque étoit destinée au parlement.

Au moment de la prison des princes, la compagnie avoit vu la douairiere de Condé lui demander à genoux la liberté de ses enfans : plusieurs conseillers opinoient à recevoir sa requête; mais le corps, entraîné par le duc d'Orléans, et dominé par les frondeurs, renvoya la princesse à la commisération de la reine (1). Cette mere désolée ne survécut

(1) Retz, t. II, p. 58. — Motteville, t. III, p. 543.

pas long-temps à un coup si sensible ; elle témoigna, en mourant, le regret de laisser dans les liens un fils dont elle s'étoit trop énorgueillie (1). Ce que n'avoit pu faire, quelques mois auparavant, le spectacle d'une princesse prosternée aux pieds des juges, une simple requête le fit alors, parce que les esprits étoient disposés. Elle fut présentée, le lendemain de la rentrée, par un conseiller, au nom de la princesse épouse. Elle demandoit que son mari fût tiré du Havre, lieu mal-sain, dont l'air pouvoit nuire à sa santé ; qu'il fût amené à la Conciergerie, sous la garde du parlement, et qu'on lui fît son procès. Le premier président incidenta sur un défaut de forme ; savoir, que la princesse n'étoit pas autorisée de son mari. Aussi-tôt il parut un gentilhomme,

(1) La relation de sa mort est fort touchante dans madame de Motteville. Etant à l'agonie, elle appela madame de Brienne, et, lui tendant la main : *Ma chere amie*, lui dit-elle, *mandez à cette pauvre misérable qui est à Stenay, l'état où vous me voyez, et qu'elle apprenne à mourir.* Voy. Mém. de Motteville, t. III, p. 544.

porteur d'une lettre écrite, disoit-on, par les princes eux-mêmes, pendant leur voyage au Havre. Molé dit qu'il trouvoit la chose *difficile, non pas impossible, pourtant, mais difficile. Ce n'est pas*, ajouta-t-il, *que nous n'ayons vu, pendant la guerre, des lettres de la part de l'archiduc, venant tout à propos, comme celle-ci, écrites sans doute dans la rue Saint-Denis.* Malgré cette remarque ironique, on prit la lettre pour bonne; la requête fut envoyée au parquet, et on fixa un jour pour délibérer. La reine envoya défense de le faire; le parlement arrêta des remontrances : ainsi s'engagea le combat.

Cette première charge n'effraya pas beaucoup le cardinal; et, quand il auroit eu quelque alarme, un avantage qui lui arriva pour lors, étoit bien capable de le rassurer (1). Lorsque les ennemis entrerent en Champagne avec Turenne, ils prirent Rhetel, qu'ils garderent. Mazarin, après avoir soumis Bordeaux, crut

(1) Mém. de du Plessis, p. 361.

qu'il importoit à l'honneur de son ministere, de ne point laisser cette place entre les mains des Espagnols. Il rassembla une armée de douze mille hommes, qu'il mit sous le commandement du maréchal du Plessis-Prâlin. Le gouverneur de Rhetel, séduit par l'argent du cardinal, ne fit pas une longue résistance. Turenne, qui venoit à son secours, trouvant la place rendue, retourna sur ses pas. Du Plessis se mit à sa poursuite, et le força de combattre, le 15 décembre, dans un terrein désavantageux, où l'armée royale remporta une victoire complette. Celle de Turenne, composée moins d'Espagnols que de François errans, appelés sous ses drapeaux par sa réputation, fut totalement dispersée, et il eut beaucoup de peine à se sauver, très-mal accompagné. Ce succès enfla le cœur du ministre; il vint à l'armée, et s'y donna des airs de guerrier et de général, faisant entendre que la victoire étoit due à la justesse de ses mesures. Il crut qu'après un pareil avantage, rien ne pouvoit plus lui résister, et il ne doutoit pas qu'en

arrivant à Paris, il ne dût y faire une entrée triomphante; mais le coadjuteur lui en préparoit une bien différente.

Il y avoit déjà beaucoup de membres du parlement gagnés par les princes, à l'insu du premier président (1). Il désiroit lui-même leur délivrance, et les frondeurs le firent servir à leurs desseins, sans qu'il s'en doutât. Ce fut chez lui qu'ils firent minuter la requête en faveur des prisonniers; et, en la dressant, Molé disoit d'un air satisfait: *Voilà servir les princes dans les formes et en gens de bien, et non pas comme des factieux.* En effet, il n'y avoit pas de mal jusque-là: ce ne fut qu'insensiblement que se développerent les ressorts de la faction, et la résolution prise d'employer, s'il le falloit, la violence, pour arracher à la reine son consentement à l'élargissement des prisonniers, et l'éloignement du ministre.

La victoire de Rhetel consterna les frondeurs du parlement et de la ville. On remarqua un air d'inquiétude sur les

(1) Retz, t. II, p. 158 et 162.

visages au *Te Deum* qui fut chanté; mais le coadjuteur se servit de cet événement même pour frapper le premier coup contre le cardinal. Il s'y prit de maniere à tromper le premier président, auquel il ne falloit pas laisser pénétrer l'union de la grande et de la petite fronde, de peur qu'il ne s'opposât à leurs efforts communs, comme étant l'ouvrage d'une cabale. Gondi représenta donc à l'assemblée des chambres que jusqu'alors il n'avoit point parlé des vices de l'administration et de l'oppression des peuples, dans la crainte que les ennemis ne se prévalussent de la connoissance de nos maux, et du mécontentement que cette connoissance exciteroit; mais que la derniere victoire ayant mis la France à l'abri de toute appréhension de leur part, et donnant le loisir de penser aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses, il croyoit devoir mettre sous les yeux du parlement des objets si dignes de son attention: il conclut à ce qu'il fût fait des remontrances à la régente, sur les désordres de l'état; et *la conservation des*

membres de la maison royale étant, dit-il, *la principale ressource du royaume, il faut supplier le roi de les faire sortir du Havre où l'air est infect et mal-sain, et de les mettre, en attendant leur liberté, dans quelque endroit où leur santé ne coure point de risque. L'avis est artificieux*, dit Molé; *il est favorable aux princes; mais on voit toujours percer, à travers, l'animosité du prélat contre eux.*

Cependant, par la raison que l'acquiescement du parlement seroit utile à la liberté des prisonniers, qui devoit déplaire à la fronde, le premier président concourut à l'arrêt, par lequel il étoit ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la reine, pour demander la réconciliation de la famille royale, et la liberté des princes; qu'il seroit permis à leurs parens de rester publiquement à Paris pour solliciter, et qu'un président et deux conseillers iroient supplier le duc d'Orléans de s'entremettre de cette affaire.

Avant ce pas décisif, que la fronde fit faire au parlement, le 30 décembre, elle

l'avoit accoutumé à entendre nommer Mazarin l'auteur des maux de l'état, et à entendre proposer que la reine fût priée de le chasser du ministere (1). Les mêmes discours se répandoient dans le peuple, qui commençoit à reprendre chaleur. Le duc de Beaufort étoit toujours son idole. Son carrosse passant un soir à dix heures, dans la rue Saint-Honoré, fut arrêté; on tua un de ses gentilshommes qui étoit dedans. Le premier président décida d'abord que c'étoit *une joliade renforcée;* d'autres penserent que les assassins étoient des voleurs; d'autres, des gens apostés par le cardinal, pour attenter à la vie de Beaufort. Les frondeurs parurent adopter cette derniere opinion, et la revêtirent de toutes les probabilités qui pouvoient la faire prévaloir dans le public. Le coadjuteur s'en crut autorisé à prendre des précautions, à ne marcher qu'escorté, à poser des sentinelles quand il alloit la nuit; et ces précautions tendoient à persuader que le cardinal étoit un scélérat,

(1) Retz, t. II, p. 155.

capable de tout pour se défaire de ses ennemis.

Ou Mazarin fut bien mal averti de la haine générale qui s'allumoit contre lui; où il fut bien imprudent de ne pas éloigner la cour de Paris, où il pouvoit à chaque moment être enveloppé par les frondeurs, et forcé à faire tout ce qu'ils exigeroient (1). Sans doute il se flatta, à force de négociations, de diviser la cabale; et les frondeurs ne lui en ôterent pas tout-à-fait l'espérance, de peur qu'il ne se jetât du côté des princes, ou qu'il ne s'accommodât avec eux. On s'observa, pour ainsi dire, comme deux armées en présence, tout le mois de janvier; le parlement demandant, tantôt qu'on écoutât ses remontrances, tantôt qu'on y fît réponse; et la reine, s'excusant de l'un et de l'autre sur sa santé, que les peines d'esprit qu'elle éprouvoit, rendoient assez mauvaise. Néanmoins, pendant cet intervalle, il y eut des especes d'escarmouches, dont la cour se tira mal.

(1) Retz, t. II, p. 171 et 178.

La reine et son ministre, persuadés que, sans les conseils du coadjuteur, le duc d'Orléans ne seroit ni si hardi dans ses projets, ni si tenace dans ses résolutions, travailloient à inspirer à son maître de la défiance contre lui. Le cardinal se procura une conversation, dans laquelle il exposa à Monsieur la conduite intrigante et déréglée de Gondi. Gaston voulut l'excuser; Anne d'Autriche renchérit; la dispute s'échauffa; et, comme la reine étoit d'un caractere aigre, elle s'emporta si fort, que son beau-frere eut peur; et, en sortant du Palais Royal, il dit tout haut, que jamais il ne se remettroit entre les mains de cette *enragée furie*. C'est ce que demandoient les frondeurs; ils désiroient qu'il se tînt éloigné de la reine, dans la crainte qu'elle ne le fît arrêter, ou ne le gagnât; deux choses également à redouter pour eux. Dans la même conversation, Mazarin commit une autre imprudence: il compara le parlement à la chambre-basse de Londres, et quelques-uns de ses membres à Fairfax et à Cromwel; comparaison qui lui

attira, quand elle fut sue, la haine de ceux qui étoient demeurés jusqu'alors indifférens.

Cette scene mit les affaires dans leur crise. Le coadjuteur ne cessoit de remontrer au duc d'Orléans que, s'il n'agissoit vigoureusement, il laisseroit au Mazarin l'avantage de pouvoir se donner l'honneur de la liberté des princes, et qu'ils ne lui en auroient plus d'obligation; qu'il n'y avoit donc pas à différer; qu'il falloit que la régente fût forcée d'y consentir, et que le vrai moyen étoit de la faire servir d'otage. Gaston sentit toute la force du raisonnement; mais l'idée de faire son roi prisonnier l'effrayoit. Il auroit voulu trouver des biais, et, *en une nuit*, disoit sa femme, *il accoucha d'une multitude de projets, bien plus douloureusement que je n'ai jamais accouché de tous mes enfans*. Il craignoit sur-tout que le parlement, effrayé comme lui d'une violence si téméraire, ne l'abandonnât dans l'exécution. C'est pourquoi Gondi s'appliqua à si bien lier la compagnie par ses propres délibérations et ses arrêtés, qu'elle

ne pût plus se dédire. Son art, pour cela, consistoit à faire proposer dans les assemblées des chambres, par ses affidés, tantôt d'assigner le cardinal pour être ouï sur son administration, tantôt de le décréter d'ajournement personnel ou de prise de corps; ou enfin, sans tant d'examen, de demander à la reine son éloignement: propositions qui n'étoient pas tout d'un coup adoptées en entier; mais il en restoit toujours dans les registres quelque chose qui servoit de base à d'autres.

Cette continuité d'imputations graves, de résolutions extrêmes, d'observations malignes, enflammoit les esprits des jeunes gens, que leur impétuosité emportoit à des exclamations, à parler sans ordre, à prévenir leur tour; et, quand les anciens vouloient réclamer la décence, leurs voix étoient étouffées par l'*escopéterie des enquêtes*, soutenue des *salves* du peuple, qu'on avoit soin de faire tenir en grand nombre dans les salles, afin d'épouvanter les timides, et d'appuyer les audacieux.

La cour, voyant que c'étoit par le parlement que Gondi dirigeoit son attaque, entreprit de lui ôter son crédit dans la compagnie (1). Le 4 février, les chambres étant assemblées pour délibérer sur le sort du ministre, arrive le grand-maître des cérémonies, porteur d'une lettre de cachet, qui enjoignoit au parlement de faire une députation nombreuse au Palais Royal. Après quelque doute si on devoit obéir à un ordre donné sans l'aveu de Monsieur, la députation part, et revient avec un écrit signé de quatre secrétaires d'état, dont lecture lui avoit été faite. C'étoit une invective sanglante, que le premier président fit lire sur-le-champ. La reine y disoit *que le coadjuteur étoit un méchant, un dangereux esprit, qui donnoit de pernicieux conseils au duc d'Orléans. Il veut perdre l'état*, ajouta-t-elle, *parce qu'on lui a refusé le chapeau, et il s'est vanté qu'il mettra le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendra auprès, avec cent mille*

(1) Retz, t. II, p. 180. — Joly, t. I, p. 106.

hommes qui lui étoient engagés, pour casser la tête à ceux qui se présenteront pour l'éteindre. Une pareille déclaration pouvoit passer pour une véritable accusation, et Molé comptoit bien lui en donner les effets : Molé, qui s'appercevoit enfin que Gondi s'étoit servi contre lui-même de son attachement aux formes, et qu'il avoit amené sa compagnie sur un penchant où on ne pouvoit plus la retenir. Il ne désespéroit cependant pas d'embarrasser à son tour le prélat, si les opinions alloient à l'ajournement ou au décret : mais le grand banc, intimidé par le vacarme qu'il entendoit dans les salles, ne fit que balbutier; les uns demandoient qu'on priât le duc d'Orléans de veiller au salut de l'état; d'autres, qu'on ordonnât des prieres publiques, comme dans un temps de calamité.

Le coadjuteur étoit placé entre les conseillers de grand'chambre et les enquêtes. Quand son tour d'opiner fut arrivé, il se leva d'un air tranquille et assuré, et dit que messieurs, qui venoient d'opiner, n'ayant point parlé de cette

paperasse, sembloient l'avertir de n'en faire pas plus de cas que des brevets donnés autrefois aux espions, quoique, dans tous ces actes, ont eût également employé, ou plutôt profané le nom sacré du roi : puis, prenant le ton de Scipion, lorsque, dédaignant de répondre aux calomnies de ses ennemis, il mena le peuple au capitole, remercier les dieux de ses victoires, il forgea un passage latin, dont le sens étoit : *Dans les temps difficiles, je n'ai point abandonné la république ; dans les bons, je n'ai rien appliqué à mon profit ; et, quand tout paroissoit désespéré, je n'ai point tremblé* (1). *Pardonnez, messieurs,* ajouta-t-il, *si, par cette courte justification, j'ai paru sortir un instant de l'objet de la délibération....; j'y rentre, en disant que mon avis est de faire de très-humbles remontrances au roi, et de le supplier d'envoyer incessamment une lettre de cachet pour la liberté des princes, et*

(1) *In difficillimis reipublicæ temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui.* Voy. Mém. de Joly, t. I, p. 113.

une déclaration en leur faveur, d'éloigner de sa personne et de ses conseils le cardinal Mazarin, et de nous ajourner à lundi, pour savoir la réponse de sa majesté. L'arrêt, ainsi conçu, passa presque tout d'une voix.

Mais Gondi pensa ne pas jouir longtemps de son triomphe. A peine l'arrêt étoit-il rendu, que Brienne, secrétaire d'état, vint prier publiquement le duc d'Orléans de revenir auprès du roi, où sa présence étoit nécessaire; et, si le prince refusoit, Brienne étoit chargé d'engager le parlement à demander cette complaisance à Gaston (1). Inutilement la reine, depuis plusieurs jours, sollicitoit cette entrevue; elle avoit même offert de faire elle-même les premieres démarches, et de mener le cardinal au Luxembourg, pour se justifier. Le prince s'étoit toujours opiniâtrément excusé de la recevoir, comme de l'aller trouver, disant qu'il n'y

(1) Motteville, t. IV, p. 5, 34 et 52. — Talon, t. VII, p. 201; et II.e part., p. 75. — Nemours, p. 83. — La Rochefouc., p. 148. — Retz, t. II, p. 185. — Joly, t. I, p. 107. — Montglat, t. III, p. 170.

avoit pas de sûreté pour lui dans la seconde démarche, ni de bienséance à la reine dans la premiere. Il fit la même réponse dans cette occasion. Le premier président le pressa, le conjura les larmes aux yeux. Talon, avocat général, parla avec toute l'énergie d'un vertueux citoyen vivement touché. Il mit un genou en terre, tendit vers le ciel des mains suppliantes, invoqua les mânes de Saint Louis, et lui demanda sa protection pour la France, près de périr. *Ah, monsieur!* lui dit Molé d'un ton pénétré, *ne perdez pas le royaume; vous avez toujours aimé le roi.* Tout le monde étoit ému; on gardoit le silence : Gaston chanceloit; un coup-d'œil du coadjuteur le raffermit. Il suggéra au prince de dire qu'il s'en rapportoit à l'avis du parlement. *Il faut donc délibérer*, reprit le prélat. *Il faut délibérer, il faut délibérer*, s'écrierent les enquêtes; et la délibération ne donnant rien de clair ni de décisif, Gaston, qui parloit très-bien en public, fit un court exposé de sa conduite, qu'il termina par la réso-

lution expresse de ne point s'exposer entre les mains de la reine.

Ce fut peut-être alors que cette princesse, outrée de la violence qu'on lui faisoit, voulut, plutôt que de fléchir, risquer le tout pour le tout, appeler des troupes, se cantonner dans le quartier du Palais Royal, et tenir tête au duc d'Orléans, qui demeuroit au Luxembourg. Mais, soit prudence, soit timidité, le cardinal s'opposa à ce dessein; et, sur des espérances qu'on lui donna, que son éloignement pouvoit calmer les esprits, le soir du 6 février il quitta Paris, et se retira à Saint-Germain.

Après ce sacrifice, Anne d'Autriche renouvela ses instances pour obtenir une conférence. Monsieur y étoit assez porté: mais le coadjuteur ne prit pas le change, et il détermina le prince à répondre que le cardinal étoit trop près; qu'on savoit qu'il gouvernoit comme à l'ordinaire, et que, tant qu'il ne seroit pas plus éloigné, il ne croyoit pas qu'il y eût sûreté pour sa personne. La reine redoubla ses

prieres; elle fit une assemblée de la noblesse, des grands du royaume, et des maréchaux de France, qui allerent tous s'offrir pour ôtages à Gaston. Il les remercia, et persista dans son refus. Les frondeurs ne se laisserent pas non plus prendre aux assurances verbales que la reine donnoit de délivrer les princes, quoiqu'elle poussât la condescendance, jusqu'à faire partir le duc de Grammont, comme porteur des ordres pour leur liberté. On continua à la harceler par des remontrances, qui toutes tendoient à demander, pour préalable et assurance de leur éclaircissement, l'éloignement sans retour du cardinal. Enfin, Anne d'Autriche se rendit; et, après de violens combats, elle se laissa arracher, le 9 février, la promesse de ne jamais rappeler son ministre. Aussi-tôt, de peur qu'elle ne se dédît, le parlement donna un arrêt qui portoit: *Qu'en conséquence de la déclaration et volonté du roi et de la régente, dans le quinzieme jour de la publication du présent arrêt, le cardinal Mazarin, ses parens et*

domestiques étrangers, vuideroient le royaume; et que, ledit temps passé, il seroit procédé contre eux extraordinairement, et permis aux communes et tous autres de leur courre sus.

Cette promesse, que le parlement se hâta de rendre solennelle par un arrêt, la reine ne l'avoit donnée, en partie, que pour endormir la vigilance des frondeurs, et s'échapper de leurs mains (1). Il est étonnant qu'elle ne l'eût pas fait en même-temps que le cardinal, et en vain tenta-t-elle alors de réparer sa faute. Comme les courtisans ne connoissoient de Souveraine que la prospérité, voyant que tout réussissoit aux frondeurs, ils les avertirent sous main que la régente devoit se sauver la nuit même qui suivit l'arrêt, et emmener le roi. Ce fut alors que le coadjuteur eut besoin de toute son éloquence auprès du duc d'Orléans : mais ni lui, ni Madame, qui s'y employa de toutes ses forces, ni mademoiselle de Chevreuse,

(1) Talon, t. VII, II.e part., p. 29 et 31. — Motteville, t. IV, p. 72. — Retz, t. I, p. 197.

ni ses serviteurs les plus accoutumés à le conduire, ne purent obtenir de lui ordre de mettre sur pied des troupes pour environner le Palais Royal, et empêcher la reine de s'évader. Madame le donna, au défaut de son mari, et Gondi, qui avoit pris ses mesures de loin, l'eut bientôt exécuté. Quoique ce fût au milieu de la nuit, il se trouva, en une heure de temps, des patrouilles répandues par toute la ville, dont les unes s'emparerent des portes, et les autres garderent les avenues du Palais, avec un peuple nombreux, qui se mit sous les armes; de sorte qu'Anne d'Autriche, instruite de ces dispositions, renonça à son projet, et fit coucher le jeune roi, qui s'endormit profondément. Elle le montra en cet état au capitaine des gardes de Monsieur, que ce prince avoit dépêché pour lui représenter le danger du parti qu'elle prenoit. Ce témoin non suspect certifia au peuple qu'on ne songeoit pas à lui enlever son roi, et que tout étoit au palais dans la plus grande tranquillité. Plusieurs demanderent à s'en assurer par leurs propres yeux, et leur

empressement produisit une scene attendrissante dans le désordre de cette nuit. La reine fit ouvrir les portes. Ils entrerent en foule, mais s'imposant l'un à l'autre le silence et la circonspection du respect. Ils regardoient avec une espece d'avidité ce jeune prince, embelli par le calme d'un doux sommeil; ils admiroient ses graces naissantes. Ceux qui étoient auprès de lui ne pouvoient le quitter; ceux qui l'avoient vu vouloient le revoir encore; et, en se retirant, le combloient de bénédictions. Cette mere attristée, jouit alors de quelque satisfaction au milieu de ses alarmes. Elle ne dédaigna pas d'employer ces manieres populaires, que savent si bien prendre les grands quand ils en ont besoin, et qui leur réussissent toujours (1); et elle prit même le parti,

(1) Elle fit appeler deux officiers de la garde bourgeoise, qui lui paroissoient des plus accrédités auprès du peuple; elle leur montra son oratoire et ses reliquaires. L'un d'eux, dit madame de Motteville, s'appeloit *Dulaurier*. La reine, en lui parlant, l'appeloit toujours Monsieur. Il lui apprit qu'il avoit eu l'honneur de suivre long-temps la cour en qualité de laquais d'un de ses maîtres-d'hôtel. *Cette reconnoissance réciproque*

pour ôter au peuple tout soupçon, d'abandonner aux bourgeois la garde de la ville.

Le lendemain de cette nuit orageuse, il fut question de faire approuver au parlement ce qui s'étoit passé. Le duc d'Orléans ne s'y présenta qu'avec une espece de remords, et seulement quand il fut assuré que le plus grand nombre applaudissoit à ce qui s'étoit fait sous son nom. Le coadjuteur lui donna aisément cette assurance, parce qu'il avoit disposé dans les salles une multitude de frondeurs de tous états, qui devoient, par leurs clameurs, imposer silence à ceux qui voudroient se plaindre; mais il n'en fut pas besoin. Le seul Molé osa montrer son ressentiment de l'affront fait à la majesté royale. Le coadjuteur le trouva, dès le matin, assis à sa place dans la grand'chambre, et jugeant les affaires ordinaires. *La tristesse*, dit Gondi, *paroissoit dans ses yeux, mais cette sorte*

nous fit rire, et nous admirâmes avec quelle cordialité la reine et monsieur Dulaurier parloient ensemble. Voy. Mém. de Motteville, t. IV, p. 82.

de tristesse qui touche et qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement. En arrivant, le duc d'Orléans annonça qu'il avoit pris des mesures efficaces pour la liberté des princes. Molé dit: *Monsieur, le prince est en liberté, et le roi, le roi notre maître est prisonnier.* Gaston répartit: *Le roi étoit prisonnier entre les mains de Mazarin; mais, Dieu merci, il ne l'est plus. Il ne l'est plus, il ne l'est plus,* s'écrierent les enquêtes comme par écho; et la séance finit par un discours, dans lequel Monsieur prouva qu'il avoit été nécessaire de retenir le roi, dans la crainte que sa sortie n'occasionnât une guerre civile.

Cette fermeté fit connoître au cardinal, qui étoit toujours à Saint-Germain, qu'il n'avoit plus rien à espérer de la négociation à Paris (1). Le prélat voulut voir s'il seroit plus heureux au Havre, et se chargea lui-même de mettre les princes en liberté. Il y arriva le 13. Ce qui se passa dans cette entrevue est raconté

(1) La Rochefoucault, p. 148. —Nemours, p. 87. —Joly, t. I, p. 120.

diversement. Joly dit : *Qu'il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le prince, les larmes aux yeux, et lui demander sa protection.* La Rochefoucault, qui doit avoir été mieux instruit, raconte qu'il voulut d'abord justifier sa conduite envers eux, en leur disant le sujet qu'il avoit eu de les faire arrêter ; qu'ensuite il leur demanda leur amitié, *et leur dit néanmoins, avec fermeté, qu'ils étoient libres de la lui accorder ou de la refuser, et que quoi qu'ils fissent sur cela, ils pouvoient dès ce moment, sortir du Havre, et aller où il leur plairoit. Apparemment,* ajoute la Rochefoucault, *ils lui promirent ce qu'il voulut; il dîna avec eux, et partit pour Sedan,* d'où il se retira sur les terres de l'électeur de Cologne. Sans doute il vouloit que les princes lui eussent obligation de leur liberté, puisqu'il prévint les ordres, qui n'arriverent que lorsqu'ils étoient déjà libres. Peut-être espéroit-il, à la faveur de cette prévenance, entamer un traité ; mais il étoit trop tard.

On ne sait cependant si, au défaut d'un accommodement, Mazarin n'emporta pas le plaisir d'inspirer aux princes, à l'aide de l'enjouement du repas, qui fut fort gai, des préventions contre leurs libérateurs. Condé, Conti et Longueville arrivèrent à Paris le 16. Le duc d'Orléans alla au-devant d'eux, avec le coadjuteur et le duc de Beaufort. Ils furent présentés à la régente par Gaston, qui avoit été lui rendre ses devoirs la veille. Ces deux entrevues furent également froides : mais tous les grands, même leurs ennemis, vinrent les féliciter ; et le même peuple, qui avoit fait des feux de joie, pour leur emprisonnement, en fit, treize mois après, pour leur liberté.

Tant que les troubles durèrent, on vit de ces alternatives, non-seulement dans le peuple, mais encore dans les chefs (1). Les intérêts changèrent souvent, au point de devenir absolument

(1) Retz, t. II, p. 207. — La Rochefoucault, p. 144 et 149. — Joly, t. I, p. 126. — Nemours, p. 94.

contraires. La haine contre le cardinal enfanta la fronde; le prince de Condé combattit pour le ministre sous les murs de Paris; il se joignit ensuite aux frondeurs, et devint la victime de Mazarin et de la fronde réunis, qui lui donnerent des fers. Ces ennemis réconciliés se diviserent; et la liberté du Prince, arrachée à la régente, fut le gage d'une nouvelle union entre lui et la fronde: enfin, des germes de discorde revivifiés changerent encore les intérêts.

Le triomphe de Condé étoit complet; Mazarin fuyoit, chargé de la haine et du mépris public. On admiroit le prince qui, du fond de sa prison, avoit tenu son roi assiégé dans son palais. Tous les yeux étoient fixés sur lui, comme si de sa volonté eût dû dépendre désormais le sort du royaume. Les frondeurs, qui avoient fait des conditions avec lui pour le tirer de sa prison, les lui remirent quand il en fut sorti; et Condé, sensible à leur générosité, pour ne pas être en reste d'honnêteté, leur confirma ses promesses: de sorte qu'on regarda le mariage du

prince de Conti et de mademoiselle de Chevreuse comme près de se conclure. Condé s'y attendoit lui-même : mais, toujours destiné à être entraîné par les passions des autres, il changea bientôt d'idées.

Le duc de la Rochefoucault détestoit le coadjuteur; ils s'étoient donné plusieurs fois des marques d'antipathie, qui prouvoient que, quoiqu'ils fussent du même parti, jamais ils ne pourroient vivre ensemble. Il n'avoit pas même tenu au duc que le prélat ne perdît tout le fruit de ses traités pour la délivrance des princes, et que son intrigue ne tournât contre lui-même; car, au moment que les deux frondes alloient se réunir, la Rochefoucault alla trouver Mazarin, lui raconta, sans cependant compromettre personne, tout ce qui se passoit; lui prédit affirmativement que ses prisonniers lui seroient enlevés malgré lui, et l'exhorta à négocier avec eux. Le cardinal ne le crut pas dans le temps, et eut tout lieu de s'en repentir : mais les ouvertures du duc ne furent pas tout-à-fait perdues. Elles firent connoître

à Mazarin qu'il ne seroit pas impossible de jeter de la division entre la grande et la petite fronde. Retiré à Breuil, maison de campagne de l'électeur de Cologne, d'où il dirigeoit toutes les affaires, il manda à la reine qu'elle devoit tâcher de trouver auprès du prince de Condé quelqu'un qui lui fît entendre qu'il seroit beaucoup plus avantageux pour lui de revenir à la régente, que de demeurer lié avec les frondeurs. De tous ceux qui approchoient du prince, le plus aisé à entamer sur cette matiere, étoit le duc de la Rochefoucault, parce qu'il appréhendoit que le coadjuteur, se rendant nécessaire, ne lui enlevât la confiance de Condé, chose aisée, quand le prélat seroit appuyé de l'esprit et des graces de mademoiselle de Chevreuse, devenue princesse de Conti. La Rochefoucault souleva donc, contre ce mariage, la duchesse de Longueville, très-disposée à être jalouse d'une belle-sœur trop aimable : il aigrit aussi le duc de Beaufort, madame de Montbazon, et les autres auxquels on avoit fait mystere de

ce mariage dans les traités. Toutes ces personnes se réunirent, et disposerent le prince, tant à s'éloigner de Gondi, qu'à se rapprocher de la reine.

Condé n'aimoit pas le coadjuteur, qu'il regardoit comme un intrigant dangereux, capable de tout conseiller et de tout oser. Avant que de rompre avec lui, il ne put s'empêcher de faire voir le fond de son cœur en pleine assemblée du parlement. On venoit de prononcer contre Mazarin l'exclusion du ministere, *comme cardinal.* Broussel opina d'étendre cette espece de proscription aux cardinaux même françois. Molé savoit que cette décision ne pouvoit que déplaire très-fort au coadjuteur, parce qu'il désiroit ardemment le cardinalat, et le désiroit principalement pour s'en faire un degré au ministere. C'est pourquoi le premier président appuya fortement l'avis de Broussel. Presque tout le monde s'y joignit; et, témoin de ce concert, Condé dit, avec un sourire malin : *Le bel écho !* Ces trois mots ouvrirent à Gondi les yeux sur les dispositions du prince.

Il auroit dû les appercevoir plus tôt, et soupçonner la désertion de Condé, lorsqu'il le vit entrer complaisamment dans les vues de la cour, au sujet de l'assemblée de la noblesse (1). Elle s'étoit formée pour la délivrance des princes; et, depuis leur liberté, deux ou trois cents gentilshommes continuoient de se trouver dans la grande salle des Cordeliers, où, insensiblement, ils s'étoient mis à traiter des affaires d'état avec beaucoup d'ordre et de bienséance. Ils menerent les choses au point de demander la convocation des états-généraux. La régente craignit qu'à son refus ils ne les assemblassent d'eux-mêmes; le clergé offroit de s'y rendre, et on n'avoit plus besoin que du tiers-état, pour lequel on parloit déjà d'envoyer des mandemens, tant à l'Hôtel-de-Ville que dans les provinces. Le duc d'Orléans voyoit avec plaisir la perspective d'une assemblée dans laquelle il pouvoit jouer un rôle très-brillant et très-avantageux. Mazarin, au contraire, trembloit

(1) Joly, t. I, p. 123.

d'en voir partir une décision qui lui fermeroit pour toujours l'entrée du royaume. Il écrivit d'employer pour la rompre, le prince de Condé, qui ne pouvoit y paroître qu'en second, et ne devoit pas être si intéressé à sa continuation. On traita avec lui, et il se chargea de faire entendre à Gaston qu'une pareille assemblée pouvoit devenir très-préjudiciable, tant à la tranquillité du royaume, qu'aux prérogatives et priviléges des princes du sang. Monsieur, persuadé, se laissa conduire par Condé à l'assemblée; ils presserent la noblesse de se séparer, et l'obtinrent, en promettant que les états-généraux seroient convoqués à la majorité du roi, qui devoit être déclarée vers la fin de l'année.

Pour préalable de ce que la cour vouloit faire en reconnoissance de cette complaisance de Condé, on convint avec lui d'un changement dans le conseil (1). Le prince y voyoit avec peine le garde des sceaux Châteauneuf, qu'il regardoit comme ennemi de sa famille. Le reine le

(1) Retz, t. II, p. 155.

sacrifia d'autant plus volontiers, qu'elle le punissoit par-là des atteintes secrettes qu'il ne cessoit de donner à Mazarin, dont il ambitionnoit la place, et elle s'engagea, avec encore plus de plaisir, à rappeler Chavigni, dont elle savoit que le retour seroit regardé, par le duc d'Orléans, comme un affront que Condé lui avoit ménagé (1). La régente promit aussi de donner les sceaux à Molé, très-affectionné au prince : mais elle lui demanda de rompre le mariage de son frere avec mademoiselle de Chevreuse; action qui devoit brouiller irréconciliablement Condé avec le coadjuteur.

Il éprouva des difficultés de la part de son frere. Conti étoit très-content de

(1) Chavigni avoit été chancelier de Monsieur, pendant le ministere de Richelieu, dont il étoit favori, et dont on le *croyoit même fils*. Il usoit très-insolemment auprès de Gaston, de tout le pouvoir que lui donnoit la faveur d'un ministre impérieux. *Il lui fit un jour tomber un bouton de son pourpoint, en lui disant: Je veux bien que vous sachiez que M. le cardinal vous fera sauter, quand il voudra, comme je fais sauter ce bouton. Je tiens ce que je vous dis de la bouche même de Monsieur*, dit Gondi, t. II, p. 227.

l'engagement qu'on lui avoit fait prendre dans sa prison. Il aimoit sa maîtresse avec toute l'ardeur d'une premiere passion, et il s'affermissoit dans son amour, tant par les manieres agréables de la demoiselle, que par les conseils de plusieurs personnes sensées de la petite fronde, qui appréhendoient qu'en blessant la grande dans une partie aussi sensible, les princes ne se fissent des ennemis, qui, en se joignant à la cour, les jeteroient dans de nouveaux embarras. Ces réflexions n'arrêterent point Condé; il exigea de son frere le sacrifice de sa passion.

La conduite de mademoiselle de Chevreuse, non plus que celle des autres femmes qui se mêloient alors des affaires, n'avoit pas été fort circonspecte (1). Presque tous les rendez-vous pour traiter

(1) *Elle avoit plus de beauté que d'agrément, étoit sotte jusqu'au ridicule par son naturel. La passion lui donnoit de l'esprit, et même du sérieux et de l'agréable, uniquement pour celui qu'elle aimoit; mais elle le traitoit bientôt comme ses jupes, qu'elle mettoit dans son lit quand elles lui plaisoient, et qu'elle brûloit par une pure aversion deux heures après.* Voy. Mém. de Retz, t. I, p. 221.

se donnoient la nuit. C'étoit la nuit, et au lit qu'elles recevoient les négociateurs; et, sans doute, elles éloignoient les témoins, puisqu'il étoit question de choses qui devoient demeurer fort secretes. *Le public auroit pu le trouver mauvais*, dit le coadjuteur, *mais il n'en parloit pas, tant l'habitude a de force, particulierement dans la faction, en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs!* Et, en racontant les moyens dont il se servoit pour faire illusion, tels que des cérémonies d'église, des conférences de séminaire. *Il n'y avoit rien*, ajoute-t-il, *de si contraire à cela, que ce qui se passoit à l'hôtel de Chevreuse: mais j'avois trouvé l'art de les concilier; et cet art justifie, à l'égard du monde, ce qu'il concilie*; à l'égard du monde, à la vérité, et non à l'égard des intéressés. Les assiduités du coadjuteur, les conjectures et les discours qui en étoient une suite, racontés à Conti par Condé lui-même, le dégoûterent entierement, et ils rompirent, sans même garder les ménagemens qu'on doit sur-tout à une parente.

Cet éclat fut payé par les changemens que la reine avoit promis au prince. Le 3 avril, elle envoya dire au duc d'Orléans, qu'elle rappeloit Chavigni au conseil, qu'elle congédioit Châteauneuf, et donnoit les sceaux à Molé (1). Gaston, lieutenant-général du royaume, voulut se plaindre de ce que des dispositions si essentielles se faisoient sans lui. *Vous en avez bien fait d'autres sans moi*, répondit fierement Anne d'Autriche. La grande fronde fut étourdie de cette hauteur, et encore plus de la maniere dont Condé prit cet événement. Il se rendit avec Beaufort et les autres membres de la petite fronde, à l'assemblée que Monsieur convoqua au Luxembourg, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire dans cette circonstance. Le coadjuteur ne biaisa point; il dit qu'il falloit que le duc d'Orléans envoyât enlever de force les sceaux au premier président. *Cet avis*, dit le duc de la Rochefoucault, *a l'air d'une exhortation au carnage*. Le prince

(1) Retz, t. II, p. 218. — Joly, p. 128. — Nemours, p. 112.

se défendit de le suivre, parce qu'il n'entendoit rien à *la guerre des cailloux* (1). *Je me sens même*, dit-il, *poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire et de sédition.* Après ces mots, Condé se retira avec Conti et Beaufort, dans un cabinet voisin de la salle où se tenoit ce conseil, comme pour faire voir qu'il ne vouloit plus prendre part à ce qui s'y passoit. Le coadjuteur, qui sentoit que ces mots avoient été dits pour lui, se piqua de l'emporter, et de faire agréer par Gaston le parti rejeté par Condé. Il revint à la charge auprès de Monsieur : Madame pleura ; le duc s'ébranla, et dit : *Mais si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout-à-l'heure, et eux et mon neveu de Beaufort. Dites un mot*, s'écria mademoiselle de Chevreuse, qui avoit son injure particuliere à venger ; *il ne faut qu'un tour de clef. Qu'une fille ait l'honneur d'arrêter un gagneur de batailles!* En même-temps elle s'élançoit vers la

(1) On lit cette expression dans les Mémoires de Nemours, p. 112. Dans ceux de Retz on lit : *La guerre des pots de chambre*, p. 220.

porte. Le duc d'Orléans la retint, et les trois princes sortirent du Luxembourg, riant de l'embarras du coadjuteur, et ignorant le danger qu'ils venoient de courir eux-mêmes (1).

Gondi sollicita plusieurs jours Gaston de ne pas rester tranquille sur l'affront qui lui avoit été fait. Il lui offrit le secours du peuple, celui du parlement, avec lesquels il se flattoit d'être en état, malgré Condé, malgré Molé, de faire repentir la reine de son entreprise. Anne d'Autriche, de son côté, tâchoit d'adoucir le ressentiment de son beau-frere. Elle lui faisoit des offres et des promesses très-capables de le tenter. Le temps et les sollicitations opérerent enfin sur l'esprit versatile de Monsieur. Le coadjuteur s'apperçut que ses conseils vigoureux commençoient à déplaire, que sa présence même gênoit quelquefois. Il eut peur d'être sacrifié par Gaston, comme tant d'autres, et arrêté. Cette crainte lui fit prendre une résolution très-extraordinaire, mais que l'événement justifia au-delà de ses espérances.

(1) Retz, t. II, p. 224.

Il savoit l'ascendant que l'estime des curés et la vénération des dévots pouvoient lui donner sur le peuple; qu'il n'étoit pas difficile de l'obtenir, s'il vouloit marquer de la confiance à son clergé, et s'appliquer à ses fonctions, de maniere qu'il parût renoncer à tout le reste. Il se persuadoit qu'alors la cour, quelque puissante qu'elle fût, ne réussiroit jamais à l'enlever du milieu de son troupeau; et le moins, pensoit-il, qu'il pût espérer, étoit de vivre tranquille, chéri et respecté, s'il n'arrivoit pas même que la régente fût obligée de le rechercher. D'après ces observations, le prélat va trouver le duc d'Orléans; et, prenant son texte de la perplexité où se trouvoit son altesse, entre le désir de défendre son favori, et l'envie de satisfaire la reine, il lui dit que, pour le débarrasser, il renonce aux affaires, et se consacre, désormais, sans partage, aux fonctions de son ministere. Gaston, que ce compliment mettoit à l'aise, le reçoit très-agréablement. Il avoue au coadjuteur, avec une espece de confusion, que, dans les circonstances, il lui fait

plaisir ; il lui promet de le défendre contre toute espece d'entreprise, et concerte avec lui un commerce secret, que le prélat n'a garde de refuser. Goudi va ensuite faire part de sa résolution au prince de Condé, qui le badine et lui souhaite un bon succès. Le prince de Conti le félicité de sa conversion, et lui dit, en le quittant : *adieu, bon frere hermite.* La duchesse de Longueville et les autres dames ne lui épargnerent pas non plus les plaisanteries. Il y répond de bonne grace, et va se confiner dans le palais épiscopal, d'où il ne sort plus que pour prêcher, confirmer, dire des messes solennelles, et assister à des saluts. Cependant il ne se fioit pas tant à ces moyens, qu'il ne prît d'autres mesures encore contre les surprises. Il s'attacha des officiers écossois, qui, échappés à l'épée de Cromwel, s'étoient réfugiés en France, et les posta dans les maisons qui environnoient le cloître. Plus près de lui furent placés quelques gentilshommes françois, avec des soldats résolus. Il fit mettre dans une des tours de la cathédrale, de la poudre et des grenades; et

tous les jours on y renouveloit assez de provisions de bouche, pour soutenir un blocus de quelques jours, qui donneroit au peuple le temps de se reconnoître, et de secourir le coadjuteur s'il étoit attaqué. Avec ces précautions, moitié pacifiques, moitié guerrieres, Gondi attendit tranquillement la fin des mouvemens que la fermentation actuelle annonçoit.

Plusieurs semaines se passerent, pendant lesquelles il prit assez sur lui-même, pour soutenir les apparences d'une régularité exemplaire, sans s'interdire néanmoins les visites nocturnes à l'hôtel de Chevreuse, et les autres plaisirs clandestins qu'il pouvoit dérober à l'attention du public. On le crut totalement séparé du monde. Les plaisans s'égayerent sur cette retraite; et, sachant qu'il avoit fait bâtir une voliere, ils disoient que le coadjuteur *siffloit les linotes*. Débarrassé de ce concurrent, le prince de Condé, pour me servir de l'expression du temps, *tenoit le haut du pavé*. Il jouissoit de l'admiration du peuple, dont il se concilioit l'affection par des démonstrations perpé-

tuelles de mépris pour Mazarin et ses partisans. Comme on ne voyoit plus le duc d'Orléans ni le coadjuteur au parlement, cette compagnie s'accoutuma à regarder Condé comme le plus ferme appui de ses arrêts contre l'éminence proscrite. Lui, de son côté, ne cessoit, ou par lui-même, ou par ses émissaires, de fournir au parlement matiere à de nouvelles délibérations. On dénonçoit aux chambres ceux qui avoient commerce avec l'exilé, ses banquiers, ses domestiques, les courtisans qui alloient le voir à Breuil, ceux même qui parloient en sa faveur; et sur tous ces objets, il sortit du greffe, des arrêts moins destinés à blesser celui qu'ils notoient, qu'à entretenir la chaleur des esprits.

La reine prenoit patience, dans l'espérance que tout finiroit par le traité qu'elle négocioit avec le prince; et peut-être lui-même ne montroit-il tant d'animosité contre le ministre, que pour forcer la régente à payer son retour par des conditions plus avantageuses : mais à mesure que cette princesse accordoit, Condé

augmentoit ses prétentions (1). Elle tomba cependant d'accord le premier mai, tant étoit grande sa passion de rétablir Mazarin! que le prince auroit les gouvernemens de Guienne et de Provence, avec les droits régaliens, plusieurs villes et citadelles adjacentes, et des charges, des dignités, de l'argent, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient demeurés fideles. Ainsi Condé se seroit formé un petit royaume, que le voisinage des Espagnols, limitrophes de la Provence, auroit rendu facile à défendre, et il auroit pu aussi inquiéter la France du côté des Pays-Bas, par le moyen de Stenay, qu'on lui laissoit.

Quelques écrivains prétendent que ces conditions ne furent accordées que pour rendre l'ambition du prince odieuse, quand elle deviendroit publique, et que jamais la reine ne les auroit exécutées. D'autres disent qu'elle les auroit accomplies, sans les remontrances du cardinal, qui lui écrivit de Breuil une lettre pleine de raisons solides, dont la fin, si elle est

(1) Retz, t. II, p. 229. — Motteville, t. II, p. 205.

sincere, fait honneur à son désintéressement. *Vous savez, madame,* lui dit-il, *que le plus grand ennemi que j'ai au monde est le coadjuteur; servez-vous-en, madame, plutôt que de tomber, avec M. le prince, aux conditions qu'il demande. Faites-le cardinal; donnez-lui ma place; mettez-le dans mon appartement. Il sera peut-être plus à Monsieur qu'à votre majesté: mais Monsieur ne veut pas la perte de l'état. Ses intentions, dans le fond, ne sont pas mauvaises. Enfin, tout madame, plutôt que d'accorder à M. le prince ce qu'il demande: s'il l'obtenoit, il n'y auroit plus qu'à le mener à Rheims.*

Sur cette lettre, la reine n'hésita pas à mander le coadjuteur. Elle lui envoya un billet de garantie; il prit le billet, le baisa respectueusement, le jeta au feu, et se rendit auprès d'elle pendant la nuit. Elle lui proposa d'abord de se réconcilier sincerement avec Mazarin, et elle employa, pour le gagner, les raisons, les prieres, et jusqu'aux minauderies, armes bien puissantes contre le coadjuteur, entre les mains d'une

femme qui joignoit encore un reste éclatant de beauté à la splendeur du trône. Gondi se défendit, non pas précisément de se réconcilier, mais de le paroître, en disant que cette apparence ne serviroit qu'à lui faire tort, sans faire aucun bien à son ministre; que le peuple et le parlement ne le croiroient pas plus tôt moins échauffé contre le cardinal, qu'il perdroit tout crédit auprès d'eux, et qu'il deviendroit hors d'état de la servir, ce qui fortifieroit infiniment le parti du prince; qu'il falloit donc qu'il parût toujours également opposé au prélat et à son retour. *Mais vraiment,* disoit la reine, *je ne vois pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange que celle-là. Il faut que, pour me servir, vous soyez l'ennemi de celui qui a ma confiance! Si vous le vouliez!* ajoutoit-elle affectueusement; *si vous le vouliez!...* Le coadjuteur, embarrassé, se rejeta sur le duc d'Orléans, qu'il ne pouvoit, disoit-il, ramener au cardinal, et qui passeroit plutôt du côté du prince. *Revenez à moi,* reprit-elle vivement, *et je me moquerai de votre Monsieur, qui est le dernier*

des hommes. Elle lui offrit ensuite la nomination au cardinalat, et une place au conseil, et même celle de premier ministre, qu'elle le pressa d'accepter. Il refusa cette derniere, parce qu'il sentoit bien qu'elle ne lui étoit offerte que pour *remplir la niche* où on replaceroit le vrai saint, si-tôt qu'on pourroit. *Enfin*, lui dit la régente d'un ton pressant, *je fais tout pour vous : que ferez-vous pour moi? Votre majesté*, répondit-il, *me permet-elle de lui dire une sotise? parce que ce sera manquer au respect que je dois au sang royal. Dites, dites*, reprit-elle vivement : *Eh bien! madame, j'obligerai M. le prince de sortir de Paris, avant qu'il soit huit jours, et je lui enleverai Monsieur dès demain. Touchez là*, lui dit-elle, en lui tendant la main; *et vous êtes après cela cardinal, et de plus, le second de mes amis*. Les arrangemens nécessaires à l'exécution du projet, furent la matiere des deux conférences. Pour les détails, la reine s'en déchargea sur la Palatine, qui fut médiatrice entre Mazarin et le coadjuteur. Anne de Gonzague avoit

déclaré qu'elle ne serviroit les princes que jusqu'à leur liberté. Elle tint parole, et se rangea ensuite du côté de la reine, qu'elle n'abandonna plus; mais elle entretenoit toujours, dans l'autre parti, des liaisons qui servirent en cette occasion. Gondi prit en elle une entiere confiance. Il fut convenu entre eux, que les sceaux seroient retirés à Molé, et rendus à Châteauneuf, et que de plus, ce seroit celui-ci qui rempliroit la *niche* de premier ministre, et, qu'aussi-tôt que le coadjuteur auroit disposé le public par des écrits qu'il méditoit, il reparoîtroit au parlement; mais toujours, disoit-il à la reine, *à condition que ce ne sera pas pour faire rentrer le cardinal dans le ministere. Allez*, lui répondit-elle en souriant, *vous êtes un vrai démon.* Gondi communiqua tout cela au duc d'Orléans, qui fut très-content de voir que la morgue de Condé alloit être enchaînée. *Voilà*, dit-il à ses confidens, *M. le prince et le coadjuteur fort mal ensemble, et je vais avoir bien du plaisir de leurs chamailleries;* parole qui peint bien le caractere de cet *étrange*

seigneur, comme l'appeloit Anne d'Autriche.

La grande fronde commença la guerre contre la petite, par des écrits qui étoient partie sérieux, partie badins, mais tous piquans, en ce qu'ils dévoiloient malignement les vues ambitieuses du prince, et qu'ils lui en prêtoient encore(1). *L'importance des gouvernemens de Guienne et de Provence fut exagérée; le voisinage d'Espagne et d'Italie fut figuré; les Espagnols, qui n'étoient pas encore sortis de la ville de Stenay, quoique M. le prince en eût la citadelle, ne furent pas oubliés. Ce canevas,* dit Gondi, *étoit étendu sur le métier par Caumartin, et je le brodois.* Les mêmes observations furent habilement répandues dans les conversations particulieres; et, quand le public eut été bien *imbibé*, pendant une partie du mois de juin, on lâcha dans Paris une cinquantaine de colporteurs, qui crioient à pleine tête: *L'apologie de l'ancienne et légitime fronde;*

(1) Retz, t. II, p. 243.

la défense du coadjuteur ; la lettre du marguillier au curé ; le vraisemblable ; le solitaire ; les intérêts du temps ; les intrigues de la paix, etc. ; et en même-temps, *le bon pere hermite* sortit de sa retraite, et parut au palais, bien accompagné.

Comme des rivaux qui vont sur le pré vuider une querelle préludent par le salut, le coadjuteur, en appercevant le prince, lui fit une profonde révérence. Condé y répondit civilement. Ils se mesurerent un moment des yeux, et entrerent dans la grand'chambre. Le prince avoit coutume d'y déclamer contre Mazarin et ses suppôts : mais, ce jour, il ajouta à ses déclamations ordinaires. Il se plaignit de ce que la fuite du prélat n'avoit rien changé à l'état des choses ; que, du lieu de son exil, il gouvernoit le royaume comme auparavant ; qu'on voyoit sans cesse sur le chemin de Breuil à Paris, les Berthet, Brachet, Milet, et l'abbé Fouquet (1), qui lui portoient les

(1) Le duc d'Orléans, qui s'amusoit de tout, avoit fait de ces noms une regle de Despautere, en ces termes :

mémoires de la régente, et en rapportoient les réponses, qu'elle mettoit toutes à exécution; que le conseil dépendoit de Mazarin plus que jamais, n'étant composé que de ses créatures, le Tellier, Servien et Lyonne, sous-ministres, qui n'osoient s'écarter en rien de ses volontés; qu'en vain le parlement avoit délivré la France de la tyrannie de l'italien, s'il y laissoit régner ses confidens : par ces considérations, Condé concluoit à leur expulsion.

Il parut dur à beaucoup de ceux même qui détestoient le cardinal, d'exiger de la reine qu'au sacrifice de son premier ministre, elle ajoutât celui des autres; et bien des membres du parlement commençoient à désapprouver l'acharnement du prince à mortifier la régente. Le coadjuteur pénétra ces dispositions, et y conforma sa conduite. Loin de rabattre les coups portés à Mazarin, il appuya l'opinion du prince touchant la nécessité de fermer pour jamais au

Omnia nomina terminata in et, *sunt Mazarini generis.* Voy. Mém. de Montglat. t. III, p. 234.

cardinal l'accès au gouvernement et la rentrée dans le royaume : quant aux sous-ministres, il ne dit rien personnellement, ni pour ni contre eux. Il fit seulement entendre que la reine se prêtant aux desirs du parlement sur l'essentiel, il convenoit de ne la point presser si vivement sur les accessoires. Ce système de modération fut adopté du plus grand nombre. La chaleur des esprits s'amortit, et en peu de jours le coadjuteur prit dans l'assemblée des chambres un empire égal à celui du prince.

Alors commencerent les brigues pour obtenir la pluralité des suffrages (1). On se permit des harangues insultantes, des imputations graves, des reproches piquans, d'où s'ensuivirent des personnalités, dont le détail est plus du ressort des mémoires particuliers que de l'histoire. C'étoit l'ardeur de se nuire en secret, qui aiguisoit les traits qu'on se

(1) La Rochefoucault, p. 165 et 181. — Nemours, p. 120. — Joly, t. I, p. 133 et 150. — Motteville, t. IV, p. 171. — Retz, t. II, p. 250, 259, 363 et 374.

lançoit en public. Condé savoit enfin que le coadjuteur entroit avec chaleur dans l'animosité de la reine contre lui; qu'il avoit approuvé le projet de l'arrêter de nouveau, et qu'il en avoit fourni les moyens. Ce projet et ces moyens furent révélés au prince par des émissaires de la régente, qui sembloit n'avoir d'autre vue que de se défaire de la grande et de la petite fronde l'une par l'autre. Condé prit l'alarme, et s'enfuit à Saint-Maur, d'où il ne revint que sur la garantie du duc d'Orléans, qui lui-même étoit fort peu en volonté et en puissance de le défendre. Le schisme régnoit dans la maison royale, et la division éclatoit par-tout, principalement au palais, dont les salles devinrent comme des champs de bataille, où il n'étoit pas rare de voir quatre ou cinq cents militaires armés, et autant de bons bourgeois avec des pistolets et des poignards sous leurs manteaux. La plupart n'avoient peut-être pas, pour s'attacher à un parti ou à l'autre, des motifs plus sérieux que les marquis de Canillac et de Rouillac. Ils

se rencontrerent chez le coadjuteur, auquel ils venoient tous deux offrir leurs services. Dès que le premier apperçut le second, *il me fit,* dit Gondi, *une révérence en arriere, en me disant : Je venois, monsieur, pour vous assurer de mes services ; mais il n'est pas juste que les deux plus grands fous du royaume soient du même côté : je m'en vais à l'hôtel de Condé. Et vous remarquerez, s'il vous plaît,* ajoute l'écrivain, *qu'il y alla.*

Et vous remarquerez, pourroit-on ajouter aussi, qu'entre ceux qui, sous la prétention de la raison, s'arment pour les intérêts des grands sans rien dire, et ceux qui conviennent de leur folie, il n'y a souvent que l'aveu de différence. Peu importoit aux Parisiens auquel des deux demeurât la victoire, de Condé ou du coadjuteur : cependant ils se passionnoient avec une fureur qui ne souffroit pas de neutralité ; ils couroient en foule aux audiences, et remplissoient toutes les chambres et les avenues du palais : les chefs se servoient de cette multitude

pour faire à leurs ennemis les insultes dont ils n'osoient prendre l'odieux sur eux-mêmes. Ainsi, le prince de Conti, voyant madame et mademoiselle de Chevreuse sortir du palais, où la curiosité les avoit attirées, comme bien d'autres femmes, donna ordre à des *criailleurs gagés* de les reconduire avec des huées. Elles eurent beaucoup de peine à se dégager de cette populace, honteuses jusqu'aux larmes des injures dont on les accabla, qui toutes rouloient sur leur commerce trop connu avec le coadjuteur. Dès le lendemain, celui-ci apposta et cacha, dans les détours du palais, des gens armés, qui se présenterent au prince d'un air menaçant quand il sortit : à son tour, il fut obligé de passer devant les mêmes dames, en faisant de profondes révérences, qu'elles lui rendirent d'un air hautain et ironique. Ces attaques et d'autres pareilles, aussi indécentes que scandaleuses, durerent jusqu'à la fameuse séance du 21 août.

On devoit y agiter une affaire personnelle au prince. La haine entre lui et

Anne d'Autriche étoit venue à un point d'aigreur qui ne leur permettoit plus de dissimuler : la reine n'en a pas dit clairement les motifs, mais elle faisoit entendre qu'elle en avoit de forts (1). *Est-il possible*, disoit-elle au duc d'Orléans, *que vous le ménagiez, après ce qu'il m'a fait, sans ce que je n'ai pas encore dit?* Le grief connu étoit sans doute l'aventure de Jarsay, qui ne fut jamais oubliée : ce qu'elle ne disoit pas, étoient peut-être des plaisanteries que Condé, malheureusement critique et railleur, laissoit échapper sur son attachement à Mazarin, ou bien des manieres peu honnêtes qu'il se permit quelquefois à son égard ; comme d'arrêter les lettres qu'elle écrivoit à son ministre, de les produire en plein parlement, de vouloir les faire ouvrir et lire publiquement ; indiscrétion dont cette compagnie, toute échauffée qu'elle étoit, ne voulut pas se rendre complice. Aussi Anne disoit-elle, dans sa fureur : *Il périra ou je périrai.* Si elle

(1) Retz, t. II, p. 250, 273 et 391. — Motteville, t. IV, p. 169.

ne voulut pas le faire assassiner, il est certain que, lorsqu'elle eut dessein de le faire arrêter une seconde fois, elle pencha pour des moyens qui ne pouvoient guere s'employer sans mettre la vie du prince en danger; et madame de Motteville, son apologiste, convient qu'elle consulta un casuiste pour savoir si elle pouvoit, en sûreté de conscience, prendre ces moyens.

Le prince menacé, quoiqu'il ne sût pas toute l'étendue du péril, avoit cru devoir se précautionner. Il n'alloit plus à la cour, et prenoit toutes ses mesures pour éviter les rencontres fortuites, depuis que, s'étant un jour rencontré par hasard, dans le cours, mal accompagné, avec le roi qui passoit, il avoit couru risque d'être arrêté. L'état des choses lui faisoit prévoir qu'il ne pourroit rester long-temps comme il étoit, flottant entre les brouilleries et les raccommodemens, ne jouissant que d'un crédit précaire, dépendant du caprice d'un peuple volage, et des résolutions d'une compagnie qu'il falloit toujours tromper ou séduire. Les

négociations qu'on jetoit à la traverse ne lui paroissoient que des piéges; et, dans ce préjugé, loin d'interrompre ses liaisons avec les Espagnols, il les resserroit. Il fit partir pour Montrond son fils et sa femme, et il sépara quelques troupes, qui lui étoient affidées, de celles du roi, de peur qu'elles n'en fussent enveloppées. C'est sur ces actions, dont quelques-unes n'étoient pas exemptes de blâme, que la reine l'accusa de crime de lese-majesté, par un écrit qui fut présenté aux chambres assemblées, le 17 août. Le parlement ordonna que la régente seroit priée de s'expliquer plus clairement touchant plusieurs parties de sa plainte, qui n'étoient pas assez développées; et c'est dans cette séance du 21 août, que le parlement devoit prononcer, tant sur les griefs, que sur les récriminations du prince, qui attribuoit tout à la malice des sous-ministres, et demandoit leur expulsion.

Depuis long-temps les chefs des deux frondes ne paroissoient au palais qu'avec des escortes nombreuses. On les renforça

considérablement dans cette occasion, où il étoit question de décider enfin qui l'emporteroit pour toujours, du prince ou de la reine, dont le coadjuteur n'étoit que le champion. Dès la veille, le prélat rassembla son monde, et assigna les postes à ses gens. Il en mit une grande troupe dans les sallés; il en fit couler d'autres dans les cabinets, dans les passages, sur les degrés : les uns devoient attaquer de front les partisans de Condé; les autres, les prendre en flanc ou par derriere. La grand'chambre se trouva ainsi investie; les armoires des buvettes étoient pleines de grenades, et il donna pour mot du guet, *Notre-Dame*. Il arriva le premier au palais, le matin du 21 août. Condé parut une heure après, avec un cortége moins nombreux, mais composé d'officiers et de gentilshommes, tous braves et très-aguerris, qui avoient pour mot, *Saint-Louis*. Toutes ces personnes, qui voyoient dans la troupe opposée, des parens, des amis, ou du moins des connoissances, se mêlerent, et se mirent à converser, en attendant les ordres,

dont la plupart ignoroient le but et le motif. Ayant pris sa place, le prince dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le palais ; *qu'il paroissoit plutôt un camp qu'un temple de justice ; qu'il y avoit des postes pris, des mots de ralliement donnés ; qu'il ne concevoit pas qu'il y eût, dans le royaume, des gens assez insolens pour lui disputer le pavé.* Cette phrase fut répétée deux fois en regardant le coadjuteur, qui lui fit une grande révérence, et dit : *Sans doute je ne crois pas qu'il y ait, dans le royaume, personne assez insolent pour disputer le haut du pavé à votre altesse ; mais il y en a qui ne peuvent et ne doivent, par leur dignité, quitter le pavé qu'au roi. Je vous le ferai bien quitter,* répondit le prince. *Il ne sera pas aisé*, repartit le coadjuteur. Il s'éleva à l'instant une clameur des enquêtes, favorable au prélat. Les présidens et les vieux conseillers se jeterent entre les rivaux. Molé les conjura, au nom de Saint Louis, par le salut de la France, de suspendre leur animosité, et de ne point ensan-

glanter le temple de la justice. On parvint à les calmer. Condé consentit à faire sortir du palais ses amis; Gondi alla congédier les siens. Comme il rentroit de la salle dans la grand'chambre, se coulant entre les deux battans de la porte, qu'on tenoit entre-baillée, le duc de la Rochefoucault le serra de maniere qu'il avoit la tête dans la chambre, et tout le corps dehors. *Qu'on le tue*, s'écria le duc. Un des partisans de Gondi, qui se trouva là heureusement, le couvrit de son manteau, et Champlatreux, fils du premier président, survenant à propos, le dégagea, non sans peine. En même-temps, quelques imprudens ayant mis l'épée à la main, il y eut, en un clin-d'œil, plus de quatre mille épées tirées; *mais, par une merveille, qui peut-être n'a jamais eu d'exemple*, dit Gondi, *ces épées, ces poignards, ces pistolets, demeurerent un moment sans action.* La présence d'esprit du marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Condé, sauva tous ces braves. *Que faisons-nous*, s'écria-t-il? *Nous allons faire égorger le*

Prince et M. le coadjuteur. Schelm (1) *qui ne remettra l'épée dans son fourreau!* Il partit à l'instant un cri de *vive le roi!* qui fut répété par les deux partis, et ils s'écoulerent chacun de leur côté. En reprenant sa place, le coadjuteur apostropha durement le duc de la Rochefoucault, qui ne lui répondit pas moins vivement (2). Leurs amis alloient prendre parti dans la querelle (3), lorsque les anciens interposerent encore

(1) Mot allemand qui étoit connu alors, comme qui diroit, *infâme qui ne remettra l'épée dans le fourreau!*

(2) Le coadjuteur se plaignit que le duc avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour le faire assassiner. *Traître*, répondit le duc, *je me soucie peu de ce que tu deviennes. Tout beau! la Franchise, notre ami,* lui dit le prélat; *vous êtes un poltron, et je suis un prêtre: le duel nous est défendu. La Franchise* étoit le nom de guerre qu'on donnoit, dans la Fronde, au duc de la Rochefoucault; et Gondi avoue que, mal-à-propos, il l'appeloit poltron. *Je mentis*, dit-il, *car il est assurément fort brave.* Voy. Mém. de Retz, t. II, p. 371; et Mém. de Joly, t. I, p. 158.

(3) M. de Brissac, qui étoit immédiatement au-dessus du duc de la Rochefoucault, le menaça de coups de bâton. Il menaça M. de Brissac de coups d'éperons. Voy. Mém. de Retz, t. II, p. 372; Nemours, p. 123.

leurs remontrances et leurs prieres. On leva la séance de dix heures, et chacun retourna chez soi, rêveur, chagrin, comme étourdi du malheur qui avoit pensé arriver. L'abattement gagna aussi la ville. Pendant la matinée, on avoit été soutenu par l'attente des événemens. La populace, répandue dans les rues, crioit, couroit, faisoit son vacarme ordinaire. Les bourgeois s'attroupoient, allant les uns chez les autres, s'excitant à l'attaque et à la défense. Le peu d'ouvriers qui travailloient avoient leurs armes auprès d'eux; il ne falloit que le feu d'un mousquet pour embraser toute la ville. *Quel feu de joie pour Mazarin*, disoit Condé! *et ce sont ces deux capitaux ennemis qui ont été sur le point de l'allumer.*

Quand l'ardeur fut refroidie, on réfléchit sur les violences auxquelles on avoit pensé se porter; on en eut honte et chagrin. Le plus grand nombre des conseillers ouvrirent les yeux. Ils reconnurent qu'en croyant s'intéresser au bien public, ils n'avoient réellement pris feu que pour

des intrigues de cour : dès-lors, la maniere de penser changea, et les plus modérés l'emporterent pour un temps dans le parlement. Dans les séances qui suivirent, au lieu de remettre sur le tapis les prétentions respectives, on conclut qu'il ne falloit songer qu'à réconcilier la famille royale. Le duc d'Orléans fut prié de s'entremettre de l'accommodement. Molé fit entendre au coadjuteur qu'il convenoit qu'il cédât au prince de Condé. Le prélat s'abstint de paroître aux assemblées; on fit valoir au prince cette déférence, et on partagea, pour ainsi dire, le différend au sujet des sous-ministres : Condé n'eut pas la satisfaction de les voir dégradés nommément par arrêt, déclarés indignes de posséder des charges, et exilés, comme il l'exigeoit; mais on lui accorda qu'ils ne paroîtroient plus en public comme ministres.

La régente ne demandoit au prince, pour prix de sa complaisance, que de revenir à la cour, et d'y tenir, sans intrigues, le rang que sa naissance lui donnoit : mais Condé se défioit de tant de

condescendance; il craignoit les occasions dans lesquelles il présumoit qu'Anne d'Autriche auroit pu exercer la mauvaise volonté qu'il lui supposoit toujours. C'est pour cela qu'il ne voulut pas assister au lit de justice qui fut tenu le 7 septembre, pour la majorité du roi. Dans cette cérémonie, Louis XIV reconnut solennellement l'innocence de Condé, qui avoit été attaquée par la reine, dans son écrit adressé au parlement. Anne d'Autriche vouloit que le prince se contentât d'un désaveu de sa part; mais, pour des imputations qui touchoient la sûreté de l'état, et qui entraînoient le crime de lese-majesté, Condé remontra qu'un simple désaveu ne suffisoit pas, et on lui accorda une déclaration revêtue de toutes les formes. Mais la reine lui donna en même-temps une mortification qui contrebalança cet avantage. Selon qu'elle en étoit convenue, quand elle renoua avec le coadjuteur, elle éloigna du conseil Chavigni, l'homme du prince, qui déplaisoit au duc d'Orléans, y rappela Châteauneuf, le patriarche des frondeurs,

détesté par Condé; et les sceaux, qui avoient été donnés au premier président, puis enlevés, lui furent rendus, parce qu'on le crut assez ferme, quoiqu'enclin à favoriser le prince, pour soutenir contre lui l'autorité royale.

Gaston, toujours irrésolu, foible ami, et piqué d'une jalousie secrete contre le prince, avoit perpétuellement flotté, pendant le cours de ces affaires, entre lui et Anne d'Autriche. Au lieu de se servir de sa qualité d'oncle du roi et de lieutenant général du royaume, pour tenir en bride les deux partis, il s'étoit rendu alternativement l'instrument de l'un et de l'autre, toujours de l'avis de ceux qui parloient les derniers (1). Au moment de la majorité, il se trouvoit lié à la reine par le coadjuteur. Ainsi le prince vit tout d'un coup contre lui le parlement, où il comptoit encore des conseillers favorables à sa cause, mais que Molé contenoit; la capitale, dont le coadjuteur disposoit; la puissance

(1) Retz, t. II, p. 293 et 388.

royale, à laquelle la majorité du roi donnoit toute sa plénitude; et le conseil, où il n'avoit plus ni partisans ni amis. Cette position inquiétante lui fit enfin prêter l'oreille à ceux de ses confidens qui espéroient tirer avantage des troubles. Mazarin, qui craignoit, sur toutes choses Condé à la tête d'une armée, se jetoit, pour ainsi dire, au-devant de sa résolution. *Tout*, écrivoit-il à la reine, *accordez tout: tout est bon, pourvu que vous l'empêchiez de prendre l'essor.* On lui proposa, en conséquence, de se retirer dans son gouvernement de Guienne, avec une puissance très-étendue, et la promesse d'assembler l'année prochaine les états-généraux, afin de remédier aux abus dont il se plaignoit. *Condé, couvert de lauriers, innocent; Condé qui*, de l'aveu du coadjuteur, son ennemi, *ne regardoit la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même un malheur qui étoit au-dessous de lui*, goûtoit cette retraite honorable, qui devoit le mettre à l'abri des entreprises contre sa liberté ou sa vie, qu'il craignoit

à la cour ; mais, pour l'effectuer, il se rencontroit des difficultés qui exigeoient toujours de nouvelles négociations.

L'esprit se lasse quelquefois à la fin des affaires, et on aime mieux prendre un mauvais parti que de recommencer à délibérer (1). Depuis sa prison, le prince ne vivoit que dans un tourbillon d'intrigues : sans cesse occupé à concerter des projets, à entretenir des intelligences secretes, à former des demandes, à repousser des accusations, à faire ce qu'on appelle la guerre de cabinet, si désagréable pour quiconque n'y est point appelé par goût ou par état. Il avoit quitté Chantilli, où la duchesse de Châtillon, dont il étoit fort épris, venoit de recevoir ses tendres adieux ; il gagnoit la Guienne, dont il comptoit faire le théâtre de ses exploits, ou le lieu de son repos. Il s'arrête en chemin dans une simple maison de campagne, où il attendoit, à heure dite, un courier qui devoit apporter les dernieres résolutions du conseil. Pendant

(1) La Rochefoucault, p. 182. — Nemours, p. 122. — Motteville, t. IV, p. 304.

qu'il étoit dans l'état de perplexité qu'éprouve tout homme à la veille d'un événement qui doit décider de son sort pour toujours, on vient l'avertir qu'on voit approcher un corps de cavalerie, destiné sans doute à l'investir : le courier annoncé n'arrive pas (1); ses amis, dont le plus grand nombre désiroient la guerre par des vues particulieres, l'excitent à ne pas se laisser amuser. Ils lui montrent les provinces méridionales de la France, prêtes à se déclarer en sa faveur; les recettes royales laissées à sa discrétion; les Espagnols accourant à son secours avec une flotte et une armée formidable, dix mille François, autrefois compagnons de ses victoires, réunis dans différentes garnisons, où ils n'attendoient que l'ordre de le joindre. *La reine*, lui dit-on, *n'a ni argent, ni crédit, ni considération. Toutes les troupes sont occupées sur les frontieres de la France; vous allez*

(1) On dit que le courier prit *Angerville* en Beauce pour *Angerville* en Gatinois, où le prince attendoit, et que le duc d'Orléans donna lieu exprès à cette erreur. Voy. Mém. de Retz, t. II, p. 392.

vous trouver maître du centre du royaume. Les offres qu'on vous fait sont autant de preuves de foiblesse, qu'on tâche de vous cacher. On ne cherche qu'à refroidir votre courage. On va vous envelopper dans de nouvelles négociations. Ne vous laissez pas prendre à cette amorce; tranchez le nœud : c'est le seul moyen de réussir.

Entre tant de conseillers, qui poussoient le malheureux prince dans l'abîme, aucun ne fut assez son ami pour lui représenter les inquiétudes, les chagrins et les remords auxquels il alloit se dévouer; inquiétudes de la part de ses propres complices, dont un chef de parti est toujours le premier esclave; de la part des particuliers, des corps, de la populace, dont il faut essuyer les caprices et redouter les trahisons; chagrins dans les échecs, faute de ressources dans les avantages, dont la gloire est obscurcie par la tache de rebellion; remords de déchirer le sein de sa patrie, de saper un trône qu'il devoit soutenir; enfin, la douloureuse nécessité de se jeter entre les bras

des ennemis de sa nation, d'être peut-être forcé de mendier chez eux un asyle, et de ne l'obtenir souvent que par le sacrifice de ses devoirs les plus sacrés. On ne peut douter que Condé, malgré l'enthousiasme qu'on tâchoit de lui inspirer, n'ait fait ces réflexions, et qu'il n'ait eu le cœur serré de douleur, en considérant les suites de sa démarche. *Vous le voulez*, dit-il à ses amis assemblés? *vous le voulez? Eh bien! je ferai la guerre; mais souvenez-vous que c'est malgré moi que je tire l'épée, et que je serai peut-être le dernier à la remettre dans le fourreau.*

A peine l'étendard de la révolte étoit-il déployé, que les partisans du prince tenterent, pour premier exploit, d'enlever le coadjuteur au milieu de Paris (1). Il avoit déjà couru des dangers à-peu-près semblables, pendant la prison des princes, lorsqu'il travailloit contre le cardinal. Madame de Guimené, une de ces femmes chez lesquelles Gondi se hasardoit la

(1) Mém. de Gourville, p. 150. — Mém. de Retz, t. III, p. 140; et t. IV, p. 5 et 16.

nuit, non pas toujours pour affaires d'état, fit meubler une grotte dans un endroit reculé de son jardin, et alla offrir au ministre d'y retenir le prélat, quand il viendroit la voir, et de le soustraire à la connoissance de tout le monde, à condition qu'il ne lui seroit fait aucun mal, et qu'elle en auroit la garde. Mazarin la remercia, dans la crainte, dit-il, qu'on ne l'obligeât à le retrouver. Des rivaux d'amourettes et des flatteurs, qui vouloient faire leur cour, formerent aussi contre sa vie des desseins auxquels le ministre refusa son consentement. Dans la présente occasion, on n'en vouloit qu'à sa liberté. L'entreprise fut formée par Gourville, homme intelligent et intrépide, qui, par ses talens et sa fidélité, de l'écurie du duc de la Rochefoucault, avoit passé à l'antichambre, et de l'antichambre à la table et à l'intimité de son maître. Le coadjuteur, sans songer qu'un homme qui est l'ame d'un parti, a tous les yeux ouverts sur lui, vivoit dans la capitale en pleine sécurité. Après avoir donné le jour

aux affaires, il alloit passer les soirées, jusque bien avant dans la nuit, tantôt chez la duchesse de Chevreuse, tantôt chez d'autres dames; et, pour dérober ses plaisirs à des témoins indiscrets, ordinairement il renvoyoit ses gens. Sur cette conduite, qui étoit assez connue, Gourville forme le plan de son entreprise. Il part de l'Angoumois, sans argent et sans troupes. En chemin, il rencontre un collecteur des tailles; il lui enleve son argent et deux chevaux, et lui donne effrontément une quittance au nom du prince. Arrivé à Paris, Gourville ramasse quelques vagabonds déterminés, écrit à Damvillers, ville appartenante à Condé, demande au gouverneur des cavaliers, qu'il répand sur la route, pour favoriser l'enlevement, et place son embuscade. Des hasards, que toute la sagacité humaine ne pouvoit prévoir, une pluie, des embarras, sauverent deux fois le coadjuteur. Gourville ne se rebutoit pas: mais le projet confié à trop de monde s'ébruita. L'auteur s'enfuit, et fut obligé de laisser quelques-

uns de ses complices à la discrétion du prélat, qui eut la générosité de leur pardonner.

Il auroit été très-utile à Condé d'éloigner de Gaston le coadjuteur, qui conservoit un grand empire sur son esprit, et s'en servoit contre les intérêts du prince (1). Il auroit, au contraire, été très-fâcheux à Gondi de se voir réduit, par la prison, à l'impuissance d'agir, au moment qu'il s'ouvroit à ses yeux une perspective fort agréable. Il jouissoit auprès de la reine d'une très-grande considération. On le flattoit que bientôt cette princesse ne s'en tiendroit pas à l'estime, et qu'il ne devoit pas désespérer de pousser sa fortune jusqu'à supplanter Mazarin. Les femmes qui croyoient connoître le cœur d'Anne d'Autriche, lui donnoient des leçons, pour lui apprendre à s'y insinuer. *Essayons*, lui disoit la duchesse de Chevreuse; *faites le rêveur, quand vous êtes auprès de la reine; regardez continuellement ses mains*,

(1) Retz, t. II, p. 379.

pestez contre le cardinal, et laissez-moi faire le reste. Il fit, en effet, si bien son personnage, que la reine devina ses intentions, et le dit à la duchesse. Celle-ci joua l'étonnement ; et fit semblant de se rappeler des impatiences contre le cardinal échappées au coadjuteur, des éloges de la reine, brusques et comme involontaires, des rêveries et des boutades, qui lui ouvroient, disoit-elle, les yeux sur cette passion, qu'elle n'avoit pas soupçonnée. Gondi continua ses empressemens, ses surprises, ses distractions affectées, ses feintes langueurs. Anne d'Autriche, sans inspirer au prélat trop de confiance, ne lui ôta pas tout espoir, dans l'idée qu'en lui laissant cette gaze légere de prévention, elle pouvoit dérober plus aisément à ses regards la marche de sa politique.

Le parti du prince se présenta d'abord avec des apparences formidables. Les Espagnols armerent plus puissamment par terre et par mer, afin de profiter de la révolution qui sembloit se préparer ; ils firent avec lui tous les traités qu'il

voulut, lui promirent plus d'argent et de troupes qu'il n'en demandoit, et en fournirent un peu au commencement, comme une amorce. Les provinces d'outre-Loire presque entieres, Guienne, Poitou, Saintonge, Angoumois, et partie considérable des autres, avec les principaux gentilshommes qui les habitoient, se déclarerent pour le prince. Mais les négociations de la cour, qui commencerent avec la guerre, ralentirent cette premiere ardeur. Condé, dans sa prospérité, n'avoit pas assez ménagé ses amis. Turenne se plaignoit de quelques hauteurs. Bouillon, devenu infirme, ne se trouvoit plus propre au mouvement des factions. La reine n'eut pas de peine à les gagner tous deux. L'exemple de ces personnages en entraîna beaucoup d'autres, qui grossirent le parti royal; et bientôt, à l'aide de quelques troupes qu'on tira des frontieres, le duc d'Harcourt, auquel on en donna le commandement, se trouva en état d'arrêter les progrès de Condé.

Anne d'Autriche prit la résolution de

montrer le jeune roi aux provinces ébranlées, tant pour affermir ceux qui chancelloient, que pour inspirer de la confiance aux sujets fideles; mais elle appréhenda qu'il ne lui fût pas libre de quitter Paris, et de trouver des obstacles de la part du duc d'Orléans et du coadjuteur, qui avoient intérêt de l'y retenir (1).

C'est dans cette occasion que lui servirent les espérances galantes qu'elle avoit laissé prendre au prélat. Il continuoit toujours auprès d'elle son manége amoureux, malgré la jalousie de mademoiselle de Chevreuse, qui s'échappa contre la reine en expressions insultantes (2). Cette princesse le sut, et, quoique très-choquée, elle ne le laissa point paroître, croyant qu'elle en seroit assez vengée par la réussite de ses projets, que le coadjuteur, moins aveuglé, auroit pu traverser : tel

(1) Retz, t. III, p. 30 et 32. — Joly, t. I, p. 167.

(2) Elle se donna le plaisir, dans un moment de dépit contre le coadjuteur, de faire savoir à la reine que, se moquant de son embonpoint, il l'appeloit quelquefois *Suissesse*. Voyez Mém. de Retz, t. III, p. 116 et 117.

fut l'enregistrement de la déclaration contre le prince de Condé, qui essuya de longs retards au parlement, parce que le duc d'Orléans faisoit espérer qu'avec le temps il ramèneroit le prince à son devoir. Le coadjuteur, sollicité par la reine, abrégea les délais de Gaston, et Anne d'Autriche eut la satisfaction de voir l'édit qui déclaroit Condé criminel de lese-majesté, et qui avoit été donné dès le mois d'octobre, enregistré enfin le 4 décembre.

Tout prospéroit à Anne d'Autriche. En se montrant seulement, elle avoit, pour ainsi dire, confiné la duchesse de Longueville et le prince de Conti dans Bordeaux; ses troupes tenoient bloqués la mere et le fils de Condé dans Montrond (1). Le prince lui-même, à qui on avoit fait espérer que, dès qu'il auroit tiré l'épée, ses anciens soldats accourroient

(1) Du Plessis, depuis 378 jusqu'à 427. Talon, t. VIII, I.re part., p. 81. — Nemours, p. 130. — Gourville, p. 71. — Retz, t. IV, p. 11. — Motteville, t. IV, p. 320. — Joly, t. I, p. 177. — Brienne, t. III, p. 126.

sous ses drapeaux, se trouva réduit à faire la guerre avec de nouvelles levées, sans discipline et sans subordination. Souvent sa valeur et sa capacité suppléerent à sa foiblesse, souvent aussi le duc d'Harcourt lui fit sentir qu'il n'étoit pas indigne de se mesurer avec lui. La variété des événemens établit entre eux un équilibre ruineux pour les affaires du prince, qui avoit besoin de quelques succès éclatans. Cette alternative de revers et d'avantages dura tout l'hiver, que la cour passa à Poitiers assez tranquillement. Elle n'avoit point d'inquiétude du côté de Paris, où le pouvoir du duc d'Orléans et du coadjuteur étoit balancé par celui du chancelier Seguier et du garde des sceaux Molé, qu'on y avoit laissé exprès. D'ailleurs, les affaires intérieures et extérieures se conduisoient très-bien sous la direction de Châteauneuf, vieux ministre expérimenté, qui prenoit toutes les précautions pour épargner à la reine l'embarras des détails, et l'empêcher de regretter Mazarin. Il étoit bien secondé par Bouillon, homme de tête et d'expédiens, qui ne

s'emparoit pas moins adroitement de la confiance de la princesse; Villeroi s'y insinuoit aussi. Ils avoient mis de concert auprès d'elle le prince Thomas de Savoie, son parent, qu'elle estimoit beaucoup, et qui jouoit, sans s'en douter, le rôle de principal ministre; de sorte qu'on fut quelque temps à croire que la reine pourroit se détacher du cardinal. Elle lui fit insinuer, dit-on, de se retirer à Rome, où elle auroit soin de lui; et elle répondit à madame de Navailles, qui lui parloit en sa faveur : *Vous pouvez juger que personne ne souhaite tant que moi qu'il revienne : mais le pauvre homme est malheureux ; les affaires vont bien entre les mains de ces gens-ci. Il faut qu'avant son retour on ait poussé M. le prince.*

Si Anne d'Autriche eut cette velléité, elle ne dura pas ; peut-être même ne la montra-t-elle que pour détourner l'attention, jusqu'au moment où elle jugeroit à propos de se déclarer (1). Elle n'attendit pas, comme, de son aveu, la prudence

(1) Retz, t. III, p. 25.

le conseilloit; elle n'attendit pas que M. le prince fût *poussé;* mais par une impatience, que Talon appelle *ardeur féminine,* pendant que les succès étoient encore très-balancés, elle fit dire aux frondeurs de Paris, que l'honneur du roi exigeoit qu'il rappelât son ministre, et leur fit demander s'ils s'y opposeroient. A cette question, le bandeau tomba des yeux du coadjuteur; il vit toute l'étendue de la faute qu'il avoit commise, en laissant sortir la cour de Paris. Il avoue, avec la confusion d'un homme honteux de s'être laissé jouer, que cette faute étoit *des plus lourdes, palpable, impardonnable;* qu'après l'avoir faite, il n'y avoit plus d'autre parti à prendre, en bonne politique, que de se dévouer à la cour, ou de se joindre à Condé : point de milieu. Cependant il en prit un, qu'on appela le tiers-parti. On conçut que le parlement ne verroit pas tranquillement enfreindre ses arrêts par le rappel d'un proscrit; que de nouveaux arrêts, peut-être plus sanglans, viendroient à l'appui des premiers, si on pouvoit soutenir le peuple

dans sa prévention, et le montrer à cette compagnie prêt à la seconder; qu'au parlement de la capitale il seroit aisé de joindre ceux des provinces, qui auroient aussi leurs arrêts à faire respecter; qu'ainsi on formeroit un parti très-considérable dans l'état : parti qui feroit profession de ne tirer aucun secours de l'étranger, et de n'avoir aucune liaison avec Condé, comme rebelle, d'être au contraire très-fidele au roi, mais très-opposé à son ministre. Voilà ce qui devoit paroître du *tiers-parti* : mais Gondi se flattoit que les choses ne resteroient pas long-temps dans cette espece d'équilibre; que Mazarin rentrant dans le royaume par force, il faudroit bien que les parlemens et les grosses villes lui opposassent aussi la force, et qu'ainsi il viendroit à bout de mettre le duc d'Orléans à la tête d'un parti qui feroit la loi aux deux autres. Ce projet supposoit que la cour laisseroit former l'orage, sans travailler à le dissiper avant qu'il grossît, et que M. le prince n'y travailleroit pas davantage; supposition absurde, qui fait dire à Gondi,

qu'alors il *broussoit à l'aveugle*, qu'il combattoit à la maniere des *Andebates*, c'est-à-dire, *à tâtons, qu'enfin il prenoit le détour de courre les plus grands inconvéniens, pour éviter les plus petits.* Les petits étoient de laisser la reine rappeler son ministre, et jouir d'un triomphe que Mazarin auroit noblement payé. Les grands inconvéniens étoient d'avoir beaucoup d'inquiétudes, de s'exposer à des dangers sans nombre, et de finir par l'accomplissement de la prophétie que le coadjuteur faisoit à Gaston : *Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal au bois de Vincennes.*

Devenir cardinal étoit alors son principal vœu : aussi, quand les émissaires de la reine tâchoient de l'ébranler, en menaçant de révoquer la nomination s'il s'opposoit au retour de Mazarin; il répondit sans hésiter : *Si on la révoque, dès demain je prends l'écharpe isabelle, et je me joins à M. le prince.* Anne d'Autriche, charmée d'apprendre par-là qu'elle avoit un moyen sûr d'empêcher la réconciliation de ces deux ennemis,

voyant qu'elle n'avoit à craindre que des arrêts du parlement, qu'elle redoutoit peu dans l'éloignement, travailla sans relâche à applanir au cardinal le chemin de la France.

LIVRE IX.

La reine et Mazarin étoient dans une égale perplexité; tous deux désiroient se rejoindre, et tous deux y voyoient les plus grandes difficultés. Il n'étoit pas prudent au cardinal, chargé d'arrêts de proscription, de traverser le royaume, au risque de tomber entre les mains des suppôts de justice répandus sur la route; ni à la reine de l'exposer à ce danger. Si cependant il ne reparoissoit pas à la cour, il craignoit d'être oublié. Il lui venoit des avis de ses amis, que la reine sembloit balancer entre l'honneur de faire remon-

ter son ministre à sa place, et la crainte des peines que lui causeroit ce triomphe. Pour le jeune roi, le cardinal se croyoit plus sûr de lui. Avant son départ, il l'avoit si bien environné de gens qui lui étoient attachés, qu'il désiroit son retour autant que sa mere. Louis fut de tous les conseils qui se tinrent à ce sujet : mais il ne se laissa pas pénétrer ; et il signa, dans le plus grand secret, les ordres qui demandoient à être cachés. Avec cinquante mille écus qui lui restoient des débris de sa fortune, Mazarin fit des levées en Allemagne. Les courtisans s'appercevant qu'en penchant pour lui on étoit vu de bon œil, s'empresserent de lui mener des soldats. Il se forma ainsi une armée de huit mille hommes, dont le maréchal de Hoquincourt alla prendre le commandement sur la frontiere. Tous les officiers portoient l'écharpe verte, couleur du cardinal, et il se fit précéder d'une lettre au roi : lettre concertée, dans laquelle il disoit que, tenant de lui tous ses biens, il ne croyoit pas pouvoir

en faire un emploi plus légitime, que de les consacrer à la défense de sa majesté, contre ses sujets rebelles.

Ces mouvemens ne purent se faire sans que le public en fût instruit. Le coadjuteur travailla, selon son système, à soulever contre le retour de Mazarin le parlement et le peuple, sans qu'on pût lui reprocher de favoriser la rebellion du prince. Il disposa les conseillers frondeurs à ne point souffrir impunément que leurs arrêts fussent violés, et on ameuta la populace, afin que ses *criailleries* contre Mazarin pussent raffermir les officiers chancelans, enhardir les *anti-mazarinistes* décidés, et intimider les autres. Tant qu'il ne fut question que de remontrances, de députations au roi, de moyens qui ne sortoient pas des bornes de la bienséance et de la soumission, le premier président laissoit couler le torrent : mais, pour peu que les avis penchassent vers la violence, il les réprimoit vigoureusement, et il avoit la consolation de se voir encore appuyé du plus grand nombre. Ainsi,

un conseiller ayant dit *que les gens de guerre qui s'assembloient sur la frontiere, pour le service de Mazarin, se moqueroient de toutes les défenses du parlement, si elles ne leur étoient signifiées par des huissiers qui eussent de bons mousquets et de bonnes piques, il y eut contre lui un soulevement général. Cependant,* dit le coadjuteur, *ce conseiller ne parloit pas de trop mauvais sens :* c'est-à-dire, qu'il parloit très-conformément à l'opinion du coadjuteur, qui, voulant paroître marcher entre la guerre et la paix, ne désiroit au fond que trouble et désordre, pourvu que d'autres en fussent crus les auteurs.

Il soudoya plusieurs de ces gens, qu'on trouve aisément dans les grandes villes, gens que la fainéantise et la misere disposent à tout faire. Ils parcouroient les rues en furieux, et, s'arrêtant devant les maisons des conseillers, ils menaçoient de pillage et d'incendie ceux qui molliroient contre Mazarin. Il s'en présenta un jour une troupe à l'hôtel du premier président. Molé travailloit alors avec

deux maréchaux de France, qui vouloient envoyer chercher du secours. Déjà ses domestiques fermoient tout, et se préparoient à la défense. Le magistrat fait ouvrir les portes, montre à ces mutins un front sévere, leur demande ce qu'ils veulent, et les menace de les faire pendre. Comme s'ils avoient devant eux cent canons prêts à les foudroyer, ils fuient, et se perdent dans les rues voisines. Molé revient tranquillement à son travail. La reine l'appela pour lors auprès d'elle, pour exercer ses fonctions de garde des sceaux. Mais on croit qu'elle avoit dessein de mettre la confusion dans le parlement, en le privant des conseils du premier président. Il quitta Paris le 27 décembre, et dit, en partant, ces paroles remarquables : *Je m'en vais à la cour, et je dirai la vérité; après quoi il faudra obéir au roi.*

Après s'être essayé par des arrêts qui ordonnoient des recherches et des confiscations, qui enjoignoient, défendoient, qui attaquoient enfin Mazarin et ses adhérens, par toutes les formes du

palais, le parlement mit sa tête à prix le 29 décembre, le déclara perturbateur du repos public, criminel de lese-majesté, pour avoir rompu son ban, exhorta les communes à lui courir sus, commanda que sa bibliotheque seroit vendue. *Sur le prix de la vente*, portoit l'arrêt, *il sera prélevé une somme de cent cinquante mille livres, pour être délivrée à celui qui représentera ledit cardinal, mort ou vif; et de quelque crime dont soit coupable celui qui le représentera, il aura sa grace.* Cet arrêt ne fut pas approuvé de tout le monde. A la vérité, disoit-on, c'est au parlement à s'armer du glaive de la justice, à le présenter au monarque, à lui montrer qui il doit frapper, mais jamais à frapper lui-même. *Et qui proscrivoit-il? Un chef du conseil du roi, un premier ministre, un cardinal, un homme qui n'étoit coupable que d'avoir su plaire à son maître, à qui ses plus grands ennemis ne pouvoient reprocher la moindre cruauté : le réduire à l'état du plus scélérat d'entre les corsaires et les*

brigands publics ; à ne plus regarder les hommes qui l'environnent que comme autant de furies et de bourreaux acharnés à sa perte ; à ne savoir où trouver un asyle ; et à envisager désormais toute la terre comme le théâtre de son supplice (1) ! C'étoit une extrémité qui paroissoit bien violente. Le clergé se plaignit hautement qu'on traitât ainsi un de ses membres, et Mazarin fut profondément touché d'une preuve de haine si persévérante et si cruelle.

Cependant, malgré les arrêts du parlement, il avançoit heureusement en France, environné de l'armée du maréchal de Hoquincourt. Il étoit entré par Sedan, d'où il prit son chemin par la Champagne, pour gagner Poitiers. Son armée avoit à traverser les rivieres

(1) Voyez *les Sentimens d'un fidele sujet du roi, sur l'arrêt du parlement du 29 décembre* 1651. Voyez aussi *la Répartition de la somme de* 150,000 *livres ;* ouvrage de Marigni, qui publia un tarif des sommes qu'on pouvoit gagner, en tuant, pour ainsi dire, le cardinal en détail : 10,000 liv. pour le nez, 2,000 liv. pour les oreilles, à proportion de l'importance des membres.

d'Yonne, de Seine et de Loire. Le parlement imagina de lui en disputer le passage. Il nomma deux conseillers, Bertaud et du Coudray Giviers, apparemment les plus valeureux, auxquels on donna commission de se transporter sur la route du cardinal. Selon leurs ordres, ils font bravement sonner le tocsin, rompre les ponts, embarrasser les chemins, et mettent cinquante soldats dans Pont-sur-Yonne, qui devoit essuyer le premier effort de l'ennemi. Ils se retirent ensuite du côté de Sens, d'où ils comptoient aller établir les mêmes forces sur la Loire. Mais, pendant qu'ils marchoient au plus vîte, entourés de paysans, d'huissiers et de recors, un détachement d'une douzaine de cavaliers de l'avant-garde de Hoquincourt, qui les reconnoît à leur escorte, fond sur eux : l'un se sauve, l'autre est pris. Bertaud, amené devant le maréchal, et interrogé sur son état et sur ses fonctions, répond en sénateur romain : *Qu'il ne lui parlera que quand il le verra sur la sellette.* Cet attentat d'un maréchal de France

contre deux conseillers au parlement, excita un frémissement d'indignation dans l'assemblée des Chambres. Les uns vouloient qu'on le décrétât de prise de corps; les autres, qu'on le déclarât, sans délai, criminel de lese-majesté. *Je vais*, dit tout bas au coadjuteur le conseiller Bachaumont, connu par son enjouement, *je vais acquérir une merveilleuse réputation, car j'opinerai à écarteler M. de Hoquincourt, qui a été assez insolent pour charger des gens qui armoient des communes contre lui.* On se contenta néanmoins d'ordonner qu'il ne seroit pas reconnu commandant de l'armée royale, mais fauteur et défenseur de Mazarin.

Cette distinction étoit imaginée pour rassurer le duc d'Orléans sur l'imputation de rebellion, et obtenir qu'il laissât agir ses troupes en faveur de la Fronde(1). Il avoit à-peu-près quatre mille hommes, tant de ses gardes, que des gens-d'armes,

(1) Retz, t. III, p. 54. — Joly, t. I, p. 182. — Talon, t. VIII, I.re part, p. 70.

et quelque infanterie, qu'il mit sous le commandement du duc de Beaufort. Il s'y joignit des compagnies formées par plusieurs seigneurs attachés à lui, par des gentilshommes peu instruits, qui ne s'imaginoient pas qu'on pût pécher en se rangeant sous les étendards de l'oncle du roi et du parlement. Le prince de Condé crut l'occasion favorable pour engager tous les ennemis du cardinal à faire cause commune. Il dépêcha à Monsieur un gentilhomme chargé de représenter que le tiers-parti, en divisant leurs forces, seroit la ruine de l'un et de l'autre. Il lui offroit ses villes, ses forteresses, ses amis, ses troupes, de se mettre lui-même sous ses ordres. Gaston ne fit à ces propositions que des réponses vagues et ambiguës, des réponses tirées, pour ainsi dire, à la filiere du coadjuteur, qui, en vue de la pourpre, vouloit avoir auprès de la reine l'honneur d'empêcher la jonction des deux princes, mais qui ne vouloit pas que d'Orléans se privât absolument du secours de Condé.

Le même envoyé se présenta au parlement, et demanda une surséance à l'exécution de la déclaration donnée contre le prince; l'union des principales villes du royaume et des princes du sang; l'autorisation de la compagnie, pour lever des deniers et des troupes. Ce mot *d'union*, qui rappeloit le souvenir de la ligue, souleva les esprits. *La tendresse de cœur pour l'autorité royale, saisit toutes les imaginations. Le président de Mesmes, qui remplaçoit Molé, exagéra avec éloquence l'injure qu'on faisoit au parlement, de le croire capable d'une union qui produiroit infailliblement la guerre civile.* Mais, disoit Gondi à l'avocat général Talon, n'est-ce pas une inconséquence manifeste, que d'admettre ici, dans l'assemblée des chambres, le député d'un prince que vous avez vous-mêmes déclaré criminel de lese-majesté, et de prétendre cependant ne pas désobéir au roi? *Que voulez-vous*, répondit naïvement le magistrat? *nous ne savons ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes regles.* Il

répondit sans cesse, *conservez l'autorité royale; car*, ajoutoit-il, en entrant dans les préjugés du plus grand nombre, dont il n'étoit pas exempt lui-même, *comme toutes sortes d'extrémités sont légitimes à l'égard du cardinal, toutes sortes de respects et de déférences sont dus à l'autorité royale, dont il n'est jamais permis de se départir*. En conséquence, le prince n'obtint que sa première demande; c'est-à-dire, qu'il seroit sursis à l'exécution de la déclaration portée contre lui, jusqu'à ce que Mazarin fût expulsé du royaume.

Ce délai ne paroissoit pas près d'expirer, si on en jugeoit par la maniere dont ce prélat fut reçu à la cour. Il y arriva le 28 février. Le roi alla au-devant de lui à deux lieues de Poitiers, avec les seigneurs les plus qualifiés; quelques ministres et la jeunesse étoient allés plus loin (1). Le reste des courtisans l'attendoit avec la reine, qui se tint à la fenêtre plus d'une heure pour le voir venir. Il n'eut pas

(1) Brienne, t. III, p. 131. — Motteville, t. III, p. 324. — Joly, t. I, p. 182.

besoin d'être instruit de la situation des affaires : on vit bien, par son aisance à décider, que son absence ne lui avoit dérobé aucun secret. Il ne chassa pas Châteauneuf ; mais il le traita avec une hauteur qui le détermina à quitter le ministere. Ce vieux courtisan mourut bientôt après, *chargé d'années et d'intrigues, qui sont*, dit madame de Motteville, *des œuvres bien vuides devant Dieu.* Mazarin se montra plus fier, en reprenant l'autorité, qu'il n'étoit auparavant ; et Brienne remarque qu'il se comporta en homme *qui avoit conçu un grand mépris pour la nation françoise, de n'avoir pu se défaire d'un étranger qui lui étoit odieux.* Cependant il conserva son caractere timide, et ennemi de la violence ; et ceux qui eurent la constance de ne point céder à la premiere démonstration de mécontentement, et la patience de dévorer quelques petits affronts sans se plaindre, resterent dans leurs postes : plusieurs même devinrent ses amis par la suite. Il s'appliqua à gagner la confiance du jeune roi,

jusqu'à négliger la reine, à ce qu'on crut : mais il y a plus d'apparence qu'Anne d'Autriche, se regardant comme délivrée du gouvernement, qui étoit pour elle un fardeau pesant, voyoit volontiers le ministre transférer à son fils les assiduités que les soins de l'état rendoient superflues auprès d'elle. On s'apperçut, en effet, que le système changea tout-à-coup. Il y eut plus de secret et de fermeté dans le conseil, plus de vigueur dans l'exécution. Mazarin fit résoudre le siége de plusieurs places, dont l'armée royale s'empara. Ces conquêtes, jointes aux préparatifs qui se faisoient de tous côtés avec ardeur, pour réduire le prince, commencerent à donner de la réputation au nouveau ministere.

Le prince de Condé suivit avec le cardinal les négociations qu'il entretenoit auparavant avec les autres ministres (1). Elles lui devenoient d'autant plus nécessaires, que, malgré sa bravoure et son

(1) La Rochefouc., p. 264. — Talon, t. VIII, I.re part., p. 80. — Retz, t. III, p. 95.

habileté, la guerre ne tournoit pas à son avantage; plusieurs villes, qui avoient été d'abord pour lui volontairement, changerent, quand elles s'apperçurent qu'on prétendoit s'assurer d'elles par des garnisons. Les habitans d'Agen, que Condé voulut assujétir, dresserent contre lui des barricades, qui mirent sa vie en danger. Ses soldats, presque tous nouvellement levés et mal pourvus, reculerent devant les troupes royales, mieux disciplinées et plus aguerries : enfin, Condé se voyoit à la veille d'être chassé de l'Angoumois et de la Saintonge, et resserré dans le Bourdelois. Cette situation critique ne disposoit pas la cour à finir des traités dont la prolongation ne pouvoit que rendre les conditions plus onéreuses au prince. Par la raison contraire, le péril où il étoit détermina le duc d'Orléans à s'unir avec lui.

Ce fut un traité bien singulier, que celui des deux princes. Ils convinrent de joindre leurs intérêts, mais seulement en ce qui concernoit l'expulsion de Mazarin. Gaston consentoit de confier ses troupes

à Condé, de lui en laisser la libre disposition, pourvu qu'il ne les employât pas contre celles du roi, et qu'il n'admît pas parmi elles des Espagnols, dont on savoit qu'il attendoit des renforts. Du reste, Gaston ne gêna point son parent sur la maniere de penser à l'égard du coadjuteur. Il souffrit que Condé et Gondi gardassent leur haine : *mais il stipula*, dit Talon, *qu'il pourroit prendre conseil de l'ennemi de M. le prince.*

Gondi comptoit toujours que cette inimitié perpétuée lui mériteroit incessamment le chapeau, que la reine avoit mis à ce prix (1) : mais Anne d'Autriche voyant qu'à cet article près, le prélat se permettoit de la désobliger en tout le reste, ne se crut pas tenue à être esclave de sa parole. Elle écrivit à Valançai, ambassadeur de France à la cour du pape, de retirer la nomination du coadjuteur, et elle lui accorda de la faire valoir pour lui-même. Léon X avoit connu Mazarin dans sa jeunesse, et ne l'aimoit pas. Peu

(1) Retz, t. III, p. 83.

de personnes l'estimoient à Rome. On n'avoit pas remarqué en lui ces qualités éminentes qui menent aux grandes fortunes, et qui les font pardonner : au contraire, on croyoit qu'il ne s'étoit élevé que par l'adulation, par des maneges obscurs, ou peut-être par des services bas et honteux. Ceux qui rougiroient d'obtenir les places par ces moyens, et ceux qui n'en rougiroient pas, se font un égal plaisir, ou de semer des obstacles sur le chemin de ces enfans de la faveur, ou de leur causer des chagrins et du dépit. C'est à ces motifs que Gondi dut son chapeau. Rome le regardoit comme bien supérieur à Mazarin, en talens politiques; et on s'y persuadoit qu'en mettant le coadjuteur en droit, par sa nouvelle dignité, de s'asseoir à côté du ministre, il se placeroit bientôt au-dessus; ainsi, malgré l'imputation de jansénisme, imputation déjà grave et importante, dont on tâcha de le noircir, malgré les reproches trop fondés contre ses mœurs, malgré les efforts intéressés de Valençai, Innocent le

préconisa le 28 février, dans un consistoire dont il déroba la connoissance à l'ambassadeur. La chose étant sans remede, la cour de France prit le parti d'en paroître contente, et Mazarin se mit au nombre de ceux qui féliciterent son nouveau confrere. La reine avoit encore un frein qu'elle employa pour retenir le coadjuteur; savoir, la crainte de ne pas recevoir le chapeau de la main du roi, ce qui est comme le complément de la dignité de cardinal en France. Jusqu'à ce moment, Gondi n'ayant plus de rang, cessa de paroître aux assemblées des chambres, qui étoient devenues, dit-il, *des cohues ennuyeuses et insupportables*. Mais il se rendit assidu à celles de l'Hôtel-de-Ville, qui étoient composées de la meilleure bourgeoisie, et où on commençoit à procéder avec plus d'ordre et de justesse que le prince n'auroit désiré.

Il y avoit à Paris une espece de conseil présidé par Chavigni. Chavigni, qui, chassé du ministere, et relégué en Touraine, *n'avoit pas su*, dit Gondi, *s'y ennuyer*,

et étoit revenu dans la capitale chercher l'intrigue et la faction, qui *étoient son élément* (1). Lui et ses confidens s'efforçoient, par persuasion et par argent, de former à Condé un parti puissant; et déjà ils réussissoient auprès de la populace, qui attaquoit publiquement ceux qu'elle soupçonnoit d'être contraires à Condé. Le coadjuteur lui-même ne fut pas à l'abri de ses insultes (2). Mais ces tentatives ne pouvoient assurer au prince un ascendant permanent dans Paris, si elles n'étoient soutenues par des succès qui donnassent de la réputation au parti; et c'est à quoi devoit servir l'armée du duc

(1) Retz, t. III, p. 50, 60, 89 et 99.

(2) Le coadjuteur étant au Luxembourg, il se présenta deux ou trois cents de ces *criailleurs*, qui entrerent jusque dans la cour, et disoient *qu'il donnoit de mauvais avis à Monsieur, et qu'ils vouloient le tuer. J'allai vers eux*, dit le coadjuteur, *moi troisieme, et je demandai: qui est le chef? Un gueux d'entre eux, qui avoit une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment: c'est moi. Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en disant: gardes de la porte, qu'on me pende ce coquin à ces grilles. Il me fit une profonde révérence et des excuses, et ils se dispersérent.* Voy. Mém. de Retz, t. III, p. 92.

de Nemours, qui approchoit. Condé, occupé à défendre la Guienne contre le duc d'Harcourt, avoit envoyé Nemours, son parent, ramasser les troupes qu'il avoit autour de Stenay. Elles furent fortifiées de cinq ou six mille Allemands ou Flamands, sous les ordres d'un prince cadet de Wirtemberg, qui étoit *nommément* à la solde du roi catholique, et qui, depuis quatre ans, faisoit pour lui la guerre en Flandre contre les François. Quand cette armée, composée d'environ douze mille hommes, entra en France, il s'éleva un cri dans le parlement, contre une alliance si manifeste avec les ennemis de l'état. Monsieur soutint, en pleine assemblée des chambres, que ces troupes, auxquelles il venoit de joindre les siennes, commandées par le duc de Beaufort, n'étoient point espagnoles, mais allemandes, et qu'elles étoient à sa solde. *Je voulus*, dit le coadjuteur, *faire honte à Gaston d'une maniere de parler si contraire aux vérités les plus connues. Il répondit, en se moquant de moi, le monde veut être trompé.*

Nemours entra sans résistance dans le royaume, parce que les troupes du roi étoient divisées, et pénétra jusqu'à Mantes, décidé à prendre le chemin de la Guienne, pour mettre la cour entre deux feux : mais elle n'attendit pas l'exécution de ce dessein (1). Si elle avoit eu de fortes raisons de quitter la capitale, elle en avoit de plus fortes d'y revenir au moment qu'une faction, dont l'ascendant pouvoit entraîner tout le royaume, se fortifioit dans ses murs. On laissa assez de troupes au duc d'Harcourt pour circonscrire le prince dans la Guienne; et la cour côtoya la Loire, en la remontant, avec une armée inférieure en force à celle de Nemours, et dont le commandement fut partagé entre le maréchal de Hoquincourt et Turenne, qu'on lui associa. La marche de cette armée menaçoit Orléans, chef-lieu de l'apanage de Monsieur ; et la nouvelle qu'il en eut renouvela toutes ses perplexités. Dans un moment, il vou-

(1) Mém. de Montpensier, t. I, p. 260; et t. II, p. 1. — Retz, t. III, p. 102. — Talon, t. VIII, 1.re part., p. 220.

loit en fermer les portes au roi; dans un autre, il trembloit des suites que pouvoit avoir pour lui une action si hardie contre son souverain. En vain lui représentoit-on, qu'après tout ce qu'il avoit fait, traité avec le prince, connivence avec les ennemis de l'état, outrages au ministre, et, par contre-coup, à la reine, il n'y avoit plus à délibérer. *Nous autres princes*, disoit-il à Gondi, *nous comptons les paroles pour rien; mais nous n'oublions jamais les actions. La reine ne se souviendroit pas demain à midi de toutes mes déclamations contre le cardinal, si je voulois le souffrir demain matin: mais si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera jamais.* Ces angoisses finirent par l'expédient d'envoyer *Mademoiselle* à Orléans, soutenir les partisans de son pere contre ceux qu'on savoit bien y avoir été gagnés par la cour.

Cette princesse avoit l'esprit romanesque. On lui avoit mis dans la tête que, si elle rendoit quelque service important à M. le prince, jamais il ne feroit la paix

qu'il ne l'eût mariée au roi. Son pere n'avoit pas grande confiance en son jugement ni en sa conduite; et, lorsqu'elle prit congé de lui, il dit, en la voyant aller : *Cette chevaliere seroit bien ridicule, si le bon sens de mesdames de Fiesque et de Frontenac ne la soutenoit.* Mais ce n'est pas toujours le bon sens qui est le meilleur pour les actions hasardeuses. Le jeune personne, toute émerveillée de jouer un rôle, se persuada fermement qu'elle réussiroit. Elle partit, le 26 mars, avec cette assurance, fondée principalement, tant son esprit étoit foible ! sur la prédiction d'un astrologue (1). Arrivée devant la ville, elle trouva les portes fermées. On lui crie de descendre sous les murs, que les habitans tiennent une assemblée pour savoir

(1) *Le marquis de Vilette*, dit-elle, *homme d'esprit et de savoir, qui passe pour un des habiles astrologues de ce temps, me tira à part, et me dit : tout ce que vous entreprendrez le mercredi 27 mars, depuis midi jusqu'au vendredi, vous réussira, et même dans ce temps-là vous ferez des affaires extraordinaires.* Voy. Mém. de Montpensier, t. II, p. 1.

s'ils recevront le garde des sceaux et le conseil du roi, qui demandent aussi à entrer. Elle apperçoit des bateliers, leur jette quelque argent, et s'informe s'ils ne peuvent pas l'introduire. Ils lui montrent une vieille porte mal terrassée, et s'offrent de lui faire par-là un passage : elle l'accepte avec un transport de joie. Les uns brisent les planches, les autres écartent les immondices, et, enfin, on fait un trou, par lequel ils tirent la jeune princesse avec ses deux dames. Ils la placent sur un vieux fauteuil de bois, et la portent en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. Elle étoit suivie de toute la populace, que ce spectacle avoit rassemblée en un instant. Son arrivée avec ce cortége, très-imposant pour des bourgeois désarmés, mit fin à la délibération. On envoya dire au garde des sceaux qu'on ne pouvoit le recevoir; et mademoiselle ordonna qu'on accompagnât ce message d'une salve de mousqueterie, qui fit changer de chemin au conseil.

Ce succès auroit pu ouvrir à l'armée frondeuse les provinces d'outre-Loire, pendant que l'armée royale n'étoit pas

encore en état de s'opposer à ses progrès : mais la mésintelligence des chefs l'empêcha de profiter de ses avantages (1). Les ducs de Beaufort et de Nemours, quoique beaux-freres, se haïssoient mortellement : ils se reprochoient de fausses confidences dans des affaires qui leur étoient communes, des défiances, des mépris, d'où naquit une antipathie qui se termina d'une maniere très-funeste. Comme ces chefs ne vouloient point entre eux de subordination, ils affectoient d'agir indépendamment l'un de l'autre ; et cette prétention sauva la cour d'un grand danger. N'ayant pu être reçue dans Orléans, où elle comptoit s'introduire à la suite du conseil, elle remonta la Loire, mettant toujours cette riviere entre elle et l'armée des rebelles, qu'on croyoit fort loin. La cour se déployoit tranquillement dans la plaine, et son armée se montroit par détachemens sur des hauteurs assez reculées. Tout-à-coup, au moment que le roi pas-

(1) Retz, t. III, p. 104. — Montpensier, t. II, p. 17. — Du Plessis, p. 43. — Talon, t. VIII, I.re part., p. 128.

soit devant Gergeau, le baron de Sirot(1), brave capitaine, soldat hardi et déterminé, fond sur une petite garnison que les royalistes avoient mise dans cette ville pour garder le pont; il tue, renverse; et il étoit près de se rendre maître du passage, lorsque Turenne et Hoquincourt arrivent avec trente personnes seulement. Ils rétablissent le combat; Sirot tombe blessé mortellement. Le duc de Beaufort, avec qui l'entreprise étoit concertée, à l'insu du duc de Nemours, arrive trop tard; il fait cependant une seconde tentative, qui auroit pu être heureuse s'il s'étoit fait aider par son collegue; mais le défaut de concert la fit échouer. *Jamais*, dit le maréchal du Plessis, *la France n'avoit été dans un péril plus grand; car si Gergeau avoit été pris, jamais on n'auroit pu sauver leurs majestés.*

Cette escarmouche fut la matiere d'une explication entre les deux beaux-freres,

(1) Il avoit eu l'honneur de faire le coup de pistolet avec trois rois, de Bohême, de Pologne et de Suede, et même il perça le chapeau du dernier. Voy. Mém. de Montpensier, t. II, p. 13.

en présence de Mademoiselle, dans le faubourg d'Orléans, où se tint un conseil de guerre, pour savoir ce qu'on feroit de l'armée. Nemours reprocha à Beaufort qu'il n'agissoit pas franchement en faveur de Condé. Beaufort répondit qu'il avoit ses ordres. *Un prétendu démenti, que M. de Beaufort prétendit, assez légerement, avoir reçu, produisit un prétendu soufflet, que M. de Nemours ne reçut aussi, au dire de bien des gens, qu'en imagination. C'étoit au moins,* ajoute le coadjuteur, *un de ces soufflets problématiques, dont il est parlé dans les petites lettres de Port-Royal.* Il en résulta une querelle dont Mademoiselle suspendit les effets, mais dont les affaires publiques souffrirent. Des généraux, la discorde passa aux officiers; et des officiers aux soldats. Les troupes de Monsieur et celles du prince étoient quelquefois prêtes à se charger. Les chefs étrangers, très-scandalisés de cette division, interposoient en vain leurs bons offices. Il auroit fallu un seul général supérieur à tous les autres, et ce général ne pouvoit

être que le duc d'Orléans ou le prince de Condé. Mais le premier étoit las de la guerre, même avant qu'elle commençât (1). Quant au second, on ne concevoit pas qu'il pût s'échapper de la Guienne, soit en battant le duc d'Harcourt, qui étoit plus fort que lui, soit en trompant sa vigilance; et, quand il l'auroit surpris, comment faire une route de cent cinquante lieues, à travers un pays plein d'ennemis, sans être secouru? Cependant Condé le tenta et réussit.

Il prit avec lui six personnes, du nombre desquelles étoient le duc de la Rochefoucault et Gourville; recommanda la paix à son frere et à sa sœur, qui ne

(1) Il disoit sans cesse qu'il voudroit être à Blois, libre de soins et d'inquiétudes. Lorsque l'armée de Nemours passa près de Paris, il vint beaucoup de ses officiers présenter leurs respects au duc d'Orléans. Ces visites l'impatientoient; et il répondit un jour à Chavigni, qui lui faisoit valoir leur zele pour la cause commune, préférable, disoit-il, à celui du coadjuteur: *Allez au d..... vous et vos officiers étrangers.... S'ils étoient aussi bons frondeurs que le cardinal de Retz, ils seroient à leurs postes, et ils ne s'amuseroient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris.* Voy. Mém. de Retz, t. III, p. 101.

vivoient pas dans une grande union ; confia ses secrets et ses intérêts au général Marsin, et à Lenet, le premier pour la guerre, le second pour la négociation, et partit le 24 mars (1). Ces voyageurs n'avoient ni relais, ni repos fixé, ni provisions, ni asyle en cas d'accident. Condé eut le temps, en marchant, de réfléchir sur la folie d'un prince qui s'expose aux suites fâcheuses d'une entreprise comme la sienne : obligé de se travestir en valet, d'affecter des mœurs triviales, de prendre des emplois bas, de mentir, de dépendre de la discrétion de ses domestiques, au hasard, après bien des peines, d'être arrêté, et de porter sa tête sur un échafaud. Il trouva dans sa route ce que souvent les princes chercheroient en vain dans leurs cours ; des vérités. Il en entendit, parce qu'on ne le connoissoit pas, de peu agréables sur son caractere, sur sa conduite peu réfléchie, sur les galanteries de sa sœur. Enfin, après huit jours

(1) La Rochefoucault, p. 206. — Brienne, t. III, p. 138. — Gourville, t. II, p. 10. — Joly, t. I, II.e part., p. 1.

d'une marche aussi fatigante que périlleuse, il arriva à son armée, qui étoit postée aux environs de Lorry, sur la lisiere de la forêt d'Orléans.

Il s'informe aussi-tôt de l'état des choses. On avoit décidé, dans le conseil de guerre, d'aller assiéger Montargis, où se trouvoit un gros dépôt de vivres et de munitions (1). Condé approuve le projet, et l'exécute lui-même. Il se présente devant la ville, et s'en rend maître en une heure. Il prend ensuite l'élite de sa cavalerie, avec toutes les timbales et les trompettes de son armée; et, par une nuit obscure, il fond sur les quartiers du maréchal de Hoquincourt, qui les avoit distribués autour de Bleneau. La troupe du prince, quoique petite, attaque plusieurs villages à la fois. Les fuyards des premiers portent l'épouvante dans les autres; les trompettes, sonnant de tous côtés, rendent l'alarme générale. La campagne est en un instant couverte de cavaliers qui courent au hasard, et sont poursuivis par les

(1) Bussi, t. I, p. 357. — Retz, t. III, p. 109.

détachemens du prince, à la lueur des feux qui s'allument de toutes parts : mais cette lumiere lui devient nuisible, parce qu'elle fait appercevoir le petit nombre de ses soldats. De Hoquincourt rassemble ce qu'il peut des siens, et prend une position propre à recevoir les autres, et à arrêter les progrès du prince. Condé, avec sa promptitude ordinaire, attaque ce corps, beaucoup plus nombreux que le sien, l'enfonce, le disperse, et assure sa victoire.

Turenne, posté à deux lieues plus loin, près de Gien, où étoit la cour, commandoit un corps de troupes séparé de Hoquincourt. Il avoit averti celui-ci que ces quartiers étoient trop séparés; mais de Hoquincourt, plus soldat que capitaine, n'avoit tenu compte des conseils d'un collegue dont il étoit jaloux. Turenne apprit pendant la nuit, par des fuyards, l'attaque des quartiers; et, par la connoissance qu'il avoit de leur position, il jugea qu'ils devoient être enlevés. Il lui restoit à choisir entre deux partis; celui de se retirer vers la cour, ou d'aller au-

devant de l'ennemi. Le premier étoit le plus sûr; mais il laissoit toutes les troupes de Hoquincourt, qui étoient la plus grande partie de l'armée, à la merci du prince : le second hasardoit l'armée entiere, qui étoit la derniere ressource du roi. Turenne, dans cette perplexité, avance néanmoins, remettant à prendre conseil des circonstances. Au point du jour, il s'arrête sur une hauteur, pour recevoir les soldats de Hoquincourt, que Condé suivoit de près. Il arrive en présence de Turenne. Ces deux rivaux s'observent et se jugent; mais Turenne devina le mieux. Il supposa que Condé prendroit pour un piége la facilité qu'il lui offroit de le défaire, et que, dans cette prévention, il n'oseroit profiter de cette facilité : et c'est ce qui arriva. Turenne fit éloigner ses troupes, pour laisser libre un passage étroit par lequel on pouvoit venir à lui. Condé se défia de cette espece d'invitation, se contenta d'une légere attaque; et, après une canonade très-vive, qui dura toute la journée du 8 avril, les deux généraux replierent leurs postes.

Turenne alla à Gien rassurer la cour, qui, pendant ce combat, avoit été dans les alarmes les plus vives et les mieux fondées. On avoit chargé les voitures, et chacun s'étoit disposé à partir, mais sans savoir de quel côté tourner; car ce qui étoit arrivé devant Orléans, lorsque cette ville avoit refusé ses portes au roi, dont l'armée étoit entiere et florissante, faisoit présumer ce qu'il devoit attendre des autres grandes villes, quand il s'y présenteroit en fugitif. Retz décide nettement *qu'il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé ses portes à la cour*. Rassurée par le succès de Turenne, elle se retira tranquillement à Sens, d'où elle gagna le voisinage de Paris; et Condé, avec Beaufort, Nemours, la Rochefoucault, partit aussi pour la capitale, par une autre route, laissant son armée sous le commandement de Tavannes.

On dit qu'ils y allerent pour faire trophée de leurs exploits auprès des duchesses de Montbason et de Châtillon, et que Condé lui-même ne fut pas exempt

de cette foiblesse (1). D'autres lui prêtent le desir de recevoir en personne les applaudissemens des Parisiens. Mais s'il fut entraîné par ces motifs, on doit aussi avouer qu'il en eut un autre plus plausible et plus important; savoir, de s'assurer du parlement de la capitale, et du duc d'Orléans. Il avoit malheureusement auprès de Gaston deux puissans ennemis: la jalousie et le coadjuteur. La premiere faisoit que, dût son parti être anéanti, Monsieur auroit mieux aimé voir son cousin battu et fugitif, que triomphant; et Gondi, quoiqu'il sentît le tort que la mésintelligence faisoit aux deux princes, s'étant engagé avec la cour à troubler leur union, voulut tenir sa parole, pour être décoré du chapeau de la main même du roi. Il conseilla d'abord à Monsieur de se déclarer nettement contre le voyage de Paris, et de faire connoître à Condé qu'il ne l'approuvoit pas : mais, n'ayant pu

(1) Retz, t. III, p. 118. — La Rochefoucault, p. 216. — Joly, t. I, II.e part., p. 2.

inspirer à Gaston cette fermeté, il lui suggéra le moyen de rendre le séjour du prince plus court qu'il ne voudroit. Le corps-de-ville flottoit dans une espece d'irrésolution, que le président Aubri, chef des assemblées, fixoit ordinairement en faveur de la cour, dont il étoit partisan. Le coadjuteur lui fit parler par des amis communs, qui l'engagerent à convoquer une assemblée, pour délibérer sur l'arrivée prochaine du prince, qu'on annonça exprès. L'assemblée ordonna une députation, qui pria le duc d'Orléans d'empêcher Condé de venir à Paris, dans la crainte des dégâts que ses troupes pourroient faire dans les environs. Le duc d'Orléans répondit que son cousin viendroit peu accompagné, et pour peu de temps. Par cet engagement public, il crut imposer au prince la nécessité de ne faire, pour ainsi dire, que se montrer dans un état à ne point éclipser Gaston, et de s'en retourner au plus vîte à son armée : mais cette ruse étoit moins capable d'abréger le séjour de Condé dans

la capitale, que le désagrément qu'il y essuya.

Il eut d'abord assez de peine à se faire admettre, tant au parlement, que dans les autres cours souveraines, qu'il vouloit engager à agréer ses services contre Mazarin; et si, malgré le crime de lese-majesté dont il étoit noté par arrêt, il obtint séance, ce ne fut souvent que pour entendre des choses très-mortifiantes. Bailleul, qui présidoit le parlement, en l'absence de Molé; et Amelot, premier président de la cour des aides, lui dirent, presqu'en mêmes termes: *Qu'ils s'étonnoient de voir sur les fleurs-de-lis un prince qui venoit de se liguer avec les ennemis des fleurs-de-lis, et qui, les mains encore teintes du sang des François, venoit faire trophée de ses victoires dans le sanctuaire de la justice.* Quelques membres de la chambre des comptes ne parlerent pas moins vigoureusement. Condé rougit de ces apostrophes; mais il n'en marqua pas le vif ressentiment qu'on devoit attendre d'un

homme de son caractere : il parut même que ce fut moins pour se venger des particuliers, que pour soumettre les corps, qu'il permit d'ameuter la populace contre ceux qui lui étoient contraires. Il y eut, comme on l'avoit déjà vu arriver, beaucoup de conseillers insultés dans les rues; les salles du palais se remplissoient journellement de mercenaires soudoyés, journaliers, artisans, domestiques, qui crioient : *Vivent les princes ! point de Mazarin !* Pareil tumulte se faisoit entendre dans la place de Grêve, quand le corps-de-ville s'assembloit. Cependant le prince, malgré la crainte qu'il inspiroit, ne put obtenir du parlement que des arrêts aggravans contre Mazarin, et non pas une autorisation à lever de l'argent et des troupes, comme il désiroit. Le corps-de-ville, auquel il demandoit qu'il écrivît aux principales villes du royaume, pour former une *union* avec la capitale, se contenta d'ordonner qu'il seroit fait une députation au roi, pour le supplier de donner la paix à son peuple. Le prince fut plus heureux auprès du duc d'Or-

léans : ses égards, ses déférences, gagnerent entièrement Gaston, qui lia enfin sa fortune à celle de Condé, sans cependant renoncer à la faculté de prêter quelquefois l'oreille aux conseils du coadjuteur.

Pendant que le prince travailloit à décorer son parti des suffrages extorqués à la capitale, son armée, cantonnée autour d'Etampes, dans des quartiers de rafraîchissemens, diminuoit, soit par la désertion, soit par les maladies que l'inaction enfante (1). Turenne, au contraire, se renforçoit par les détachemens qu'on lui envoyoit de la frontiere, qu'on laissa ainsi, à force de la dégarnir, en proie aux Espagnols. L'armée royale se plaça entre les rebelles et Paris, afin que le parti que le prince y entretenoit, ne pût tirer avantage de ses forces. Cette position procura aussi à Turenne l'occasion de rétablir l'honneur des armes du roi, un peu altéré à Bleneau. Mademoiselle s'ennuyoit à Orléans, quoiqu'elle n'y fût pas

(1) Montpansier, t. II, p. 48.

tout-à-fait sans amusemens. Elle écrit qu'elle faisoit arrêter les couriers, qu'elle ouvroit les lettres des particuliers, y lisoit les affaires de famille, les intérêts de commerce, les intrigues domestiques, dont elle se divertissoit avec ses demoiselles. Néanmoins, comme elle n'avoit plus rien de brillant à faire dans cette ville, elle désira retourner à Paris, et demanda un passeport à Turenne : il lui écrivit que, non-seulement il l'enverroit, mais qu'il mettroit sur sa route son armée en bataille. Cette lettre, communiquée, piqua d'honneur les officiers de l'armée d'Etampes, comme Turenne l'avoit bien prévu. Presque tous jeunes et galans, ils accompagnerent la princesse hors de leurs lignes. On y reçut mesdames de Frontenac et de Fiesque, *maréchales de camp*, pour réaliser une plaisanterie de Gaston, qui leur avoit donné ce titre (1). A peine la princesse étoit partie,

(1) Gaston leur écrivit un jour : *A mesdames de Fiesque et de Frontenac, maréchales de camp de l'armée de mes filles.* Voy. Mém. de Montpensier, t. II, p. 59.

et on étoit encore dans le désordre de cette fête militaire, lorsque Turenne, qu'on croyoit occupé à préparer la sienne, parut. Il avoit laissé dans son camp ses lieutenans, chargés de recevoir la princesse, et lui-même, avec l'élite de son armée, vint fondre sur celle du prince, qu'il surprit : mais il y avoit de vieilles troupes qui se formerent sur-le-champ, soutinrent le choc avec fermeté, et se retirerent en combattant, dans le faubourg d'Etampes, où elles arrêterent Turenne. Comme il n'avoit ni canons ni munitions, il se retira : mais il revint, quelques jours après, mettre le siége devant cette place, pour ensevelir, comme dans un seul tombeau, les principales forces du parti.

L'armée assiégée étoit presque aussi forte que l'armée assiégeante. Cette égalité occasionna des combats fréquens et meurtriers, dont il étoit difficile au public de prévoir l'issue; mais les chefs avoient des espérances prochaines d'un secours qui devoit faire pencher la balance (1).

(1) Bussi, t. I, p. 425. — Montpensier, t. II,

Charles IV, duc de Lorraine, dépouillé sous Louis XIII de ses états, par les François, s'étoit fait une armée composée de vagabonds de tous les pays. La licence les attiroit sous ses étendards, et le pillage étoit leur solde. Il la promenoit comme un orage sur les frontieres de France et d'Espagne, se vendant ordinairement à cette derniere puissance, mais sans s'interdire le droit de se livrer à la France, si elle vouloit l'acheter plus cher. Comme on savoit qu'il étoit toujours en vente, la cour le marchanda. Le duc d'Orléans, qui étoit son beau-frere, mit aussi son enchere. Sans se promettre affirmativement à l'un ni à l'autre, Charles entra en France par la Champagne, qu'il parcourut et pilla tranquillement, parce que la cour, croyant l'avoir assez payé pour être sûre de lui, défendit à ses troupes de l'inquiéter ; mais elle fut cruellement détrompée, lorsque, arrivé le 31 mai près de Paris, Charles IV se joignit aux princes.

p. 72. — Retz, t. III, p. 60. — La Rochefoucault, p. 234.

On parla aussi-tôt d'aller secourir Etampes. Dans les conseils qui se tinrent sur la maniere d'exécuter cette entreprise, le duc de Lorraine montra le plus grand empressement. Nulle objection, nulle difficulté de sa part; mais, quand il fut question de marcher, il survint des obstacles. L'artillerie n'étoit pas prête, la poudre manquoit. On avoit encore besoin d'informations. Charles étoit désolé de ces contre-temps; il s'en mettoit dans une espece de fureur, il se couchoit par terre, se rouloit, se frappoit la tête, de dépit d'être arrêté dans une si belle carriere. Pour le consoler, on lui donnoit des repas et des fêtes : quand il étoit dans les plaisirs, il paroissoit tout oublier, et on ne pouvoit plus l'en tirer. Si on lui parloit d'affaires, il répondoit tantôt avec le plus grand sérieux, tantôt en plaisantant. Gondi voulut un jour l'entreprendre en présence du duc d'Orléans. *Avec les prêtres*, dit-il ironiquement, *il faut prier Dieu; qu'on me donne un chapelet : ils ne se doivent mêler d'autre chose que de prier et de faire prier les autres.* Il paya

de la même monnoie les dames de Montbazon et de Chevreuse : *Dansons, mesdames*, leur dit-il, en accordant une guitare; *cela vous convient mieux que de parler d'affaires.* Il ne fut pas possible au prince de Condé de lier avec lui un entretien suivi. Charles l'éluda toujours; et quand mademoiselle cherchoit à entamer une conversation, il lui fermoit la bouche en s'extasiant sur ses charmes, en se récriant sur son esprit. Il lui baisoit la main, se jetoit à ses genoux, et mêloit à la galanterie des idées et des manieres si burlesques, qu'on finissoit par rire, et ne savoir que penser de son caractere.

Tout s'expliqua enfin, quand on sut que ces bizarreries cachoient une négociation du duc de Lorraine avec la cour. Elle savoit qu'en lui offrant de l'argent, il étoit toujours prêt à avancer la main pour le recevoir. On lui en montra, et il consentit à s'en retourner, pourvu qu'on levât le siége d'Etampes. Cette condition ne pouvoit qu'être agréable à Turenne, qui se voyoit par-là débarrassé d'un siége

dont les suites l'inquiétoient: il exécuta fidélement le traité, et retira ses troupes de devant Etampes. Il laissa ainsi l'armée des princes libre de concourir à une perfidie que Charles méditoit. Le Lorrain s'étoit campé à Villeneuve-Saint-Georges, et avoit établi sur la Seine un pont de bateaux, par où il comptoit recevoir les troupes qui sortiroient d'Etampes, et avec les deux armées réunies, poursuivre celle du roi. Turenne pressentit son projet, et sans consulter la cour qui se laissoit amuser, il force ses marches, se couvre de la forêt de Senar, débouche dans la plaine le matin du 14 juin, et envoie signifier au duc qu'il ait à décamper sur-le-champ, et à lui livrer son pont de bateaux, sinon qu'il le chargera. Charles ne s'attendoit point à cette apparition. Son camp n'avoit point de fortifications. La plupart de ses officiers étoient à Paris, où ils se divertissoient avec le prince de Condé; rien n'étoit préparé pour une action. Le duc hésite, promet, se rétracte, gagne du temps, se met en défense, en impose à un envoyé de la cour, qui vient dire au

maréchal, que le roi n'a pas de meilleur ami que le duc, et qu'il faut bien se garder de l'attaquer. *Il nous trompe*, répond Turenne; *mais je n'ose prendre sur moi de l'attaquer.* Il envoie au roi, à toute bride; l'ordre arrive: mais Charles ne juge pas à propos d'exposer au sort d'une bataille son armée, qui étoit tout son bien. Il accepte la condition de Turenne, donne des ôtages, et livre son pont, qui est sur-le-champ détruit. Il étoit temps; car Condé avoit couru au-devant de sa cavalerie, qu'il ramenoit à grands pas, faisant suivre son infanterie à la hâte. Du bord de la rivière, où le défaut de pont le retint, il vit le lendemain avec douleur son allié décamper honteusement. Le duc de Lorraine retourna par le même chemin, et acheva de dévaster les provinces qu'il avoit pillées en venant.

Ces étrangers avoient fait trophée sous les yeux des Parisiens, et avec eux, des dépouilles de la France (1). Leur camp

(1) Montpensier, t. II, p. 75. — La Porte, p. 289.

étoit comme une foire, où on voyoit exposés des habits, des meubles, des effets de toute espèce, enlevés aux habitans des campagnes. Le peuple de Paris y couroit en foule acheter ces vols faits à des François. Les officiers y donnoient des fêtes aux dames, qui les ramenoient à Paris, où on les traitoit magnifiquement; les bals, les revues, les festins s'entremêloient et se succédoient, pendant que le laboureur désolé, pleuroit sur son champ foulé aux pieds des chevaux, la veille de la moisson; qu'il versoit des larmes ameres sur le sort de sa femme et de ses enfans, errans et dispersés; que le berger suivoit tristement son troupeau emmené par le soldat avide, et que les paysans, chassés de leurs foyers, cherchoient inutilement un asyle dans les villes voisines, dont ils augmentoient la disette. Ils y restoient exposés aux injures de l'air, au milieu des rues et des places publiques. *J'ai vu,* dit la Porte dans ses mémoires, *j'ai vu sur le pont de Melun, trois enfans sur leur mère morte, l'un desquels la tettoit encore.*

Ces fléaux attristoient non-seulement ceux qui les ressentoient, mais encore ceux qui n'en étoient que témoins (1). Le parlement faisoit à la cour et aux princes, des représentations fréquentes, et des prieres d'éloigner les armées. La cour différoit pour lasser les Parisiens, et les princes différoient aussi afin que l'excès des désordres excitât Paris à se défendre : par la même raison, ils soutenoient et animoient même la populace, qui poursuivoit avec des clameurs et des huées, tant dans les rues que dans le palais, les conseillers qu'on leur indiquoit comme *entichés de mazarinisme*. C'étoit ce que Gaston appeloit *égayer* le parlement ; mais cette maniere d'*égayer les compagnies*, n'eut pas toujours le succès désiré. Souvent le parlement se roidit contre la vexation. Il n'accueillit qu'avec un morne silence la proposition que fit le duc d'Orléans, qu'on lui donnât des pouvoirs plus amples, plus étendus de faire

(1) La Rochefouc., p. 221 et 231. — Retz, t. III, p. 165. — Joly, II.e part., p. 10.

la guerre, et même qualité pour cela, insinuant que celle de lieutenant-général du royaume pour lui, et celle de généralissime pour le prince, conviendroient. Le parlement détourna la question. Monsieur en fut si piqué, qu'il lâcha la bride à ses *égayeurs*. Il y eut, en sortant de l'assemblée plusieurs membres de la compagnie, injuriés, tirés dans la foule, renversés, frappés, et quelques-uns coururent risque de la vie. Ils vouloient quitter le service; mais les princes les appaiserent, en promettant de punir les plus coupables des séditieux.

Ces violences en firent craindre de plus grandes: on se regarda comme menacé de la colere céleste, si on ne tâchoit de la détourner. Le peuple demanda la procession de la châsse de sainte Genevieve. Le jour même qu'elle fut ordonnée par le parlement, on y délibéra sur la maniere de faire les cinquante mille écus promis à celui qui apporteroit la tête de Mazarin; ce qui fit dire au conseiller le Clerc de Courcelle: *Nous sommes aujourd'hui en dévotion de fête double; nous*

ordonnons des processions, et nous travaillons à faire assassiner un cardinal.

La procession se fit avec le plus grand recueillement. Condé y montra une dévotion qui parut excessive à bien des gens; on lui supposa moins de foi, que d'envie de gagner la populace par des démonstrations de piété qui lui sont familieres. Aussi le combla-t-elle de bénédictions (1). Mais de pareils suffrages ne le dédommageoient pas de la perte de l'estime des premiers de la ville, qui se détachoient de lui, tant parce qu'ils commençoient à reconnoître le vuide de ses projets, que parce qu'ils se lassoient de la guerre. Les princes tâchoient d'em-

(1) *Quand les châsses vinrent à passer, M. le prince courut à toutes avec une humble et apparente dévotion, faisant baiser son chapelet.... Mais quand celle de Sainte Genevieve vint à passer, alors, comme un forcené, après s'être mis à genoux dans la rue, il courut se jeter entre les prêtres; et, baisant cent fois cette sainte châsse, il lui fit baiser encore son chapelet, et se retira avec l'applaudissement du peuple. Ils crioient tous après lui: Ah! le bon prince! et qu'il est dévot!* Le duc de Beaufort renchérit sur le prince. Le duc d'Orléans se contenta de regarder d'une fenêtre. Voy. Mém. de Motteville, t. IX, p. 364.

pêcher les éclats de l'impatience par des négociations avec la cour, dont ils répandoient dans le public qu'ils espéroient le plus heureux succès. Dans cette vue, ils donnoient à leurs démarches un appareil remarquable. Les porteurs de paroles des princes, les députés du parlement, ceux de l'Hôtel-de-Ville, étoient sans cesse sur le chemin de Paris à Saint-Germain où résidoit la cour. Le ministre, au milieu de ce manége, se conduisoit avec beaucoup d'habileté. Tous ceux qui se jetoient dans les négociations, affectoient de ne vouloir aucune relation avec lui. Pour lui, il paroissoit se prêter à leurs desirs, et consentoit à ne les voir qu'en particulier : mais il avoit soin de laisser percer dans le public la connoissance de leurs entrevues secretes, afin de leur donner de l'odieux ou du ridicule. Quoique la premiere proposition qu'on faisoit fût toujours qu'il sortiroit du ministere, qu'il quitteroit la France, pour un temps, disoient les uns, pour toujours, disoient les autres. Mazarin ne se choquoit pas de cette dure proposition. Il glissoit sur cette

demande, discutoit les autres, revenoit à la premiere, accordoit, refusoit, mais avec des manieres dont on étoit toujours content. Prodigue d'égards et de politesses, il combloit tous ceux qui se présentoient; de sorte qu'il n'y avoit personne qui ne voulût traiter. Il arrivoit de là que les négociateurs se croisoient, et qu'ils fournissoient au ministre des prétextes plausibles de suspendre les décisions.

Mazarin sut que le prince, dans l'accès d'une violente passion pour la duchesse de Châtillon, s'étoit flatté de lui procurer des distinctions. Il fit insinuer à cette dame qu'elle devroit se mêler des affaires, et que sa capacité et ses charmes en feroient plus à la cour que les finesses et les raisonnemens des autres. Pleine de cette prévention, elle obtint de Condé un pouvoir très-étendu, et partit avec un train d'ambassadrice. Elle fut très-bien reçue; on l'amusa d'honneurs et de plaisirs, pendant que les travailleurs qu'elle avoit amenés dressoient des plans, et que le rusé italien leur laissoit croire

qu'ils touchoient au but, lorsqu'ils en étoient plus éloignés que jamais. Les gens graves trouverent mauvais que le prince entremêlât de galanterie, des négociations qui devoient décider du sort du royaume. Ils s'appercevoient avec peine qu'il y avoit dans le chef et ses partisans les plus familiers, un goût de frivolité bien contraire aux pensées sérieuses qui auroient dû occuper des hommes chargés de si grands intérêts; que le soin d'un bal et d'une fête prenoit souvent plus de temps et fixoit plus l'attention, que les préparatifs d'une expédition militaire. On connoissoit les intrigues amoureuses qui partageoient ces jeunes seigneurs, on en suivoit le fil. On savoit les rivalités, les haines qu'elles excitoient entre eux, pendant qu'ils avoient besoin de la plus grande concorde. Les émissaires que la cour entretenoit dans la capitale, ne manquoient pas de relever cette conduite; et les réflexions consignées dans les écrits qu'on répandoit, enlevoient insensiblement à Condé l'estime des gens solides; de sorte

que presque tous les chefs de la bourgeoisie, le prévôt des marchands, les échevins, colonels et quarteniers étoient royalistes, quoique la ville parût encore attachée à la fronde; et on pouvoit dire que le prince, quoique dans la capitale, l'avoit déjà réellement perdue. Cependant il ne vouloit pas s'en éloigner, de peur d'être réduit au rôle d'un rebelle obscur, forcé de fuir de province en province, et de mendier à la fin un asyle chez l'étranger : au lieu que, restant dans Paris, il se flattoit d'être toujours recherché de la cour, et d'obtenir enfin des conditions avantageuses. Cet espoir l'engageoit à retenir ses troupes autour de la ville, où il ne pouvoit cependant pas les introduire, parce que les portes étoient gardées par la bourgeoisie.

Il se logea à Saint-Cloud. Turenne occupoit la plaine de Saint-Denis (1). Condé, quoique beaucoup plus foible que les royalistes depuis la retraite du lorrain, se

(1) Rochefort, p. 142. — Artagnan, t. II, p. 85. — La Rochefoucault, p. 239. — Talon, t. VIII, II.e part., p. 51. — Montpensier, t. II, p. 78.

croyoit fort en sûreté, parce que, si l'ennemi vouloit venir à lui par un pont qu'il avoit fait construire vers Argenteuil, le prince, maître du pont de Saint-Cloud, pouvoit passer du côté du bois de Boulogne, et mettre toujours la riviere entre Turenne et lui. Mais les mesures du prince furent déconcertées par l'arrivée du maréchal de la Ferté, qui quitta la frontiere de Champagne, où il tenoit les Espagnols en échec, et vint se joindre à Turenne. Condé craignit que l'une des deux armées, passant sur le pont d'Argenteuil, ne vînt l'attaquer dans son camp, pendant que l'autre, se présentant au pont de Saint-Cloud, feroit diversion, et l'exposeroit à une défaite inévitable. Il n'y avoit d'autre moyen de sauver ses troupes, que de gagner Conflans. Il se trouvoit encore sur le terrein que les Lorrains y avoient occupé, des restes de retranchemens dont Condé espéroit couvrir la tête de son armée, pendant que les derrieres seroient mis par la capitale à l'abri d'insulte. Pour gagner cette position avantageuse, le chemin le plus sûr étoit par la plaine de

Grenelle, en rabattant le long des faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor, en traversant la Seine vers l'endroit où est l'hôpital-général : mais il falloit faire remonter par Paris un pont de bateaux, et Condé n'étoit pas sûr que les bourgeois le permissent. D'ailleurs, la longueur du chemin pouvoit donner aux ennemis le temps de l'atteindre. Alors Condé auroit été forcé de se replier sur le faubourg Saint-Germain ; et il étoit possible que les canonades des royalistes, portant jusqu'au Luxembourg, effrayassent le duc d'Orléans, et ne le déterminassent à s'accommoder brusquement avec la cour. D'après toutes ces considérations Condé choisit le chemin le plus périlleux, mais le plus court, qui étoit par le bois de Boulogne, les dehors des faubourgs Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine (1), et il se flatta, qu'avec

(1) Ces faubourgs n'étoient pas alors si prolongés qu'ils le sont à présent. Il n'y a pas long-temps que tout ce qui est maintenant couvert de maisons, jusqu'à Montmartre, étoit jardins et marais.

un peu de diligence, il gagneroit Charenton avant que Turenne, placé vers Saint-Denis, pût l'attaquer. Dans cette espérance, la nuit du premier au 2 juillet, il passe le pont de Saint-Cloud en silence, marche avec une célérité que ne ralentissent ni les détours des chemins, ni l'embarras des bagages. Son avant-garde touchoit presque au but, lorsque Turenne, à la tête de sa cavalerie, fond sur l'arriere-garde, qui étoit encore vers le faubourg Saint-Denis. Condé vole à son secours, la dégage, et réunit toute son armée à la tête du faubourg Saint-Antoine, derriere quelques mauvaises barricades que les Lorrains avoient laissées. Alors commença un combat fameux dans nos annales par le lieu où il se donna, par l'importance de la cause et de la célébrité des généraux. Ils y montrerent tous deux qu'ils savoient joindre la bravoure du soldat au sang-froid du capitaine. On les vit déployer dans un petit terrein toute la science des attaques, tout l'art des retraites. Aux soldats de Condé, une barriere, un pan de murailles, suffi-

soit pour soutenir les efforts des bataillons sans cesse rafraîchis, qui les prenoient en tête et en flanc. On perçoit les maisons, on s'y rencontroit, on s'y battoit à travers les brêches faites aux cloisons. Condé se trouvoit par-tout; son courage le multiplioit. Si ses soldats plioient, il les rappeloit, se mettoit à leur tête, les menoit à la charge. Son escadron invincible portoit toujours la terreur et la mort dans les troupes ennemies : mais souvent aussi il voyoit tomber autour de lui ses plus zélés serviteurs, ses meilleurs amis; guerriers illustres, qui méritoient de verser leur sang pour une meilleure cause.

Dès le commencement de l'action, le duc d'Orléans, après avoir vu la disposition des deux armées, s'étoit rétiré dans son palais du Luxembourg. Les bourgeois de Paris, accourus sur leurs remparts, regardoient ce qui se passoit, sans paroître y prendre aucun intérêt. Le prince obtint avec peine qu'on recevroit ses blessés. La vue de tant de malheureux, rapportés entre les mains de leurs domestiques, mutilés, expirans, tout sanglans et défi-

gurés, jeta dans le peuple un commencement de compassion. En passant par les rues, ces blessés remercioient le bourgeois attendri; et, comme insensibles à leur propre sort, ils ne montroient que le regret de ne pouvoir plus aider le héros qui périssoit à leurs portes. Ce spectacle fit plus que les exhortations du duc de Beaufort, l'ancienne idole de la populace. Dès le matin, Condé l'avoit envoyé haranguer dans les carrefours et les places publiques. Il cria long-temps en vain; mais enfin, sur le midi, on commença à s'attrouper. Quelques pelotons d'ouvriers et d'artisans se présenterent devant le Luxembourg. Les femmes de qualité, dont les peres, les freres, les enfans, les maris, combattoient dans l'armée du prince, s'y étoient réunies. Elles sollicitoient Gaston de faire armer le peuple et d'aller au secours de son cousin. Il résistoit à leurs instances. Sa conduite lui avoit été tracée par le coadjuteur, qui, dans ce moment critique, ne paroissoit pas au Luxembourg, mais qui envoyoit de temps en temps des gens pour confirmer

Monsieur dans son refus. Cependant il ne put tenir contre tant de personnes qui le sollicitoient à genoux, les mains jointes, et fondant en larmes. Enfin, il se laissa arracher, plutôt qu'il ne donna à Mademoiselle, l'ordre de faire ouvrir la porte Saint-Antoine, et de recevoir l'armée du prince dans Paris.

Mais il y avoit une défense contraire à l'Hôtel-de-Ville; défense écrite toute entiere de la main du roi, et datée de Charonne, où il étoit pendant le combat. Le gouverneur, les échevins, et le conseil assemblé, vouloient obéir à cette défense, et il étoit ordonné à la garde bourgeoise de tenir la porte fermée. Mademoiselle, munie de la permission de son pere, se présente à l'Hôtel-de-Ville, à la tête d'une foule de peuple, qui demandoit à grands cris qu'on sauvât le prince et son armée. Le conseil n'ose mécontenter cette multitude menaçante; il accorde le consentement que Mademoiselle désiroit. Avec ces pouvoirs, elle avance vers la porte Saint-Antoine, et fait avertir Condé. Il prend le moment où

Turenne suspendoit ses efforts, pour en faire bientôt de plus décisifs, et vient s'aboucher avec la princesse. *Il étoit*, dit-elle, *tout couvert de poussiere et de sang quoiqu'il n'eût pas été blessé; sa cuirasse étoit pleine de coups, et il tenoit son épée nue à la main, en ayant perdu le fourreau.* En entrant, il se jeta sur un siége, fondant en larmes. *Pardonnez*, lui dit-il en sanglotant, *pardonnez la douleur où je suis; vous voyez un homme au désespoir. J'ai perdu tous mes amis. Non*, répondit-elle, *ils ne sont que blessés, et encore ne le sont-ils pas dangereusement.* Cette bonne nouvelle le consola; il remercia Mademoiselle, la pria de continuer ses bontés, de veiller au soulagement des blessés, et il retourna à son armée. La princesse vouloit le retenir, mais il s'échappa de ses mains. *Je ne rentrerai*, dit-il, *qu'à la derniere extrémité; et il ne me sera jamais reproché que j'aye fui en plein jour devant les Mazarins :* réponse pareille à celle qu'il avoit faite le matin à Gaston, qui lui proposoit de laisser le

commandement au duc de Nemours, et de se retirer dans la ville. *Je ne puis ni ne dois abandonner mes amis en pareille occasion; il faut vaincre ou périr avec eux.*

En effet, il n'y avoit pas de milieu, si Mademoiselle ne fût venue au secours de son cousin. Comme les nombreux bataillons l'emportent à la longue sur les moindres, Condé, resserré entre l'ennemi et les murailles de Paris, ne voulant pas se rendre, de peur de porter sa tête sur l'échafaud, auroit péri avec ses principaux partisans, et le carnage, à la fin, auroit été horrible. Ainsi, quoiqu'on ne puisse justifier la princesse d'avoir, par la ressource qu'elle procura au prince, empêché l'extinction totale de la rebellion, on doit cependant lui savoir gré de ce qu'elle sauva tant de braves guerriers, qui, jeunes la plupart, devinrent ensuite l'honneur et la force du regne de Louis XIV. Sa bienveillance s'étendit jusque sur les soldats étrangers. Ces malheureux, ignorant la langue, se traînoient dans les rues, tendant des mains suppliantes;

elle les plaça dans les hôpitaux et chez les chirurgiens.

Le duc d'Orléans, vaincu par les sollicitations de tout ce qui l'environnoit, monte enfin à cheval, fait armer le peuple, et vient favoriser la retraite du prince. Elle étoit devenue absolument nécessaire. Turenne n'avoit suspendu ses efforts que pour disposer autrement ses troupes. L'armée de la Ferté venoit de le joindre, et ils se proposoient d'enfermer Condé entre eux et Paris. Déjà les royalistes défiloient à droite et à gauche, par Conflans et Popincourt. En se rapprochant, ils devoient envelopper le faubourg Saint-Antoine, et faire une attaque générale, à laquelle Condé n'auroit pu résister. Il le pressentit, et ne pensa plus qu'à mettre en sûreté le reste de son armée, très-diminuée, et aussi fatiguée de la marche et de la chaleur que du combat. Il fit, à la tête de ses escadrons, une charge qui poussa l'ennemi jusqu'au-delà des barrieres du faubourg. Pendant ce temps, son infanterie défila dans la ville. Il y rentra des derniers, avec sa cavalerie.

Les portes se refermerent. Des mousquetaires, placés sur les remparts, arrêterent les royalistes qui voulurent approcher; et Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille sur les plus éloignés.

L'étonnement de la cour fut extrême, quand elle vit que le prince lui avoit échappé. Elle pensa d'abord, tant elle se croyoit sûre de ses intelligences dans Paris! que le canon de la Bastille tiroit, non sur ses troupes, mais sur celles de Condé. Lorsque Mazarin fut assuré du contraire, et qu'il sut que c'étoit Mademoiselle qui avoit fait ce coup hardi, il dit froidement: *Elle a tué son mari;* faisant allusion au desir qu'elle montroit d'épouser le roi. Des hauteurs de Charonne, où il avoit tenu le jeune monarque pendant le combat, le cardinal le ramena à Saint-Denis, où la reine étoit restée en prieres dans l'église des carmelites; et l'armée rentra dans ses anciens postes. Condé fit passer la sienne à travers Paris, et l'établit dans la plaine d'Ivry, le long de la riviere de Bievre. Il eut l'avantage de cette journée, parce qu'il

sauva son armée; mais l'honneur doit se partager entre lui et Turenne, qui montra la même capacité, le même sang-froid, la même intrépidité, et qui manqua de vaincre, uniquement parce que la fortune ouvrit un asyle à son rival.

Le danger que le prince avoit couru de tomber entre les mains de Mazarin, si le peuple, plus compatissant que les chefs de l'Hôtel-de-Ville, ne les eût forcés d'ouvrir les portes, lui fit prendre la résolution de se rendre plus puissant dans Paris (1). Quelques personnes lui faisoient ombrage, entre autres, le maréchal de l'Hôpital, gouverneur; le Fevre, de la Barre, prévôt des marchands, et surtout le cardinal de Retz. Pour celui-ci, le dessein de Condé étoit d'aller, bien accompagné, lui faire une visite à l'archevêché, d'où il ne sortoit plus, le prendre poliment dans son carrosse, le mener hors de Paris, et lui défendre d'y rentrer. La chose étant faite, le prince se flattoit

(1) Artagnan, t. II, p. 114. — Retz, t. III, p. 170. — Joly, II.e part., p. 15. — Talon, t. VIII, part. II, p. 31. — Montpensier, t. II, p. 93.

que Gaston, accoutumé à sacrifier ses serviteurs, s'en seroit aisément consolé. Quant aux autres, on n'ose prononcer s'il voulut s'en débarrasser de vive force, et si le massacre qui arriva à l'Hôtel-de-Ville le 4 juillet, fut l'effet d'un projet formé, ou d'un concours de circonstances imprévues.

Les princes avoient demandé l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville. Après l'avoir remerciée de la retraite accordée à Condé, ils devoient y proposer des choses tendantes à faire déclarer ouvertement la ville contre le roi. Mais, prévoyant que leur projet ne passeroit pas sans difficulté, ils firent déguiser des soldats et des officiers, qui eurent ordre de se mêler avec la populace et de l'ameuter, pour effrayer les chefs de la ville, s'ils refusoient d'entrer dans leurs vues. On vit, dès le matin, beaucoup de gens qui portoient de la paille à leurs chapeaux, et qui en présentoient aux passans, hommes et femmes, comme un signe de ralliement contre *les Mazarins*. Ils parurent sur-tout autour du palais et

de l'archevêché; et on dit qu'ils étoient postés en cet endroit pour favoriser le compliment de Condé au coadjuteur, et l'enlevement qu'il devoit tenter. Mais, soit que ce ne fût pas une résolution bien fixe, soit qu'il se rencontrât de trop forts obstacles, Condé laissa le cardinal de Retz tranquille, et les deux princes s'acheminerent à l'Hôtel-de-Ville. Ils trouverent l'assemblée formée. On leur dit en entrant qu'il venoit d'arriver un ordre du roi, qui enjoignoit de remettre toute délibération à huitaine, *Sans doute*, dit le gouverneur, *on est disposé à obéir*. Les princes ne se voyant pas les plus forts, se contenterent d'un remercîment à l'assemblée, de ce qu'elle avoit fait ouvrir les portes à leurs armées, et se retirerent sur-le-champ, comme pour laisser la liberté de délibérer sur l'ordre du roi. Ils avoient l'air très-mécontens; et, en remontant dans leur carrosse, ils dirent tout haut: *la salle est pleine de Mazarins*.

Ce peu de mots fit l'effet d'un tocsin; il s'éleva dans la place de Greve, qui étoit pleine de monde, un cri général d'indi-

gnation. Aux invectives, les plus échauffés ajouterent une grêle de pierres, qu'ils lancerent contre l'Hôtel-de-Ville. Les gardes y répondirent par des coups de fusil, qui firent tomber quelques malheureux. La vue du sang augmenta la fureur; les gardes, toujours assaillis de pierres, se sauverent. Les mutins allerent prendre du bois sur le port, l'amoncelerent devant les portes de l'Hôtel-de-Ville, et y mirent le feu. La fumée qui se répandit dans les salles, força les conseillers de les quitter, et de chercher un asyle sous les combles, et dans les endroits les plus reculés; ceux qui se présenterent aux fenêtres basses pour sortir, furent massacrés sans distinction de *Mazarins* ou de *frondeurs*. On remarqua même qu'il y en eut beaucoup plus des derniers, parce que, se flattant d'être épargnés, ils accoururent en plus grand nombre. Quelques-uns se sauverent à force d'argent, en arborant le signe de la faction, qui étoit la paille. Dès ce jour, il devint nécessaire. Les femmes le porterent en place de bouquets, les hommes à la

boutonniere, les moines à leurs frocs. Comme, au commencement des troubles, tout avoit été *à la fronde;* à la fin, ajustemens, bijoux, coiffures, tout fut *à la paille* (1).

Les princes, retournés au Luxembourg, ignoroient ce qui se passoit, ou du moins ne savoient pas que les choses fussent portées à cet excès. A la premiere nouvelle qui leur en vint, Monsieur exhorta le prince à se transporter à l'Hôtel-de-Ville. Condé s'en défendit, et proposa d'y envoyer le duc de Beaufort. Celui-ci accepta, et Mademoiselle se joignit à lui. Elle se vantoit que sa seule présence calmeroit les furieux. Beaufort prétendoit que, s'ils mettoient les armes bas, ce seroit plus par égard pour lui que pour elle. Cette contestation, si déplacée quand on va au secours de gens qui s'égorgent pour notre querelle, les amusa pendant le chemin. Ils arriverent tard; la place étoit déjà vuide. On n'y voyoit plus, à la

(1) Un prédicateur prit un jour pour texte ces paroles, tirées du livre de Job, chap. XLI, vers. 19 : *In stipulam versi sunt lapides fundæ.*

lueur des feux qui brûloient encore, que quelques hommes occupés à reconnoître et à enlever les morts qui les intéressoient. Beaufort et la princesse trouverent la même solitude dans l'Hôtel-de-Ville. Par-tout régnoient le silence et l'obscurité, rendus plus effrayans par les reflets de lumiere tremblotante que causoient les feux du dehors. A la voix de Mademoiselle, plusieurs de l'assemblée, ecclésiastiques et autres, quitterent les retraites qu'ils s'étoient choisies. Le prévôt des marchands parut devant elle *tranquille et serein.* Elle lui offrit une escorte, qu'il accepta. Le gouverneur ne voulut pas avoir d'obligation, et se sauva déguisé. Plusieurs autres furent conduits hors de la place, et gagnerent leurs maisons, non sans courir de grands risques dans les rues.

Cet événement plongea dans le deuil les principales familles de Paris. Il s'y passa des choses qui font croire que Condé n'en fut pas le seul instigateur. On remarqua, entre les séditieux, des gens qu'on savoit être secretement attachés à la cour. Un

homme, armé d'un poignard, se présenta brusquement au carrosse de Mademoiselle, et, s'appuyant sur la portiere, demanda : *Le prince y est-il? Non*, répondit-elle; il se retira, et se perdit dans la foule. Ces particularités ont donné lieu de penser que Mazarin avoit dans Paris des émissaires chargés, ou d'exciter des tumultes, ou de profiter des soulevemens commencés par d'autres; d'en profiter, soit pour le débarrasser de ses ennemis, soit pour les rendre odieux. Si, dans cette circonstance, il eut le dernier dessein, il lui réussit au-delà de ses espérances. On fut quelques jours sans savoir sur qui rejeter la cause de ce désordre. On se regardoit, on s'examinoit, on n'osoit se communiquer ses soupçons. Enfin, les confidences des conversations, et les écrits qui parurent, fixerent l'opinion publique sur Condé.

A l'estime et à l'affection dont le prince avoit joui, succéderent la haine et la crainte (1). Les assemblées de l'Hôtel-de-

(1) Retz, t. III, p. 192.

Ville et du parlement furent abandonnées. Le plus grand nombre des membres chercherent des prétextes pour ne s'y plus trouver. Les princes firent des démarches, promirent sûreté, tâcherent de ranimer la confiance; mais quand on y revint, ce ne fut que dans l'appréhension d'être noté de *mazarinisme*, et de courir le danger de la proscription. Aussi les rebelles n'éprouverent-ils plus d'opposition à leurs volontés. Ils destituerent le prévôt des marchands, et mirent à sa place le vieux Broussel, patriarche de la fronde. Ils substituerent des échevins de leur parti, aux échevins royalistes; et comme le maréchal de l'Hôpital, renfermé chez lui, ne faisoit plus de fonctions de gouverneur, ils nommerent à cette dignité le duc de Beaufort. Gaston et Condé renouvelerent la prétention de se faire nommer par le parlement; le premier, lieutenant-général pour le roi, qu'on disoit captif entre les mains de Mazarin; le second, généralissime de ses armées: ils créerent aussi un conseil, auquel ils admirent deux conseillers du

parlement; et la compagnie ratifia ces dispositions par des arrêts des 19 et 26 juillet. *Les hommes*, dit le coadjuteur à cette occasion, *ne se sentent pas dans ces especes de fievres d'état, qui tiennent de la frénésie. Je connoissois des gens de bien qui étoient persuadés jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire, de la justice de la cause des princes; j'en connoissois d'autres, d'une vertu désintéressée et consommée, qui fussent morts avec joie pour la défense de celle de la cour.* Ceux-ci parloient; mais leur voix étoit étouffée par la prévention des autres, toujours plus hardie que la raison, et par le suffrage de ces hommes si communs dans les factions, et qu'on pouvoit appeler avec un ambassadeur d'Angleterre, *serviteurs très-humbles des événemens* (1): de sorte que, malgré les

(1) Le lord Lokar, étant ambassadeur de la république d'Angleterre en France, pendant que Monk et Lamberts se faisoient la guerre, après la mort de Cromwel, on lui demanda duquel il étoit ambassadeur. Il répondit : *Je suis serviteur très-humble des événemens.* Voy. Mém. de Montglat, t. IV, p. 224.

réclamations, les princes trouvoient toujours moyen de se couvrir du manteau de la justice, et d'imprimer, pour ainsi dire, à leurs prétentions, le sceau légal de la nation.

Mais cette adresse ne trompoit que le peuple et les personnes éloignées de la capitale et peu instruites des affaires (1). Dans Paris, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'en recevant Condé avec ses troupes, on s'étoit donné un maître, et on resta comme atterré du coup. Cependant, après quelques jours d'une espece d'étourdissement, on commença à se reconnoître. Le premier qui leva la tête, fut le cardinal de Retz. Quand il réfléchit sur ce qui s'étoit passé à l'Hôtel-de-Ville, il s'étonna d'avoir pris si peu de précaution contre une surprise ou une insulte. Un autre auroit fui; et Gondi convient que c'étoit le parti le plus sage et le plus sûr, parce que sa sortie de Paris auroit pu le réconcilier avec la cour : mais la vanité de lutter encore contre Condé,

(1) Retz, t. III, p. 178.

le retint. Il plaça des soldats dans l'archevêché et dans les maisons voisines ; il fit des amas de vivres et de munitions, et garnit de grenades les tours de la cathédrale, comme il avoit fait lorsqu'il jouoit *le rôle de bon pere hermite*. A la moindre alarme, il pouvoit se rendre dans son fort par un chemin caché; mais cette alarme ne vint pas : le prince dédaigna, craignit, ou ne jugea pas à propos de mesurer ses forces avec celles du prélat.

Paris étoit alors dans une de ces situations où le plus léger mouvement, imprudemment donné, peut occasionner un bouleversement général (1). Le moindre pain y valoit huit sols la livre. Le peuple, enhardi par le besoin, sembloit épier l'occasion de tomber sur les riches. L'exemple des soldats du prince, qui, après avoir pillé les villages des environs, vendoient publiquement le butin dans leur camp, donnoit aux Parisiens qui alloient l'acheter, une vive tentation d'en faire autant dans la ville. Il n'y avoit plus ni

(1) Retz, t. III, p. 189. — Joly, II.e part., p. 29.

police, ni frein, ni subordination : ceux qui auroient pu contenir la populace, bons bourgeois et magistrats, se cachoient ou fuyoient, malgré les gardes mis aux portes pour empêcher de sortir. Dans cette circonstance, le roi fit signifier au parlement, le 6 août, de cesser ses fonctions à Paris, et de se rendre à Pontoise. Il annulla par des arrêts du conseil la création du gouverneur, prévôt des marchands et échevins, faite par les princes, et suspendit le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Le parlement de Paris cassa ces arrêts ; le parlement de Pontoise foudroya celui de Paris. Ce conflit entre les magistrats rendit la justice peu redoutable au peuple ; et il s'ensuivit des désordres que Condé auroit voulu réprimer : mais la nécessité de souffrir du peuple, pour le retenir dans son parti, l'obligeoit de les tolérer.

Il avoit lui-même des chagrins personnels à dévorer, parce que la révolte égalant tout le monde, il ne trouvoit pas dans ses officiers et ses soldats, la subordination dont un chef a besoin.

Le comte de Rieux, un de ses courtisans, lui manqua en face (1). Il osa, dans la chaleur de la dispute, faire un geste menaçant, que le duc d'Orléans punit par quelques jours de Bastille, mais dont Condé, en toute autre circonstance, auroit tiré une vengeance plus éclatante. Malgré la défense des deux princes, les ducs de Beaufort et de Nemours, ces deux beaux-freres qui s'étoient déjà montré une inimitié scandaleuse, se battirent au pistolet; Nemours fut tué. Tous les jours étoient marqués par des brouilleries et des raccommodemens qui fatiguoient Gaston, qui impatientoient Condé, qui donnoient au parti un air de cabale, et en dégoûtoient insensiblement les honnêtes gens que la prévention y avoit jusqu'alors attachés.

Le parlement de Pontoise ne fut pas d'abord nombreux (2); mais il étoit composé des meilleures têtes, présidées par

(1) Talon, t. VIII, II.e part., p. 62 et 64. — Montpensier, t. II, p. 128.

(2) Benserade disoit *qu'il avoit rencontré à la promenade tout le parlement dans un carrosse coupé.* Voy. Montglat, t. III, p. 304.

Molé (1). Ces magistrats, animés d'un vrai zele pour le salut du royaume, se mirent à chercher les moyens de le sauver du danger pressant où il se trouvoit. On savoit que le duc de Lorraine revenoit en France. Il avoit fidelement accompli la condition de sortir du royaume, imposée par Turenne; mais, arrivé sur ses terres, il fit tirer deux coups de canon, et reprit aussi-tôt le chemin de Paris. Les Espagnols, en même-temps, envoyerent en France douze mille hommes sous le commandement de Fuensaldagne. Toutes ces troupes devoient se joindre au prince dans la capitale, qui par-là alloit devenir le centre d'une guerre ruineuse, difficile à terminer, dont les succès variés pouvoient porter des coups mortels à l'autorité royale. Le parlement de Pontoise représenta que, dans la crise des affaires, il seroit peut-être à propos d'accorder quelque chose à la prévention du peuple contre le ministre; que la rebellion ne paroissoit s'autoriser que du rappel du cardinal;

(1) Talon, tome VIII, II.e part., p. 40.

qu'il falloit lui ôter ce prétexte, et qu'il seroit glorieux à Mazarin de sacrifier sa fortune au repos de l'état. On lui remontra à lui-même que l'armée du roi n'étoit pas invincible; que si jamais elle recevoit un échec considérable, haï des peuples comme il l'étoit, peu aimé des courtisans, chargé de l'arrêt contre sa liberté et sa vie, il courroit les plus grands risques. Il répondoit que la cour pouvoit se retirer au-delà de la Loire, où il attendoit en sûreté les événemens: mais Turenne fit honte à la reine d'une pareille proposition, qui auroit donné au parti du roi un grand discrédit dans l'esprit des peuples. Ainsi il fut résolu que le cardinal quitteroit encore une fois la France. Il partit le 19 août, et se retira à Sedan, d'où il continua de gouverner le royaume.

La nouvelle de son départ fut apprise à Paris avec grande satisfaction. Les membres du parlement qui y étoient restés, ordonnerent que le roi en seroit remercié. Les princes parurent partager sincerement la joie publique. Ils affecterent de renouer les négociations que les

opérations militaires avoient suspendues, et ils flatterent eux-mêmes le peuple d'une paix prochaine: mais, intérieurement, ils se proposerent de la faire dépendre du sort des armes. Il étoit naturel que Condé, près d'être joint par deux armées, se promît un succès favorable, et ne se pressât point de terminer: mais avant la jonction, l'adresse de Mazarin lui enleva la moitié de ses espérances. Le cardinal savoit que si les Espagnols aidoient le prince, c'étoit moins pour l'obliger, que pour perpétuer la guerre. Sur cette connoissance il imagina une ruse dont Fuensaldagne fut dupe. Mazarin écrivit de Sedan au duc de Lorraine une lettre tournée en réponse, comme s'il y avoit entre eux une négociation établie. Il y discutoit des propositions d'accommodemens; et, après s'être défendu sur les unes, avoir accordé les autres, il finissoit par dire que, si Charles s'opiniâtroit à refuser les offres de la cour, la reine seroit forcée de finir avec Condé qui la pressoit, et qu'elle aimeroit mieux s'abandonner à

un prince du sang, que d'exposer le royaume à une invasion. Le courrier, porteur de cette dépêche, eut ordre de passer auprès de l'armée espagnole, et de se laisser prendre. Le général ouvrit la lettre. La menace qui la terminoit lui fit faire des réflexions : il en conclut, comme l'italien l'avoit espéré, qu'il ne falloit pas rendre Condé trop formidable à la reine ; et au lieu de joindre le duc de Lorraine, Fuensaldagne se contenta de lui envoyer quelque cavalerie, et retourna en Flandre avec son armée.

Charles cependant avançoit vers Paris, entretenant des négociations avec la cour, qui se laissoit amuser comme la premiere fois. S'il avoit eu affaire à un général moins pénétrant, il auroit mis l'armée du roi entre deux feux ; entre la sienne et celle de Condé. La reine, abusée, ordonna à Turenne de ne point inquiéter Charles dans sa marche. Mais Turenne répondit : *Je suis si persuadé que le duc trompe le roi, que, quelques positifs que soient les ordres, j'aime mieux m'exposer à porter ma tête sur un échafaud,*

que de risquer de tout perdre en obéissant. Il continua à serrer l'armée du duc; mais il ne put empêcher sa jonction avec les troupes du prince. Ces deux corps réunis camperent sur les bords de la Seine et de la Marne, près d'Albon, et Turenne prit, vis-à-vis d'eux, une position avantageuse, près de Villeneuve-Saint-Georges, derriere un bois, dans l'angle que forme la riviere d'Yères en tombant dans la Seine. Ces deux armées s'observerent tout le mois de septembre. Pendant ce temps, on entama ou on continua une foule de négociations, dont la plus remarquable fut celle du cardinal de Retz (1).

La retraite du ministre avoit opéré une révolution totale dans les esprits. Ceux qui étoient auparavant les plus emportés contre la cour, convenoient que cette com-

(1) Tout le monde négocioit, cette manie étoit devenue une mode. On raconte que madame de Rhode prenoit toute sorte de travestissement, et, qu'après sa mort, on trouva dans sa garde-robe *des habits de carmes, de minimes, d'augustins, enfin de toute espece d'ordres religieux.* Elle mourut, pour ainsi dire, dans le lit d'honneur; car elle se trouva mal chez le cardi-

plaisance demandoit un retour d'égards. Tout le peuple se seroit volontiers jeté entre les bras de son roi. Les vœux les plus empressés des Parisiens étoient de le voir revenir au milieu d'eux. Témoin de ces dispositions, Gondi crut qu'il pouvoit se donner l'honneur du retour, et que ce service éclatant effaceroit ses démérites passés. Il fit connoître à Monsieur que tout alloit en décadence dans son parti ; que, malgré le secours de l'armée lorraine, il n'y avoit plus rien à espérer, et qu'il falloit s'accommoder avec la cour, à quelque condition que ce fût. Gaston en convint, et remit ses intérêts entre les mains du coadjuteur. Il provoqua une assemblée des principaux du clergé et de la bourgeoisie, dans laquelle il fut résolu qu'on feroit au roi une grande députation,

nal, où elle négocioit. Mazarin, qui avoit des affaires plus pressées que de la secourir, la quitta évanouie. Elle fut si outrée de cette espece de mépris, qu'elle en mourut. *Tout le monde, au lieu de la plaindre*, dit madame de Nemours, *se moqua d'elle, comme si elle avoit fait une action fort ridicule de mourir.* Voy. Mém. de Nemours, p. 148.

pour le prier de revenir à Paris. Gondi se rendit à Compiegne à la tête de ces députés, qui lui formoient un cortége imposant. D'abord il reçut des mains du roi le chapeau de cardinal, qui étoit depuis si long-temps l'objet de ses vœux. Ensuite il se mit à négocier; mais il n'avoit point, si on peut ainsi parler, si beau jeu qu'il se l'étoit promis. Les ministres n'ignoroient pas ce qui se passoit à Paris. Ils savoient que si les rebelles venoient à composition, c'étoit moins par amour de la paix que par nécessité. La reine, à la vérité, écouta d'abord assez favorablement les premieres propositions, comme une personne qui veut finir: mais les amis du cardinal, Servien, le Tellier, Ondedei, se défiant de sa facilité, la retinrent. Ils se firent renvoyer la conclusion, et épuiserent, sans terminer, toutes les offres du coadjuteur, jusqu'à celle que faisoit le duc d'Orléans de se retirer à Blois, et de ne plus se mêler de rien, pourvu qu'on assurât son état, celui des princes et de leurs partisans, par une amnistie hono-

rable, des gouvernemens et des charges lucratives.

Ce qu'il demandoit, la cour certainement, quelques mois plus tôt, l'auroit accordé avec le plus grand empressement; mais elle voyoit actuellement jour à rentrer dans ses droits, sans graces ni conditions. Turenne, tenant toujours en échec l'armée lorraine, avoit mandé à la reine qu'elle pouvoit traîner les négociations en longueur tant qu'elle voudroit. Les princes, disoit-il, ont beau débiter qu'ils me forceront à une bataille: je ne crains d'eux ni violence, ni surprise, je serai toujours maître de me retirer quand je jugerai à propos. En effet, la conduite des troupes lorraines et de leur chef n'étoit pas propre à les faire redouter. Il y avoit toujours presqu'autant d'officiers à Paris qu'au camp, quoique les Parisiens ne les vissent pas de bon œil. Ils se moquoient d'eux publiquement, et plaisantoient sur leurs discours, au sujet de l'armée royale, qu'ils se vantoient de battre quand ils voudroient. On les défioit

d'exécuter ces menaces fanfaronnes; et bientôt Turenne les rendit aussi ridicules qu'elles étoient vaines. Après avoir rempli son objet, qui étoit de fatiguer les Parisiens par la présence des soldats étrangers, tous pillards et indisciplinés; d'amuser les princes par des négociations, de les discréditer, de détacher d'eux le peuple et ses chefs, Turenne décampa le 5 octobre, et laissa l'armée ennemie bien étonnée de sa retraite. Elle se fit avec le plus grand ordre, et sans coup férir. Cette surprise, qui ôtoit à Condé le moyen de tenter une affaire décisive, le mit en fureur. Il s'exhala en plaintes ameres, en paroles outrageantes contre les capitaines qu'il avoit laissés au camp, pendant qu'il étoit malade à Paris. Les Lorrains et les Espagnols furent moqués et chansonnés par les Parisiens, qui s'amusent de tout. Le peuple, de l'extrême affection pour eux, passa à la haine, et le duc de Lorraine lui-même fut insulté dans les rues. Depuis ce jour, il s'en écoula peu pendant lesquels Condé n'eût à craindre d'être livré à ses ennemis, ou forcé de mettre Paris en feu pour se

défendre. Il s'ennuya de cette situation critique; et, fatigué également des formes du palais, des inconséquences du parlement, de l'importance des bourgeois, de l'insolence de la populace, plus las encore des négociations qu'on rendoit interminables, il s'abandonna entre les mains des Espagnols, et, le 18 octobre, il prit, avec le duc de Lorraine, le chemin de la Flandre par la Picardie.

En partant, il recommanda à Monsieur de ne point rendre la ville sans avoir obtenu des conditions avantageuses pour eux deux et pour leurs partisans les plus distingués (1). C'étoit présumer que Gaston seroit plus maître du peuple que ne l'avoit été Condé. Mais les Parisiens, qui s'étoient passionnés contre Mazarin sans trop savoir pourquoi, et parce qu'on avoit eu l'art de leur inspirer de la haine, revinrent d'eux-mêmes à leur devoir, si-tôt qu'ils eurent sous les yeux des exemples de soumission. La députation du clergé en provoqua d'autres. Les six corps des marchands

(1) Retz, t. III, p. 242.

envoyerent à Pontoise, où étoit la cour, des députés, qui furent très-bien reçus, et traités aux dépens du roi. Après eux, les colonels des quartiers, un bourgeois et un officier de chaque compagnie, au nombre de cent quarante-neuf, allerent à Saint-Germain conjurer sa majesté de revenir *dans sa bonne ville.* Ils furent accueillis avec encore plus de distinction que les autres; non-seulement traités aux dépens du roi, mais servis par ses officiers, au bruit des timballes et des trompettes, et visités, pendant le dîner, par le jeune monarque lui-même et le duc d'Anjou, son frere. Il faut être françois pour concevoir l'effet de pareils égards marqués à propos. Le peuple, en apprenant l'accueil fait à ses députés, devint ivre de joie; ils se faisoient raconter les détails, se répétoient les uns aux autres les plus petites particularités, et finissoient toujours par cette question: *Quand reviendra-t-il?*

Le duc d'Orléans, effrayé de cet enthousiasme général, leur crioit de ne se pas hâter, de lui donner le temps de finir

son traité; que leur empressement rompoit toutes ses mesures (1). Eh! qu'importoit à ce peuple détrompé, l'intérêt des chefs qui l'avoient séduit et entraîné dans la révolte; Tous savoient qu'ils n'avoient rien à craindre du rétablissement de la puissance royale, qu'il ne pouvoit au contraire leur en revenir que de la sûreté et de la tranquillité. La partie du parlement restée à Paris, et l'Hôtel-de-Ville, voulurent aussi faire des députations: mais la cour tint ferme à les regarder comme interdits, et ne pouvant être reçus en corps, les membres se mêlerent du moins parmi les autres députés. Ils annullerent aussi d'eux-mêmes, ou regarderent comme non avenues, et sans force, toutes leurs dispositions séditieuses, élection irréguliere d'un gouverneur et d'échevins anti-royalistes, création d'un conseil d'union, concession du titre de lieutenant-général au duc d'Orléans, et de généralissime à Condé. Gaston connut alors à quoi doivent s'attendre les sujets

(1) Retz, t. III, p. 245.

les plus élevés, les princes du sang même, quand ils se séparent du roi. C'est du trône qu'ils tirent tout leur éclat; et s'ils accoutument les peuples à mépriser l'autorité, tôt ou tard ils en sont punis par le mépris où ils tombent eux-mêmes. Le duc d'Orléans avoit peine à s'avouer cette vérité humiliante, dont il faisoit par-tout l'expérience; il auroit voulu se persuader à lui-même et persuader aux autres, qu'il pouvoit résister avec succès, s'il s'y obstinoit, et qu'il ne cédoit que par condescendance. Le cardinal de Retz décrit assez plaisamment le combat entre la vanité de Gaston et sa crainte. *Ne ferai-je pas demain la guerre*, dit-il au prélat, *et plus facilement que jamais?.... Oui, Monsieur.... Le peuple n'est-il pas toujours à moi?.... Sans doute, Monsieur.... M. le prince ne reviendra-t-il pas à moi, si je le demande?.... Je le crois, Monsieur.... L'armée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas, si je le veux?.... Toutes les apparences y sont, Monsieur. Gaston*, ajoute le coadjuteur, *sentoit le ridicule de ses*

questions, et il ne se les permettoit, qu'afin qu'on le réfutât, et afin de pouvoir dire ensuite qu'il auroit fait merveille, si on ne l'avoit retenu; à-peu-près, disoit Madame, *moitié riant, moitié pleurant, à-peu-près comme Trivelin dit à Scaramouche: que je t'aurois dit de belles choses, si tu avois eu assez d'esprit pour me contredire!* Ainsi ces grands événemens qui attirent l'attention de l'univers, considérés sous un autre point de vue, ne sont souvent que des comédies dont les acteurs, s'ils étoient vus de près, inspireroient plus de pitié que d'estime. La fronde se termina comme une piece de théâtre. Après les incidens qui formerent l'intrigue et soutinrent l'intérêt, la venue du principal personnage opéra le dénouement. Les autres disparurent de dessus la scene, la toile tomba, et il ne resta plus de ces troubles, qu'un souvenir qui fut bientôt effacé par les années brillantes de Louis XIV.

Le monarque rentra dans sa capitale le 21 octobre, au milieu des acclamations du

peuple, dont la joie se signaloit par des transports difficiles à dépeindre (1). Il ne s'étoit lié par aucune promesse d'amnistie, afin d'avoir la liberté de punir s'il le vouloit; mais le châtiment ne fut pas sévere: il se borna même aux plus coupables. Louis fit dire à son oncle de quitter Paris, et il obéit. Mademoiselle, prévenant l'ordre qu'elle auroit eu de se retirer dans une de ses terres, s'y exila d'elle-même. Plusieurs gens de qualité, et d'autres personnes turbulentes, de différens états, jugées et condamnées par leur propre conscience, se cacherent, et s'enfuirent. Les duchesses de Montbazon et de Châtillon auroient bien voulu paroître à la cour; mais elles eurent défense de s'y montrer, et partirent pour leurs châteaux. Le duc de Beaufort suivit le duc d'Orléans, non sans regret d'abandonner le petit empire qu'il s'étoit formé dans les halles. Le fils de Broussel rendit la Bastille, si-tôt qu'on le menaça de le faire pendre s'il se laissoit assiéger. Enfin,

(1) Retz, t. III, p. 247. — Montpensier, p. 166.

le lendemain de son entrée, le roi tint son lit de justice au Louvre. Il y réunit les conseillers de Paris à ceux de Pontoise : les premiers n'essuyerent ni reproches ni réprimandes. Il fut seulement défendu à dix ou douze d'entre eux, qui n'avoient pas été appelés à cette séance, de demeurer à Paris. Dans cette défense furent compris quelques membres des autres compagnies, en petit nombre, tous les officiers des princes de Condé et de Conti, et même les femmes attachées au service de la duchesse de Longueville.

Dans ce lit de justice, le roi fit lire et enregistrer un édit qui interdissoit au parlement toute délibération sur le gouvernement de l'état et les finances, toutes procédures contre les ministres qu'il lui plairoit de choisir. Il contenoit aussi des regles de discipline, faites pour l'honneur et l'indépendance de la compagnie : notamment celle de ne point permettre à ses membres de prendre des habitudes trop grandes dans le palais des princes et des grands, d'en recevoir des présens, gratifications ou pensions, et même d'assister

aux conseils où se traitoient leurs affaires économiques et domestiques (1). Du reste, le monarque accorda une amnistie générale, qui rassura les esprits et remit partout l'ordre et la tranquillité. Le cardinal de Retz se trouva au Louvre quand le roi arriva. La reine dit à son fils de l'embrasser, *comme celui à qui il devoit particulierement son retour à Paris* (2). Cependant il n'y avoit véritablement contribué qu'en ce qu'il ne s'y étoit point opposé. En quittant le Louvre, il alla, si on en croit Joly, conseiller au duc d'Orléans de se mettre en défense, et de ne se point laisser opprimer par la puissance royale; mais il prétend qu'il laissa seulement entrevoir à Gaston la possibilité d'ameuter le peuple, de faire de nouvelles barricades, et de s'emparer de la personne du roi. Il dit que le duc de Beaufort conseilloit fortement cette entreprise; que pour lui, il se contenta d'assurer Gaston, que si le prince s'y déterminoit,

(1) Il falloit une dispense à un conseiller au parlement, pour accepter la place de chef de conseil d'un prince.

(2) Retz, t. III, p. 249. — Joly, t. II, p. 30.

il l'appuieroit de tout le crédit qu'il avoit encore auprès du peuple. C'étoit certainement pousser la rebellion jusqu'où elle pouvoit aller. Cependant Anne d'Autriche voulut bien ne punir le prélat que par l'éloignement : encore ne s'y détermina-t-elle que lorsqu'elle se fut assurée par diverses tentatives, qu'il lui seroit impossible de faire revenir Mazarin et d'assurer la tranquillité de son ministere, tant que Gondi resteroit à Paris. Elle lui offrit l'ambassade de Rome, où on lui promettoit de ne le laisser que trois ans ; cent mille francs pour payer ses dettes, une pension de cinquante mille écus, et cinquante mille autres comptant pour se mettre en équipages.

Le coadjuteur dit qu'il ne refusa ces offres, que parce qu'on ne voulut rien donner à ses partisans intimes; et il veut faire entendre qu'il fut victime de l'amitié : mais il y a plus d'apparence qu'il se crut encore en état d'intimider la cour, et de se faire acheter plus cherement. Il continua de retenir autour de lui une espece de garde, qui montoit quelquefois jusqu'à

deux cents gentilshommes. Ce n'étoit qu'avec cette escorte, qu'il quittoit son fort de l'archevêché, où il avoit toujours des munitions qui rendoient ce poste capable de résistance. Quand il alloit à la cour, il y portoit un air de morgue et de hauteur, et il rejetoit dédaigneusement toutes les conditions qui n'étoient pas précisément celles qu'il prétendoit imposer. Son insolence alla si loin, que le conseil donna des ordres pour l'arrêter, et même pour l'attaquer à main armée, si on ne pouvoit le saisir autrement. *Ces ordres*, dit-il, *n'étoient guere différens de ceux qui furent donnés au maréchal de Vitri, lorsqu'il tua le maréchal d'Ancre.* Les vrais amis de Gondi, qui voyoient qu'il se perdoit, vinrent à la fin à bout de l'engager à relâcher quelque chose de ses prétentions. Il se détermina à traiter directement avec le cardinal Mazarin, auquel il écrivit. Sur la foi de ce traité entamé, il relâcha de ses précautions, et vint au Louvre, mais accompagné. Il y fut arrêté le 19 décembre, et conduit à Vincennes, sans que le peuple, dont on craignoit le

ressentiment, en témoignât aucun. Il y eut seulement quelques démonstrations de chagrins de la part du clergé : le chapitre de la cathédrale ordonna des prieres de quarante heures ; mais l'archevêque, oncle du coadjuteur, les fit cesser.

Pendant que le cardinal de Retz ressentoit dans la contrainte et la solitude de la prison, tous les tourmens que peut souffrir un ambitieux enchaîné par son rival, Mazarin se promenoit sur la frontiere, dans les armées françoises, et jouissoit de l'honneur du succès que les généraux lui déféroient (1). Il étoit redevable de ces égards à la puissance qu'il conservoit à la cour, où il disposoit de tout, quoiqu'éloigné. Il se rapprocha, après s'être fait quelque temps désirer, et arriva à Paris le 3 février, accompagné de Turenne et des principaux officiers de l'armée ; cortege flatteur, dont l'éclat fut encore rehaussé par le monarque, qui alla au-devant de lui jusqu'à six lieues. La reine le reçut avec des transports de joie, qui n'étoient

(1) Talon, t. VIII, II.e part., p. 128.

pas nouveaux, mais qui étonnoient toujours; car plusieurs recherchoient encore par où il avoit mérité sa fortune. Les autres, éblouis par son bonheur, brûloient leur encens devant l'idole, sans s'embarrasser si elle en étoit digne : toute la France tomba à ses genoux. Les Parisiens lui firent une espece d'amende honorable de leurs insultes excessives, par des hommages qui ne l'étoient pas moins. Ils lui donnerent à l'Hôtel-de-Ville une fête dans laquelle on lui prodigua presque tous les honneurs réservés jusqu'alors au souverain. Des édits bursaux, que le ministere présenta au parlement, sous le motif ordinaire de fournir aux dépenses de la guerre, n'éprouverent point de difficultés. On dit que le cardinal, voyant la nation si inconstante, se confirma dans le mépris qu'il avoit déjà conçu pour elle; et que, la trouvant si docile, il ne se fit pas de scrupule de la piller et d'entasser des trésors immenses, pour n'être plus exposé, en cas de disgrace, à la disette qu'il avoit quelquefois éprouvée pendant sa retraite forcée chez l'étranger.

Comme un bonheur en entraîne ordinairement un autre, le ministre n'eut, pour ainsi dire, besoin que de se prêter aux événemens, pour éteindre les dernieres étincelles de la guerre civile (1). Depuis que Paris s'étoit rendu, le foyer des troubles existoit à Bordeaux; mais il commençoit à manquer de matieres et de gens capables d'attiser le feu et de perpétuer l'incendie. La faction se consumoit elle-même par la mésintelligence du prince de Conti et de la duchesse de Longueville; mésintelligence que leurs conseils et leurs domestiques fomentoient. Il y avoit entre tous ces agens une émulation intéressée à traiter avec la cour. Ceux du frere vouloient prévenir auprès du ministre ceux de la sœur, et réciproquement, afin d'avoir l'honneur de la pacification, et d'en retirer une récompense personnelle. Mazarin écoutoit tout le monde, et ne se pressoit pas de conclure, parce que le retard faisoit que les négociateurs se traversoient, et que le parti se ruinoit de lui-même.

(1) Lenet, t. II, p. 560. — Retz, t. III, p. 71. — Nemours, p. 140.

Pendant ces délais, il se passoit des scenes sanglantes à Bordeaux. Lorsque Lenet et Marsin, agens de Condé, restés dans la ville avec Conti et la duchesse de Longueville, voulurent se couvrir de l'autorité apparente du parlement, à l'exemple des frondeurs de la capitale, ils ameuterent la populace, dont ils se servirent pour intimider la compagnie. Cette populace prit l'habitude de s'assembler à l'*Ormée*, promenade de Bordeaux. De-là, au signal des chefs partisans des princes, elle se répandoit dans la ville, insultoit, frappoit, pilloit ceux qu'on lui indiquoit comme *Mazarins*. Contre cette féroce cabale, dont un nommé *Dure-Tête*, simple artisan, étoit chef, se forma l'association du *chapeau-rouge*, ainsi appelée du nom d'une des rues de la ville. Celle-ci étoit composée de la meilleure bourgeoisie. Plusieurs fois les deux troupes en vinrent aux mains; les *ormistes*, plus nombreux, eurent souvent l'avantage, et signalerent leurs victoires par toutes sortes de cruautés contre *les chapeaux rouges*. Beaucoup de ceux-ci quitterent la ville, avec les

principaux du parlement, que le roi transféra à Agen.

Bordeaux étoit réduit à cet état d'anarchie, lorsqu'on parla de traiter avec la cour. Au lieu de se tenir unis et de faire cause commune, les agens du prince absent, ceux de Conti, ceux de la duchesse de Longueville se brouillerent, et brouillerent leurs maîtres sur des prétentions qu'ils affectoient exclusivement l'un pour l'autre. Le ministre augmenta la division, en se montrant disposé à accorder des préférences. Chacun tâcha de les mériter par une soumission plus prompte et plus étendue, et le résultat de cette conduite, fut que la cour imposa la loi qu'elle voulut. On accorda à la princesse de Condé liberté de suivre son mari en Flandre ou en Espagne, avec son fils et tous ses partisans un peu notables. Le roi assigna au prince de Conti et à la duchesse de Longueville, sa sœur, des séjours éloignés de la cour, jusqu'à ce que leur bonne conduite les y fît rappeler. Quelques seigneurs subirent le même sort, mêlé d'indulgence et de rigueur.

On donna une amnistie générale pour Bordeaux et de petites villes adjacentes plus ou moins marquées de la tache de la révolte. Il n'y eut d'exceptés que *Dure-Tête*, chef de l'ormée, et cinq de ses compagnons les plus coupables, dont on fit un exemple. Ce fut le seul sang que la vengeance royale se permit de répandre. Elle ne crut pas non plus devoir laisser sans punition à la face de l'univers, la rebellion du prince de Condé. Ce même parlement de Paris, dont beaucoup de membres pouvoient se reprocher de s'être rendus ses complices, lui fit son procès, comme l'avoit prédit le coadjuteur. Le jeune monarque y assista, et y porta l'extérieur d'un homme touché. On déclara Condé criminel de lese-majesté. Il fut dépouillé de tous ses emplois, charges et gouvernemens, auxquels le roi nomma, et condamné à mort, sans spécifier le genre de supplice, par respect pour le sang royal.

Il soutint pendant six ans les affaires des Espagnols en Flandre, malgré les fautes de leurs généraux et la capacité de

Turenne. Il combattit, vainquit pour eux, ou empêcha leur défaite, dévoré à chaque avantage d'un nouveau chagrin, dont toute sa gloire ne pouvoit effacer les tristes impressions (1). Les Espagnols furent reconnoissans de ses services; ils stipulerent ses intérêts lorsque les deux royaumes firent la paix en 1659. Mazarin vouloit que Condé ne fût reçu en grace qu'à des conditions humiliantes. L'Espagne menaça, si on n'en accordoit pas d'honorables, de lui composer de plusieurs villes de Flandre et d'Alsace un état indépendant. On dit que le prince désiroit fort un pareil établissement; mais il auroit été trop dangereux pour la France. L'animosité du ministre se trouva donc forcée de céder à l'avantage de l'état. Condé fut rappelé

(1) On voit son repentir noblement exprimé dans un tableau de la petite galerie de Chantilly, dont on dit que Condé lui-même a donné l'idée. Une renommée, planant dans les airs, embouche la trompette, et publie ses victoires. Le héros la regarde tristement, et de la main lui impose silence. A ses pieds la muse de l'histoire, assise sur des trophées, tient un livre dont elle déchire les feuillets où se lisent les exploits du prince contre la France.

et rétabli dans ses principaux droits. Reçu d'abord assez froidement, il gagna, par sa conduite prudente et discrete, la confiance de Louis XIV, qui l'appela quelquefois dans ses conseils, et le mit à la tête de ses armées.

Entre toutes les personnes qui figurerent dans ces troubles, Condé fut presque le seul qui conservât l'estime publique après ses fautes. Le duc d'Orléans vécut retiré à Blois, d'où il ne venoit que rarement à la cour, médiocrement caressé par le monarque et sa mere, peu regardé des courtisans, mais très-fêté par le ministre, qui se faisoit un honneur de le traîner, pour ainsi dire, à son char. Sa fille, Mademoiselle, mena long-temps une vie errante dans ses châteaux. Il se trouva toujours des obstacles aux mariages qui convenoient à sa naissance; et elle fut à la fin obligée d'acheter, par le sacrifice d'une partie de ses grands biens, le droit d'épouser un gentilhomme qui la méprisa. La duchesse de Longueville, ne pouvant se passer d'intrigues, après avoir renoncé à celles de l'amour et de la poli-

tique, trouva à se satisfaire dans la dévotion. La guerre entre les solitaires de Port-Royal et les jésuites commençoit à s'animer. Elle se déclara pour les premiers, et se donna du moins le plaisir d'être du parti que la cour n'aimoit pas. Le prince de Conti fit sa paix en épousant une des nieces du ministre. Il vécut sans éclat, bon mari, bon pere, plus heureux dans cette espece de vie privée, qu'il ne l'avoit été dans le tracas des affaires. Le duc de Beaufort se distingua sur mer, et se mit à la tête d'une troupe de volontaires, auxquels le roi permit d'aller au secours des Vénitiens, en Candie. Il trouva une mort honorable sur la breche de la Canée. Les grands seigneurs qui avoient participé aux troubles furent peu employés sous le regne de Louis XIV, malgré leur mérite personnel; et leurs enfans ont quelquefois eu peine à effacer la tache de leurs peres. Quant aux brouillons inférieurs, beaucoup de leurs noms, rayés des matricules de la magistrature, en ont disparu totalement, ou n'existent plus que dans des conditions subalternes.

Le cardinal de Retz causa encore quelque inquiétude à la cour. De coadjuteur il devint, pendant sa prison de Vincennes, archevêque de Paris, par la mort de son oncle. On lui demanda sa démission, et on mit sa liberté à ce prix. Il la donna; et en attendant la ratification de Rome, il fut transféré dans le château de Nantes, d'où il se sauva. En s'échappant, il fit une chute, dont il demeura estropié toute sa vie. Pendant qu'il erroit en Espagne, en Flandre, à Rome, en Allemagne, un curé de la Madeleine, nommé Chassebras, qu'il avoit fait son grand-vicaire, soutenoit ses intérêts avec une intrépidité et une intelligence singulieres. Il donnoit des mandemens au nom du cardinal, interdissoit les grands-vicaires nommés par le chapitre, à la priere de la cour, lançoit des monitoires contre les persécuteurs de son archevêque, et les menaçoit d'excommunication. Ces pieces passerent pour être l'ouvrage des solitaires de Port-Royal, que la cour commença à regarder comme possédés de l'esprit de rebellion, et acharnés à le répandre dans

le peuple; soupçon dont le ministere ne s'est jamais défait. On dit qu'elles s'imprimoient dans la tour de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; et malgré la multitude et la vigilance des espions, elles parvenoient toujours entre les mains des personnes dont elles devoient être connues, ou elles se trouvoient affichées à propos par-tout où il étoit besoin, sans que les recherches et les menaces du ministere ayent jamais pu intimider le grand-vicaire et ses coopérateurs, qui se cachoient, mais qui agissoient toujours.

Comme ces ouvrages étoient bien écrits, ils faisoient impression. Le clergé redemandoit son archevêque: le peuple murmuroit; et si Gondi eût su seconder le zele de ses partisans, par une conduite réglée et par sa persévérance, peut-être auroit-il forcé la cour à lui laisser son archevêché; mais il se lassa de souffrir. Si on en croit aussi Joly, qui l'accompagna toujours, il avoit contracté dans ses voyages le goût d'une vie libre, exempte de devoirs, d'assujétissemens, et même de bienséance; vie qu'il désira de pouvoir

continuer (1). Il prit donc le parti de transiger avec la cour. On lui donna de grosses abbayes en échange de son archevêché. Il fixa sa demeure en Lorraine, et paya ses dettes à la longue. Sur la fin de sa vie, il obtint permission de revenir à Paris; et cet homme, qui ne s'étoit pas contenté du premier rang après les princes, dans la capitale, s'estima heureux de pouvoir y finir ses jours presque inconnu (2).

(1) Joly finit le récit de la vie licencieuse du cardinal de Retz, par cette réponse du prélat aux reproches de son confident : *Mon pauvre ami, tu perds ton temps à me prêcher. Je sais bien que je ne suis qu'un coquin; mais, malgré toi et tout le monde, je le veux être, parce que j'y trouve plus de plaisir. Je sais que vous êtes trois ou quatre qui me connoissez et méprisez dans le cœur; mais je m'en console, par la satisfaction que j'ai d'en imposer à tout le reste du monde. Par votre moyen même, on y est si bien trompé, et ma réputation si bien établie, que, quand vous voudriez désabuser les gens, vous n'en seriez pas crus; ce qui me suffit pour être content de vivre à ma mode.* Voy. Mém. de Joly, I.er vol., II.e part., depuis la p. 199 jusqu'à 226. Les Mém. de ce confident confirment bien le proverbe, *que nul homme n'est héros pour son valet-de-chambre.*

(2) Le cardinal de Retz vint à bout, par son économie, de payer toutes ses dettes. Il passa les dernieres années de sa vie à Paris, dans un petit cercle d'amis

Il ne céda son archevêché qu'après la mort de Mazarin, auquel il ne voulut pas donner la satisfaction de le rendre témoin de son humiliation. Ce ministre mourut comblé de gloire, après avoir donné la paix à l'Europe, et à la France une reine dont le mariage devint l'époque du déclin de la monarchie espagnole, jusqu'alors si funeste à la françoise. Mazarin laissa des richesses immenses, et une réputation d'habileté équivoque. De sorte que c'est encore un problême de savoir s'il fut un grand ministre, ou s'il fut seulement heureux : problême peu difficile à résoudre pour quiconque ne croit pas volontiers que le bonheur se soutienne constamment sans capacité.

On crut assez communément qu'il dut sa puissance moins au génie qu'à l'adresse. *Donnez-moi le roi de mon côté deux*

choisis, dont sa conversation faisoit l'agrément. C'étoit un autre homme, tranquille, modéré, exact à son devoir. Madame de Sévigné, qui étoit de sa société, en fait, dans une de ses lettres, un grand éloge ; et il fut très-regretté de ses amis, de ses domestiques et des pauvres.

jours durant, disoit le cardinal de Retz, *et vous verrez si je serai embarrassé* (1). Mazarin l'eut pendant tout son ministere, et il eut de la peine à réussir. Richelieu fut sans cesse obligé de lutter contre son maître; et il paroissoit commander aux événemens. Cette différence fixe l'opinion qu'on doit avoir des deux ministres.

(1) Retz, t. II, p. 379.

Fin du quatrieme et dernier volume.

NOMS,

SURNOMS ET QUALITÉS

De MM. les Députés des trois ordres des États-Généraux (1) *de France, tenus et assemblés en la ville de Paris en l'année* 1614, *par le commandement de sa majesté.*

(Tiré du recueil général des États tenus en France sous les rois Charles VI, Charles VIII, Charles IX, Henri III et Louis XIII; *imprimé à Paris*, 1651, *II.e partie*, *p.* 221, 283; et du recueil de pieces concernant l'histoire de Louis XIII; *imprimé à Paris*, 1716, *t. I*, *p.* 88, 137 et 197.)

MM. LES PRÉSIDENS DES TROIS ORDRES.

(*Clergé.*) Monseigneur l'illustrissime et révérendissime François, cardinal *de Joyeuse*, doyen du sacré collége des cardinaux, archevêque de Rouen, primat de Normandie.

(1) Comme les *états-généraux* de 1614 sont les derniers qui ayent été tenus, et que les *états-provinciaux* que l'on établit dans le royaume, fixent, d'une maniere bien intéressante, l'attention du public sur ces sortes

(*Noblesse.*) Messire Henri *de Beauffremont,* chevalier, seigneur et baron de Senecey, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa majesté, et gouverneur des ville et château d'Auxonne, et bailli de Chaalons, lieutenant du roi au pays et comté de Mâconnois.

(*Tiers-état.*) Messire Robert *Miron,* conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président ès requêtes de sa cour de parlement, prévôt des marchands de la ville de Paris, et président en l'assemblée du tiers-état pour la ville de Paris.

Noble homme maître Israël *Desneux,* grenetier au grenier à sel de Paris, sieur de Menieres, et l'un des échevins de la ville de Paris.

d'assemblées, nous croyons lui faire plaisir en lui présentant les noms des députés, tirés d'un livre qui devient rare, celui qui a pour titre : *Recueil général des états tenus en France sous les rois Charles VI, Charles VIII, Charles IX, Henri III, et Louis XIII, dédié à monseigneur le premier président.* Paris, au Palais, 1651, *in*-4.°

Noble homme maître Pierre *Clapisson*, conseiller du roi au Châtelet de Paris, et l'un des échevins de la ville, nommé et élu évangéliste en ladite assemblée.

Noble homme Pierre *Sainctot*, seigneur de Vemars, et l'un des conseillers de la ville.

Noble homme maître Jean *Perrot*, seigneur de Chesnart, et l'un des conseillers de ladite ville.

Nicolas de *Paris*, bourgeois de ladite ville.

Prévôté, ville et vicomté de Paris.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en dieu messire Henri *de Gondi*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, maître de l'oratoire de sa majesté.

Noble et discrete personne maître Louis *Dreux*, chanoine et grand-archidiacre en l'église de Paris.

Noble et discrete personne maître Charles *Faye*, conseiller du roi en sa cour de parlement, prieur de Gournay, chanoine en ladite église de Paris.

Révérend pere frere Denys *Coulon*, prieur, vicaire de l'abbaye Saint-Victor-lez-Paris, et général des chanoines et religieux de l'ordre Saint-Augustin, sous la congrégation Saint-Victor.

Révérend dom Adam *Oger*, prieur des Chartreux-lez-Paris.

Vénérable et discrete personne maître Antoine *Fayet*, chanoine de l'église de Paris, et curé de Saint-Paul.

Vénérable et discrete personne messire Roland *Hebert*, docteur en théologie, pénitencier de ladite église, et curé de l'église Saint-Côme à Paris.

(*Noblesse.*) Messire Henri *de Vaudetar*, chevalier, et baron de Persen, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, député pour la vicomté de Paris.

(*Tiers-état.*) Messire Henri *de Mesmes*, seigneur d'Irval, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris, élu président en l'absence dudit sieur Miron, séant en ladite assemblée après ledit sieur Miron, député pour la prévôté et vicomté de Paris.

Duché de Bourgogne.

Bailliage de Dijon.

(*Clergé.*) Révérend pere en Dieu frere Nicolas *Boucherat*, docteur en théologie, abbé de Cîteaux, chef-général dudit ordre, conseiller du roi en sa cour de parlement de Dijon.

(*Noblesse.*) Messire Claude *de Saulx*, chevalier, seigneur, et comte de Tavannes, bailli de Dijon, et député pour le bailliage de Dijon.

(*Tiers-état.*) Maître Claude *Mochet*, seigneur d'Azu, avocat au parlement de Dijon et conseil des trois états du pays.

Messire René *Gervais*, conseiller du roi, et lieutenant-général au bailliage de Dijon.

Maître Antoine *Joly*, conseiller du roi, greffier au parlement et aux états de Bourgogne.

Bailliage d'Autun.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne maître André *Venot*, chantre et

chanoine de l'église dudit Autun, official et syndic du clergé du diocese d'Autun.

(*Noblesse.*) Messire Léonor *de Rabutin,* chevalier, seigneur, et baron de Piry et de Bussy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, député pour le bailliage d'Autun.

(*Tiers-état.*) Maître Philibert *Venot,* avocat audit bailliage.

Maître Simon *de Montaigu,* lieutenant-général en la chancellerie d'Autun, et virg dudit lieu.

Bailliage de Châlons-sur-Saone.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en dieu, messire Cyrus *de Tyard,* conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Châlons-sur-Saone.

(*Noblesse.*) Messire Henri *de Beauffremont,* chevalier, seigneur, et baron de Senecey, député pour le bailliage de Châlons.

(*Tiers-état.*) Maître Guillaume *Prisque,* sieur de Serville, lieutenant criminel au bailliage de Châlons.

Maître Abraham *Perrault*, conseiller audit bailliage, et maire de ladite ville.

Bailliage d'Auxois.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne maître Lazare *Morot*, abbé de l'abbaye Saint-Pierre de Châlons, doyen d'Avalon,

(*Noblesse.*) Messire Louis *d'Anlezi*, chevalier, seigneur de Chazelle, député pour le bailliage d'Auxois.

(*Tiers-état.*) Noble homme Claude *Espiart*, conseiller et secrétaire du roi, audiencier à la chancellerie de Bourgogne.

Noble homme Jacques *de Cluny*, conseiller du roi, et juge prévôtal en la ville d'Avalon.

Bailliage de la Montagne.

(*Clergé.*) Discrette personne maître Robert *Corderam*, prêtre, curé de Buncey.

(*Noblesse.*) Messire Hercule *de Villars la Faye*, chevalier, seigneur de Villeneuve, député pour le bailliage de la Montagne.

(*Tiers-état.*) Noble Claude-François *le Sain*, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de la Montagne, siége principal de Châtillon-sur-Seine.

Maître François *de Gissey*, conseiller du roi, et lieutenant-général en la chancellerie de Châtillon-sur-Seine.

Bailliage de Charolois.

(*Clergé.*) Révérend pere frere *Légier des Molins*, cordelier, docteur en théologie; curé et théologal en l'église Notre-Dame de la ville de Paroy.

(*Noblesse.*) Messire Théophile *de Damas*, chevalier, seigneur et baron de Digoyne, enseigne de cent hommes d'armes, sous monseigneur le duc de Mayenne, député pour le bailliage de Charolois.

(*Tiers-état.*) Maître Claude *Maleteste*, avocat au bailliage de Charolois.

Maître Claude *de Ganay*, sieur de Monteguillon, lieutenant au bailliage de Charolois.

Bailliage de Mâcon.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu

messire Gaspart *Dinet*, conseiller du roi, évêque de Mâcon.

(*Noblesse.*) Messire Léonard *de Scemur*, chevalier, seigneur de Tremont, lieutenant de la compagnie des gendarmes de monsieur le Grand, député pour le bailliage de Mâcon.

(*Tiers-état.*) Messire Hugues *Fouillard*, conseiller du roi, et lieutenant-général dudit lieu.

Bailliage d'Auxerre.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire François *de Donadieu*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque d'Auxerre.

Noble et vénérable personne messire Herard *de Rochefort*, abbé de Vezelay, et doyen de l'église cathédrale de Saint-Etienne d'Auxerre.

(*Noblesse.*) Messire Aimar *Deprie*, chevalier, baron de Toney, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi; et messire Olivier *de Châteleu*, chevalier, seigneur de Coulange et

du Val-de-Marcie, député pour le bailliage d'Auxerrois.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Claude *Chevalier*, conseiller du roi, et lieutenant-général au bailliage et siége présidial dudit lieu.

Guillaume *Berault*, sieur du Sablon, juge-consul, échevin de ladite ville.

Bailliage de Bar-sur-Seine.

(*Clergé.*) Révérend Guillaume *Minet*, religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, ministre de la Maison-Dieu dudit Bar-sur-Seine.

(*Noblesse.*) Messire Antoine *de Lenoncourt*, chevalier, seigneur de Marolle, conseiller du roi en ses conseils, gentilhomme de la chambre du roi, bailli de Bar-sur-Seine, et député pour le bailliage de Bar-sur-Seine.

(*Tiers-état.*) Noble homme Lazare *Coqueley*, maître particulier des eaux et forêts, et maire dudit Bar-sur-Seine.

DUCHÉ DE NORMANDIE.

Ville de Rouen.

(*Clergé.*) Monseigneur l'illustrissime

et révérendissime François, cardinal *de Joyeuse*, doyen du sacré collége des cardinaux, archevêque de Rouen, primat de Normandie.

Noble et discrete personne maître Alphonse *de Breteville*, official dudit Rouen, chanoine et chancelier en l'église métropolitaine dudit lieu, prieur de Saint-Blaise-de-Luy, syndic-général du clergé de la province de Normandie, et secrétaire en la chambre ecclésiastique desdits états.

(*Noblesse.*) Messire Louis *de Mouy*, (ou *Moy*) chevalier, seigneur de la Meillerais, député pour le bailliage de Rouen.

(*Tiers-état.*) Noble Jacques *Hallé*, seigneur de Cantelou, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France, ancien conseiller, second échevin et député d'icelle ville, nommé et élu secrétaire et greffier du tiers-état de France, en la présente assemblée des états-généraux.

Noble homme Michel *Mariage*, sieur de Montgrimont, aussi conseiller et secrétaire

du roi, et contrôleur en sa chancellerie de Normandie, conseiller et échevin moderne, et député de ladite ville.

Bailliage de Rouen.

Honorable homme Jacques *Campion*, d'Anzouville-sur-Ry, député du bailliage.

Ville et bailliage de Caen.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en dieu messire Jacques *d'Angennes*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Bayeux.

(*Noblesse.*) Messire Jean *de Longaunay*, chevalier, seigneur de Damigny et de Sainte-Marie-du-Mont, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, et gouverneur de Carentan, député pour le bailliage de Caen.

(*Tiers-état.*) Guillaume *Vauquelin*, écuyer, seigneur de la Frénaye, conseiller du roi, président et lieutenant-général audit bailliage et siége présidial, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de la reine, député pour ladite ville de Caen.

Maître Abel *Olivier*, sieur de la Fontaine, l'un des syndics de Falaise, député pour le bailliage.

Bailliage de Caux.

(*Clergé.*) Noble et discrete personne maître Antoine *de Banastre*, seigneur et curé (d'Arcanville), et sieur de Saint-Sulpice.

Révérend dom Guillaume *Hélie*, docteur en théologie, profès en l'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont de Rouen, aumônier ordinaire du roi, prieur et seigneur de Cleville.

(*Noblesse.*) Messire Samuel *de Boullainvilliers*, chevalier, seigneur de Saint-Cere, député pour le bailliage de Caux.

(*Tiers-état.*) Constantin *Housset*, de la paroisse de Flamanville.

Bailliage de Constantin (Cótantin).

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire François *de Péricard*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque d'Avranches.

(*Noblesse.*) Messire Henri *Anquetil*, chevalier, seigneur de Saint-Vast, député pour le bailliage de Constantin.

(*Tiers-état.*) Maître Jacques-Germain *d'Arcanville*, avocat à Carentin, seigneur de la comté.

Bailliage d'Evreux.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire François *de Pericard*, conseiller du roi, évêque d'Evreux.

(*Noblesse.*) Messire Adrian *de Breauté*, chevalier, seigneur dudit lieu, député pour le bailliage d'Evreux.

(*Tiers-état.*) Maître Claude *le Doux*, écuyer, sieur de Melleville, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de la reine mere du roi, président et lieutenant-général, civil et criminel audit bailliage et siége présidial.

Bailliage de Gisors.

(*Clergé.*) Noble et discrete personne messire Claude *de Beauquemare*, prieur de Sausseuze et de Crasville.

(*Noblesse.*) Messire Philippe *de*

Fouilleuze, chevalier, seigneur de Flavacourt, bailli de Gisors, et député pour ledit bailliage.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Julien *le Bret*, conseiller du roi, vicomte de Gisors.

Bailliage d'Alençon.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire François *de Ronxel de Medavy*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque et comte de Lisieux.

Révérendissime pere en Dieu messire Jacques *Camus*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Sées.

(*Noblesse.*) Messire François *de Vauquelin*, chevalier, seigneur de Bazoches, bailli d'Alençon; et messire François *Anzeray*, chevalier, seigneur de Fontevielle, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, député pour le bailliage d'Alençon.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Pierre *le Rouillé*, conseiller du roi, et son avocat audit bailliage et siége présidial.

Gouvernement du pays et duché de Guienne.

Ville de Bordeaux, et sénéchaussée de Guienne.

(*Clergé.*) Monseigneur l'illustrissime et révérendissime François, cardinal *de Sourdis*, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine.

Vénérable et discrete personne maître Pierre *de Perissac*, chanoine et sous-doyen de l'église métropolitaine Saint-André dudit Bordeaux.

(*Noblesse.*) Messire Charles *de Durefort*, chevalier, seigneur de Castel-Bayart, et baron de Cuzagues, député pour la sénéchaussée de Bordeaux.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Jean *de Claveau*, conseiller du roi, et premier substitut de M. le procureur-général, avocat au parlement, jurat de la ville de Bordeaux.

Noble homme maître Isaac *de Boucaud*, député de la ville et sénéchaussée de Guienne, conseiller du roi en ladite séné-

chaussée et siége présidial, député pour ladite ville et grande sénéchaussée de Guienne.

Sénéchaussée de Bazadois.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Jean *Jaubert de Barrault*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Bazas.

(*Noblesse.*) Maître Antoine *Jaubert de Barrault*, comte de Blaignac, conseiller d'état, sénéchal et gouverneur de Bazadois, vice-amiral en Guienne, député pour la sénéchaussée de Bazadois.

(*Tiers-état.*) Maître André *de Lauvergne*, conseiller du roi, et lieutenant-général en la sénéchaussée de Bazadois.

Sénéchaussée de Périgord.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire François *de la Beraudiere*, conseiller du roi, et évêque de Périgueux.

Noble et vénérable personne maître Jean *de Carbonieres de Jayac*, doyen et chanoine en l'église cathédrale de Sarlat, conseiller et aumônier ordinaire du roi.

(*Noblesse.*) Messire Armand *de Hedie*, chevalier, seigneur et comte de Riberac, conseiller du roi en son conseil d'état et privé.

Messire Hector *de Pontbrian*, seigneur de Montréal, conseiller du roi en ses conseils, député pour la sénéchaussée de Périgord.

(*Tiers-état.*) Maître Nicolas *Alexandre*, avocat au siége présidial de Périgueux.

Maître Pierre *de la Brousse*, conseiller du roi, lieutenant-général criminel au siége de Sarlat.

Maître André *Charron*, conseiller du roi, et lieutenant-général au siége présidial de Bergerac.

Sénéchaussée de Rouergue.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire François *de la Vallette Cornusson*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Vabres.

(*Noblesse.*) Messire François *de Nouailles*, chevalier, seigneur et comte d'Ayen; et messire François *de Buissé*, chevalier, seigneur de Bournazel, député pour la sénéchaussée de Rouergue.

(*Tiers-état.*) Maître Jean-Jules *Fabri*, docteur, premier consul de la cité de Rodez, et juge de Concourres.

Antoine *de Bandinel*, seigneur de la Roquette, premier consul de la ville et bourg de Rodez.

Foulcrand *Coulonges*, consul de Villefranche.

Maître Jean *Guerin*, docteur, lieutenant en la judicature royale de Creissel, et consul de Milhau.

Noble homme Jacques *de Fleires*, sieur et baron de Boason, docteur, syndic-général audit Rouergue.

Sénéchaussée de Xaintonge.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Nicocas *le Cornu de la Courbe*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Xaintes.

Noble et discrete personne maître Michel *Raoul*, doyen et chanoine en l'église cathédrale dudit Xaintes.

(*Noblesse.*) Messire François *de Sainte-Marie*, chevalier, seigneur de Monac, conseiller d'état, et député pour la sénéchaussée de Xaintonge.

(*Tiers-état.*) Raymond *de Montaigne*, seigneur de Saint-Gênes-Combrac, la Vallée et autres places, conseiller du roi, et lieutenant en ladite sénéchaussée.

Sénéchaussée d'Agenois.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Claude *Gelas*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque d'Agen.

(*Noblesse.*) Messire François *Nonpart de Caumont*, écuyer, seigneur et comte de l'Auzon, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances; et messire François *de la Goute*, baron du Buisson, chevalier, seigneur de Cours, Prast, la Bujade, député pour la sénéchaussée d'Agenois.

(*Tiers-état.*) Maître Jean *Villemont*, conseiller et procureur du roi en ladite sénéchaussée.

Julien *de Cambefort*, écuyer, sieur de Selves, premier consul de la ville d'Agen.

Maître Jean *de Sabaros*, sieur de la Motherouge, avocat au parlement de Bordeaux, syndic dudit pays.

Etats et pays, et comté de Cominges.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu Octave *de Bellegarde*, conseiller du roi, évêque de Conzerans.

Révérendissime messire Gilles *de Souvré*, évêque de Cominges, pour les ecclésiastiques de son diocèse qui sont dans ledit pays.

(*Noblesse.*) Messire Jean *Denis*, chevalier, seigneur de la Hilliere, gentilhomme de la chambre du roi, député pour le comté de Cominges.

(*Tiers-état.*) François *de Combis*, écuyer, sieur dudit lieu et de la Mothe.

Pays et jugerie de Riviere, Verdun, Gauré, baronnie de Léonac et de Marestaing.

(*Clergé.*) Mondit seigneur évêque de Cominges.

(*Noblesse.*) Maître Louis *de Long*, conseiller du roi, et juge général auxdits pays.

D'Ax et sénéchaussée de Lannes et Saint Sever.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu

messire Bertrand *Dechaux*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, premier aumônier de S. M., évêque de Bayonne.

Révérendissime pere en Dieu messire Jean-Jacques *de Sault*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque d'Ags, et doyen de l'église collégiale de Saint Severin-lez-Bordeaux.

(*Noblesse.*) Messire Antoine *de Gramont*, chevalier, seigneur et comte de Gramont, conseiller d'état, sénéchal et gouverneur de Bayonne, député pour la sénéchaussée de Lannes.

(*Tiers-état.*) Maître Daniel *de Bary*, conseiller du roi, et lieutenant-général en la sénéchaussée de Lannes, au siége de Saint-Sever.

Maître Arnauld *de Coist*, syndic-général du pays et siége de Saint-Sever, député comme coadjuteur audit sieur de Barry, attendu son indisposition.

Albret.

(*Clergé.*) Messire Remond *de Moncassin*, chevalier, seigneur dudit lieu, et secrétaire de messieurs les députés de la

noblesse; (*noblesse*) et messire Jean *de Chastillon*, chevalier et baron de Mauvoisin, députés pour Albret.

(*Tiers-état.*) Maître Pierre *du Roi*, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en la sénéchaussée d'Albret.

Maître Jean *Brocard*, consul de la ville de Nerac, avocat au parlement de Bordeaux et chambre de Guienne.

Sénéchaussée d'Armaignac.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Léonard *de Trapes*, conseiller du roi, archevêque d'Auch.

Révérendissime pere en Dieu messire Jean *Drestresses*, conseiller du roi, évêque de Laodicée, coadjuteur et futur successeur de l'évêché de Lectoure.

(*Noblesse.*) Messire Gilles *de Leaumont*, chevalier, seigneur et baron du Puy-Gaillard, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, pour la sénéchaussée d'Armaignac.

(*Tiers-état.*) Maître Samuel *de Long*, conseiller du roi, lieutenant-général et juge-mage en la sénéchaussée d'Armaignac.

Ville et cité de Condom, et sénéchaussée de Gascogne.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Antoine *de Caus*, conseiller du roi, coadjuteur et futur successeur de l'évêché de Condom, évêque d'Aure.

(*Noblesse.*) Messire Jean *de Buze*, chevalier, seigneur et baron de Poudenas, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; et messire Jean-Paul *de Moulezin*, chevalier, seigneur et baron de Meillan, députés pour le Condomois.

(*Tiers-état.*) Noble homme Guillaume *Pouchalan*, premier consul de Condom, sieur de la Tour.

Noble homme Raymond *de Goujon*, bourgeois et jurat de ladite ville.

Haut-Limosin et ville de Limoges.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Henri *de la Martonie*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Limoges.

(*Noblesse.*) Messire Henri *de Bonneval*, chevalier, seigneur dudit lieu, député pour le Haut-Limosin.

(*Tiers-état.*) Léonard *du Chastenet*, sieur et baron de Murat, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée de Limosin, et siége présidial de Limoges, député, tant de la ville et cité de Limoges, que des autres villes du Plat-Pays, nommé et élu évangéliste.

Grégoire *de Cordes*, sieur de Saint-Ligourde, bourgeois de Limoges, aussi député de ladite ville, pour assister ledit lieutenant-général.

Bas-Pays de Limosin, comprenant Tulles, Brives et Uzerches.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Jean *de Ginouistiac*, et de Valhriac, conseiller du roi, évêque, vicomte et seigneur de la ville de Tulles.

(*Noblesse.*) Messire Charles *de Saint-Marceau*, chevalier, seigneur de Courson, et vicomte de Verdier, député pour le Bas-Limosin, y compris Tulles, Brives et Uzerches.

(*Tiers-état.*) Maître François *du Mas*, sieur de la Maison noble de la Chapoulie, et ès dépendances de Pradel-la-Gaue, et

la Gauterie, conseiller du roi, et lieutenant-général en la sénéchaussée du Bas-Limosin, et siége présidial de Brives-la-Gaillarde, député pour ledit Bas-Limosin.

Maître Pierre *de Fenis*, sieur du Theil, conseiller du roi, et lieutenant-général en ladite sénéchaussée, aussi député pour le Bas-Limosin.

Maître Jacques *de Chavaille*, sieur de Fougieres et du Pouget, lieutenant-général, assesseur-criminel et commissaire-examinateur en la sénéchaussée du Bas-Limosin, au siége d'Uzerches, aussi député pour le Bas-Limosin.

Sénéchaussée de Quercy.

(*Clergé.*) Noble et vénérable personne messire Claude-Antoine *d'Ebrard de Saint-Sulpice*, abbé de la Garde-Dieu, grand-archidiacre et chanoine en l'église cathédrale de Cahors, promoteur en la chambre ecclésiastique desdits états.

(*Noblesse.*) Messire Antoine *de Loisiere*, chevalier, seigneur et marquis de Themines, sénéchal et gouverneur de Quercy, député pour Quercy.

(*Tiers-état.*) Maître Pierre *de Lafage*; docteur ès droits, avocat au siége présidial de Cahors, et premier consul de ladite ville.

Maître Paul *de la Croix*, docteur et syndic dudit pays de Quercy.

Pays et comté de Bigorre.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire *Saluat d'Iharce*, conseiller du roi, évêque de Tarbes.

Vénérable et discrete personne maître *Gratian d'Iharce*, chanoine et archidiacre en l'église cathédrale dudit Tarbes, et grand-vicaire de mondit seigneur l'évêque de Tarbes.

(*Noblesse.*) Messire Henri *de Prez*, marquis de Montpezat, vicomte d'Aste, baron de Dezanges, Pinecor, conseiller d'état, et capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur desdites villes de Muret et Grenadec, député pour Bigorre.

Duché de Bretagne.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu

messire François *Lachiver,* conseiller du roi, évêque de Rennes.

Révérendissime pere en Dieu messire Guillaume *le Gouverneur,* conseiller du roi, évêque de Saint-Mâlo.

Messire Artus *Despinoy,* abbé de Rhedon, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

Vénérable et discrete personne messire Pierre *de Cornulier,* conseiller du roi en sa cour de parlement de Bretagne, abbé de Saint-Méen.

Vénérable et discrete personne maître Sébastien *de Rosmadec,* abbé de Paimpont.

Vénérable et discrete personne Claude *de Gouault,* archidiacre en l'église cathédrale de Rennes.

(*Noblesse.*) Messire François *de Cossé,* chevalier, seigneur et comte de Brissac, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et lieutenant-général pour le roi en Bretagne.

Messire Thomas *de Gaymaduc,* chevalier, baron dudit lieu et de Blossac, gouverneur de Fougeres, grand-écuyer héréditaire de Bretagne.

Messire Jean *Dumas*, chevalier, seigneur de Montmartin, capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal-de-camp, et gouverneur de Vitray.

Messire Artus *de Laydeu*, chevalier, seigneur dudit lieu, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa majesté.

Messire François *de la Piguelaye*, chevalier, seigneur et vicomte du Chainait, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi.

Messire Jean *de Gegado*, chevalier, seigneur de Querholin, garde des côtes de l'évêché de Cornouaille, mestre-de-camp d'un régiment de gens de pied françois, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa majesté.

(*Tiers-état.*) Gui *Gouault*, écuyer, sieur de Senegrand, conseiller du roi, prévôt et juge ordinaire de Rennes.

Noble homme Julien *Salmon*, sieur de Querbloye, conseiller du roi, et sous-procureur au siége présidial de Vannes.

Noble homme Raoul *Marot*, sieur de

la Garraye, conseiller du roi, et sénéchal de Diman.

Noble homme Jean *Perret*, sieur de Pasauxbiches, conseiller du roi, lieutenant-général en la jurisdiction de Ploermel.

Noble homme Jean *Picot*, sieur de la Giclaye.

Noble homme maître Mathurin *Rouxel*, sieur de Beauvais, procureur, syndic des habitans de Saint-Brieux.

Noble homme Jean *de Harouys*, sieur de l'Espinay, procureur-syndic des états de Bretagne.

Comté de Champagne et Brie.

Bailliage de Troyes.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire René *de Breslay*, conseiller du roi, évêque de Troyes.

Vénérable et discrete personne maître Michel *Roté*, docteur en la faculté de théologie, et chanoine en l'église collégiale de Troyes.

(*Noblesse.*) Messire Jacques *de Brouil-*

lard, chevalier, seigneur et baron de Coursan, Racine et Saint-Cire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, député pour le bailliage de Troyes.

(*Tiers-état.*) Maître Pierre *le Noble*, conseiller du roi, président et lieutenant-général au bailliage et présidial de Troyes.

Jean *Bazin*, écuyer, sieur de Boüilly, et Besenes, maire de Troyes.

Bailliage de Chaumont en Bassigny.

(*Clergé.*) Révérend pere en Dieu frere Denis *Largentier*, docteur en théologie, abbé de Clervaux, ordre de Çîteaux.

Vénérable et discrete personne maître Pierre *Pietrequin*, doyen dudit Chaumont, licencié en décret.

(*Noblesse.*) Messire Juste *de Pontalier*, chevalier, seigneur et baron de Pleurs, député pour le bailliage de Chaumont en Bassigny.

(*Tiers-état.*) Maître François *de Grand*, conseiller du roi, et lieutenant-criminel au bailliage de Chaumont.

Maître François *Julliot*, conseiller du

roi au présidial de Chaumont, et maire de ladite ville.

Bailliage de Vitry-le-François.

(*Clergé.*) Noble et discrete personne maître François *le Picart*, conseiller, aumônier ordinaire de la reine, commendataire de Notre-Dame de Chartreuve, et prieur de Notre-Dame de Chassel-en-Porcien.

(*Noblesse.*) Messire Charles *d'Amboise*, chevalier, seigneur et baron de Bussi en Champagne, et marquis de Renel, baron de Sexe-Fontaine, député pour le bailliage de Vitry.

(*Tiers-état.*) Maître Jacques *Rolet*, sieur des Bestans, conseiller du roi, prévôt et juge ordinaire dudit Vitry.

Maître François *Rouyer*, avocat au parlement de Paris, résident à Sainte-Menehould.

Bailliage de Meaux.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Jean *de Vieux-Pont*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Meaux.

(*Noblesse.*) Messire Michel *de Reillac*, chevalier, seigneur de Lignere et de Mareul, et de la Grange du Mont-Magnis et Saint-Loup, député pour le bailliage de Meaux.

(*Tiers-état.*) Maître Louis *Barré*, avocat au bailliage et siége présidial de Meaux.

Maître Jacques *Chalemot*, ancien avocat et échevin de ladite ville.

Bailliage de Provins.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne maître Charles *Moissy*, doyen de la chrétienté audit Provins, chanoine de Notre-Dame du Val, et curé de Saint-Ayeul,

(*Noblesse.*) Messire Jacques *de l'Hôpital*, chevalier des deux ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa majesté, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et marquis de Choisy, député pour le bailliage de Provins.

(*Tiers-état.*) Maître Pierre *Retel*, conseiller du roi, et lieutenant-particulier,

assesseur au bailliage et siége présidial de Provins.

Bailliage de Sezannes.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne maître Hieremie *le Mere*, docteur en théologie, doyen de la chrétienté de Sezannes, décédé à Paris le huitieme de décembre 1614.

(*Noblesse.*) Messire Claude *Dansienville*, chevalier, seigneur et baron de Revillon, député pour le bailliage de Sezannes.

(*Tiers-état.*) Maître Jacques *Champion*, procureur du roi au bailliage de Sezannes, décédé pendant lesdits états.

Bailliage de Sens.

(*Clergé.*) Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jacques cardinal *du Perron*, grand-aumônier de France, archevêque de Sens, et primat des Gaules et de Germanie.

Messire Sebastien *Zamet*, désigné évêque duc de Langres, pair de France, comte de Monthageon.

(*Noblesse.*) Messire Charles *de Seneton*, chevalier, seigneur de la Verriere, bailli de Sens, et député pour le bailliage de Sens.

(*Tiers-état.*) Maître Bernard *Angenoust*, écuyer, sieur de Trencault, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Sens.

Bailliage de Château-Thierry.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne maître François *Palmurot*, docteur en théologie, curé de Dormans-sur-Marne.

(*Noblesse.*) Messire Emmanuel *Danglebermer*, chevalier, seigneur de Lagny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, député pour le bailliage de Château-Thierry.

(*Tiers-état.*) Claude *de Vertu*, écuyer, sieur de Macongny, conseiller du roi, président et lieutenant-général et criminel au bailliage et siége présidial de Château-Thierry.

Comté de Toulouse et gouvernement de Languedoc.

Sénéchaussée et ville de Toulouse.

(*Clergé.*) Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean cardinal *de Bonzy*, évêque de Beziers.

Révérendissime Louis *de la Valette*, archevêque de Toulouse.

Révérendissime pere en Dieu messire Jean *Berthier*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Rieux.

Révérendissime pere en Dieu messire Alphonse *d'Elbever*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque d'Alby.

(*Noblesse.*) Messire Jean *de la Valette*, chevalier, sieur de Cornuson et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal et gouverneur de la ville et sénéchaussée dudit Toulouse.

(*Tiers-état.*) Maître Jean *de Louppes*, conseiller du roi, et son juge criminel en la sénéchaussée de Toulouse.

Noble homme maître Pierre *Marmiesse*, docteur ès droits, avocat au parlement de Toulouse, et capitoul de ladite ville.

Maître François *de Boriez*, docteur et avocat audit parlement de Toulouse, et chef de consistoire de la Maison-de-Ville audit Toulouse, député de ladite ville.

Sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Charles *de Rousseau*, conseiller du roi, évêque et seigneur de Mende, et comte de Gevaudan.

Révérendissime pere en Dieu messire Paul-Antoine *de Perault*, conseiller du roi, évêque d'Héléopolis, coadjuteur et futur successeur de l'évêché d'Usez.

(*Noblesse.*) Messire Antoine-Hercule *de Budos*, chevalier, seigneur et marquis de Portes, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

Messire René *de la Tour* de Gouvernet, chevalier et baron de Chambaut, vicomte de Prinaste, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et mestre de camp d'un régiment de gens de pied,

député pour le bailliage de Beaucaire et Nîmes.

(*Tiers-état.*) Maître François *de Rochemore*, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes.

Noble Louis *de Gondin*, consul de la ville d'Usez.

Sénéchaussée du Puy et bailliage de Vellay.

(*Noblesse.*) Messire Gaspard *Armand*, chevalier, seigneur et vicomte de Polignac, député pour le bailliage du Puy en Vellay.

(*Tiers-état.*) Maître Hugues *de Filere*, conseiller du roi, et lieutenant principal en la sénéchaussée du Puy.

Maître Jean *Vitalis*, docteur en médecine, et premier consul de ladite ville.

Gouvernement de Montpellier.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Pierre *de Fenouillet*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Montpellier.

(*Noblesse.*) Messire François *de Moulore*, chevalier, seigneur de Meurles et Precor, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et sénéchal de la ville de Montpellier ; et messire Jean *de Gardie*, seigneur d'Estandre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cent chevau-légers, et gouverneur pour le roi en la ville de Montpellier, députés pour le bailliage de Montpellier.

(*Tiers-état.*) Daniel *de Galliere*, conseiller du roi, trésorier-général de France, premier consul et viguier de ladite ville.

Sénéchaussée de Carcassonne et Beziers.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Christophe *de l'Estaing*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Carcassonne, maître de la chapelle de musique du roi.

(*Noblesse.*) Messire François *de la Jugerie*, chevalier, seigneur et comte de Rieux, député pour Carcassonne.

(*Tiers-état.*) Maître Philippe *le Roux*

seigneur d'Alzonne, conseiller du roi, président et juge-mage, lieutenant-né et général en la sénéchaussée de Carcassonne et Beziers.

David *de l'Espinasse*, écuyer, premier consul de la ville de Castres, et député d'icelle.

Sénéchaussée de Lauragais.

(*Noblesse.*) Messire François *de Roger*, chevalier et baron de Fairail, sénéchal de Lauragais, surintendant-général des affaires de la reine Marguerite en sondit comté, et premier écuyer de sa maison; et messire *Marc-Antoine*, chevalier, seigneur de Saint-Romme, députés pour Lauragais.

(*Tiers-état.*) Maître Raymond *de Cap*, conseiller du roi, et juge-mage de Castelnaudary.

Pays et comté de Foix.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Joseph *d'Esparbes-Lussan*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Pamiez.

(*Noblesse.*) Messire Jacques *de l'Ordat,* chevalier, seigneur de Castagnat, député pour le comté de Foix.

(*Tiers-état.*) Maître Bernard *Meric*, docteur et avocat en la sénéchaussée, et procureur du roi en la ville de Foix, capitale dudit comté.

Bailliage de Vermandois.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Benjamin *de Brichanteau*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque et duc de Laon, pair de France, et comte d'Anisi.

Vénérable et discrete personne maître Jean *Aubert*; grand-archidiacre de Rheims, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, abbé de Saint-Jean de Laon.

(*Noblesse.*) Messire Eustache *de Conflans*, chevalier des deux ordres du roi, et vicomte d'Auchi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa majesté, conseiller d'état, et député pour le bailliage de Vermandois.

(*Tiers-état.*) Maître Etienne *de*

Lalain, sieur Despuissat, Roquinicout-la-Suze, avocat au bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon.

Sénéchaussée et pays de Poitou, Fontenay et Niort.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Armand-Jean *du Plessis,* évêque de Luçon, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

Vénérable et discrete personne maître Philippe *Cacaud,* doyen et chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

(*Noblesse.*) Messire Charles *de Vivonne,* chevalier, seigneur de la Chasteigneray; et messire Odet *de la Noué,* chevalier, conseiller d'état, député pour la sénéchaussée de Poitou, Fontenay et Niort.

(*Tiers-état.*) René *Brochard,* écuyer, sieur des Fontaines, conseiller du roi au siége présidial de Poitiers.

Maître François *Brisson,* écuyer, sieur du Palais, conseiller du roi et son sénéchal à Fontenay.

Sire Coste *Arnaut,* marchand de la ville de Poitiers.

Sénéchaussée d'Anjou.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Charles *Miron*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque d'Angers.

Noble et vénérable personne maître Léonor *d'Estampes de Vallançay*, conseiller, aumônier du roi, abbé et baron de Bourgueil.

Noble et discrete personne maître Louis *de la Gresille*, chanoine en l'église d'Angers, sieur de Neliampart.

Révérend pere René *Ponthey*, grand-prieur de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers.

(*Noblesse.*) Messire Martin *du Bellay*, chevalier, seigneur dudit lieu, prince d'Yvetot, et conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, marquis de Touarsay, baron de Commerquiers, et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, député pour la sénéchaussée d'Anjou.

(*Tiers-état.*) Maître François *Lanier*, sieur de Saint-Jame, conseiller du roi, et lieutenant-général d'Anjou.

Maître Étienne *du Mesnil*, ancien avocat audit siége, nagueres maire et capitaine de la ville d'Angers.

Sénéchaussée du Maine.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Charles *de Beaumanoir*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque du Mans.

Révérend pere frere Guillaume *Richer*, abbé régulier du monastere de Saint-Vincent-lez-le-Mans, ordre de Saint-Benoît, et de la congrégation de Chesau-Benoît.

Vénérable et discrete personne maître Claude *le Fevre*, prêtre, chantre et chanoine en l'église du Mans.

(*Noblesse.*) Messire René *de Bouillay*, chevalier, seigneur et comte de Créance, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi; et messire Jean *de Vaussay*, chevalier, seigneur de Rocheux, députés pour la sénéchaussée du Maine, y compris le comté de Laval.

(*Tiers-état.*) Maître Michel *Vasse*,

lieutenant-général-criminel de la sénéchaussée du Maine, décédé pendant lesdits états.

Maître Julien *Gaucher*, premier et ancien avocat du roi en ladite sénéchaussée.

Bailliage de Touraine et Amboise.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire François *de la Guesle*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, archevêque de Tours, décédé en cette ville de Paris, le 30 octobre.

Vénérable et discrete personne maître Amanion *le Houx*, chanoine de l'église de Tours, et secrétaire ordinaire de l'archevêché.

Vénérable et discrete personne maître Jean *Chatard*, chanoine de Saint-Martin de Tours.

(*Noblesse.*) Messire René *d'Agy*, chevalier, seigneur de Pons, député pour le bailliage de Touraine et Amboise.

(*Tiers-état.*) Maître Jacques *Gautier*, conseiller du roi au parlement de Bretagne, président au présidial de Tours.

Maître René *de Sain*, conseiller du roi et trésorier de France, et maire de ladite ville de Tours.

Noble homme maître Jean *Dodeau*, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage dudit Amboise.

Noble homme Claude *Rousseau*, procureur du roi en l'élection, et ancien échevin dudit Amboise.

Bailliage de Berry.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire André *Premiot*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, patriarche, archevêque de Bourges.

Vénérable et discrete personne maître Guillaume *Foucaut*, abbé de Chalivoy, chanoine et grand archidiacre en l'église de Bourges, décédé à Paris le mois de novembre 1614.

(*Noblesse.*) Messire Guillaume *Pot*, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils, et grand-maître des cérémonies de France, premier écuyer-tranchant et porte-cornette de sa majesté, seigneur

de Rhodes; et messire Henri *de la Chastre*, chevalier, seigneur et comte de Nancey, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et bailli de Gien, députés pour le bailliage de Berry.

(*Tiers-état.*) Louis *Foucaut*, écuyer, sieur de Chamfort, conseiller du roi, président au siége présidial de Berry, et maire de la ville de Bourges.

Noble homme Philippe *le Begue*, avocat du roi, et conseiller audit présidial.

Noble homme François *Carcat*, conseiller du roi, et son procureur au siége présidial d'Issoudun.

Noble homme Paul *Ragneau*, conseiller du roi, et lieutenant-général, civil et criminel au bailliage et siége royal de Melun-sur-Evre.

Bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier.

(*Clergé.*) Noble et scientifique personne maître Eustache *de Chery*, trésorier et chanoine en l'église cathédrale de Nevers.

(*Noblesse.*) Messire Florimont *de Dormes*, chevalier de l'ordre du roi, et

bailli de Saint-Pierre-le-Moustier; et messire Thomas *de Bonnay*, chevalier, seigneur de Bessay, députés pour le bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Etienne *Cascoing*, conseiller du roi et lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moustier.

Noble homme Florimont *Rapine*, sieur de Semxi, conseiller du roi, et son avocat-général audit siége.

Sénéchaussée de Bourbonnois.

(*Clergé.*) Noble et discrette personne messire Pierre *du Lyon*, sieur de la Cane, abbé de Saint-Melens et Menat, doyen en l'église Saint-Nicolas de Mont-Luçon, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

Discrete personne maître Antoine *Aubery*, chanoine de l'église de Notre-Dame de Moulins.

Discrete personne Nicolas *Dontre*, docteur en théologie, curé de Moulins.

(*Noblesse.*) Messire Gaspart *de Coligny*, chevalier et baron de Saligny, gentil-

homme ordinaire de la chambre du roi; et messire Jean *d'Apchon*, chevalier, seigneur de Erezat, et gouverneur pour le roi de la ville de Cuset, députés pour la sénéchaussée de Bourbonnois.

(*Tiers-état.*) Jean *de Champfeu*, seigneur de Garannes, conseiller du roi, et président au bureau des finances établi à Moulins, et maire de ladite ville.

Jean *de l'Aubespin*, écuyer, bailli et gouverneur de Montaigu les-Cambrailles, trésorier-général de France audit Moulins.

Maître Gilbert *Balle*, sieur du Petit-Bois, lieutenant civil et criminel en la Châtellenie d'Ainay.

Maître Jean *Berauld*, lieutenant-général de Cosnes, avocat en la sénéchaussée de Bourbonnois.

Bailliage de Forêt.

(*Clergé.*) Les mêmes seigneurs, députés de la sénéchaussée de Lyonnois.

(*Noblesse.*) Messire Jacques *Paillard d'Urfé*, chevalier, seigneur et marquis de Baugé, et comte d'Urfé, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et séné-

chal de Forêt, député pour le bailliage de Forêt.

(*Tiers-état.*) Maître Pierre *Rival*, assesseur en la prévôté, et premier échevin de la ville de Mont-Brisson.

Maître Claude *Greysolon*, syndic dudit pays de Forêt.

Bailliage de Beaujolois.

(*Clergé.*) Les mêmes députés de Lyonnois.

(*Noblesse.*) Messire Philibert *de Serpent*, baron des baronnies de Goudras, Loudres et Saint-Saturnin, chevalier, député pour le bailliage de Beaujolois.

(*Tiers-état.*) Noble homme Claude *Charreton*, seigneur de la Terriere, conseiller du roi, lieutenant-général, civil et criminel audit bailliage.

Le bas-pays d'Auvergne.

(*Clergé.*) Messire Joachim *d'Estaing*, désigné évêque de Clermont.

Noble et vénérable personne maître Gabriel *du Croc*, prévôt de l'église dudit Clermont.

(*Noblesse.*) Messire Jean *de la Guesle*,

chevalier, seigneur de la Chault, et baron de Nesle; et messire Claude *de Chauvigny*, chevalier, seigneur de Blot-l'Eglise, députés pour la sénéchaussée et bas-pays d'Auvergne.

(*Tiers-état.*) Les deux lieutenans généraux des sénéchaussées établies audit pays; et Guillaume *Maritan*, échevin de la ville de Clermont, capitale dudit pays.

Lesdits lieutenans ne sont nommés, pour ce que, lorsque le greffier voulut lire le nom de messire Antoine de Murat, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial, qui sont établis à Riom, maître Jean Savaron, sieur de Villars, conseiller du roi, président, et lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial, qui sont établis à Clermont, s'y opposa : et sur ce, fut suivie leur députation, en laquelle ils ne sont nommés; et ce, en conséquence de l'arrêt du conseil, donné à Nantes en août dernier, par lequel les différends des titres et prérogatives de leurs siéges sont renvoyés à la cour.

(*Clergé.*) Noble et discrète personne maître André *Pons de la Grange*, archidiacre en l'église cathédrale de St.-Flour.

Noble et vénérable personne maître Christophe *Verdier*, seigneur, abbé de Pybrac et de Saint-Rozi.

Noble et religieuse personne dom Jean *d'Apchier*, sieur et prieur de la Volte.

(*Noblesse.*) Messire Jacques *d'Apchon*, chevalier, seigneur, dudit lieu et de la Joille; et messire Jacques *de la Rocque*, chevalier, seigneur dudit lieu, députés pour le bailliage des montagnes d'Auvergne.

(*Tiers-état.*) Maître Pierre *Chabot*, conseiller du roi, lieutenant-général, civil et criminel au bailliage du Haut-Auvergne, établi à Saint-Flour, capitale et principale dudit pays.

Pierre *Sauret*, second consul de la ville de Saint-Flour.

Maître Jean *Montheil*, avocat audit bailliage de Saint-Flour.

Maître Jean *Sauret*, avocat au par-

lement de Paris, et y demeurant; en cas d'absence dudit Pierre *Sauret*, consul, son frere, subrogé en son lieu.

Sénéchaussée de Lyon.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Denis Simon *de Marquemont*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé archevêque de Lyon, et primat de France.

Noble, vénérable et discrete personne maître Antoine *de Giberte*, chanoine, archidiacre et comte en l'église dudit Lyon.

(*Noblesse.*) Maître Claude *de Cremiaux*, chevalier, seigneur dudit lieu et de Chemousset, et baron d'Entragues, député pour la sénéchaussée de Lyon.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Pierre *Austrein*, seigneur de Jarnosse, président au parlement de Dombes, lieutenant de la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, auditeur de camp au gouvernement dudit Lyon, pays de Lyonnois, Forêt et Beaujolois, et prévôt des marchands de ladite ville de Lyon.

Maître Charles *Grollier*, écuyer, seigneur d'Escouvire, avocat et procureur-général de ladite ville.

Maître Jean *de Moulceau*, avocat au conseil privé du roi, député de la ville de Lyon.

Maître Jean *Goujon*, avocat en ladite sénéchaussée et siége présidial de Lyon.

Maître Philippe *Tixier*, capitaine et châtelin de Dargoire, syndic du plat-pays de Lyonnois, député dudit plat-pays de Lyonnois.

Bailliage de Chartres.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Philippe *Hurault*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Chartres.

(*Noblesse.*) Messire Charles *d'Angennes*, chevalier, seigneur de Maintenon, conseiller-d'état, député pour le bailliage de Chartres.

(*Tiers-état.*) Maître François *Chavayne*, conseiller du roi, président au bailliage et siége présidial de Chartres.

Maître Jacques *des Essarts*, conseiller

audit siége, conseiller d'état, député pour le bailliage de Chartres.

Bailliage d'Orléans.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu maître Gabriel *de l'Aubespine*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque d'Orléans.

Vénérable et discrete personne messire Charles *de la Saussaye*, docteur en la faculté de théologie, et ès-droits, conseiller, aumônier du roi, et doyen en l'église d'Orléans.

Vénérable et discrete personne messire Charles *Fougeu*, conseiller, aumônier du roi, abbé commendataire de l'abbaye Sainte-Euverte d'Orléans.

(*Noblesse.*) Messire François *de l'Hôpital*, chevalier, seigneur du Hallier, et conseiller d'état, enseigne de la compagnie du roi, capitaine et gouverneur de Fontainebleau, député pour le bailliage d'Orléans.

Messire François *de Beauharnois*, conseiller du roi, président et lieutenant-

général au bailliage et siége présidial d'Orléans.

(*Tiers-état.*) Guillaume *Rousselet*, bourgeois de la ville d'Orléans, député du tiers-état de ladite ville.

Et encore ledit *Beauharnois*, député du tiers-état, des châtellenies royales et non royales dudit bailliage.

Maître Augustin *de Lisle*, conseiller du roi, et lieutenant du bailli d'Orléans au siége de Château-Regnard, député pour le tiers-état desdites châtellenies, en cas d'absence ou maladie dudit *Beauharnois*.

Bailliage de Blois.

(*Clergé.*) Mondit seigneur l'évêque de Chartres.

(*Noblesse.*) Messire François *de Racinés*, chevalier, seigneur de Villegomblain, député pour le bailliage de Blois.

(*Tiers-état.*) Guillaume *Ribier*, écuyer, sieur du Hauvignon, conseiller du roi, président et lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Blois.

Noble homme Jean *Courtin*, sieur de Nantheuil.

Bailliage de Dreux.

(*Clergé.*) Vénérable personne messire Félix *Vialart*, prieur de Beu, et chanoine en l'église cathédrale de Chartres.

(*Noblesse.*) Messire Henri *de Balsac*, conseiller du roi en ses conseils, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Clermont, d'Entragues, seigneur de Messiere, député pour le bailliage de Dreux.

(*Tiers-état.*) Maître Thibault *Couppé*, sieur de la Plaine, licencié ès-lois, avocat au bailliage de Dreux.

Bailliage de Mantes et Meulan.

(*Clergé.*) Mondit seigneur l'évêque de Chartres.

(*Noblesse.*) Messire Louis *de Tilly*, chevalier, seigneur de Blaru, lieutenant de cent gentilshommes de la maison du roi, député pour le bailliage de Mantes et Meulan.

(*Tiers-état.*) Maître Jean *le Couturier*, conseiller du roi, lieutenant-général, civil et criminel au bailliage et siége présidial de Mantes.

Antoine *de Viot,* écuyer, conseiller du roi, lieutenant-civil et criminel au siége royal dudit Meulan.

Bailliage et comté de Gien.

(*Clergé*). Vénérable et discrete personne maître Melchior *Sonnet,* docteur en théologie, prêtre curé de la ville d'Ozoc.

(*Noblesse.*) Messire Henri *de Postel,* chevalier, seigneur d'Ormois et de Couberon, Corvoz et Escrividers, gentilhomme ordinaire de la chambre de monseigneur le prince de Condé, député pour le bailliage de Gien.

(*Tiers-état.*) Maître Daniel *Chaseray,* sieur de Brauxnoirs, conseiller du roi, et lieutenant-général, civil et criminel audit bailliage et comté de Gien.

Maître Pierre *le Piat,* aussi conseiller du roi, prévôt et juge ordinaire, lieutenant-civil, assesseur et criminel de la ville et comté de Gien, prévôté et ressort d'icelle.

Bailliage de Montargis.

(*Clergé.*) Révérend pere Daniel

Bonnet, de l'ordre des augustins, docteur en théologie, prieur-curé de Montargis.

(*Noblesse.*) Messire Antoine *des Hayes*, chevalier, seigneur de Cornemin et Courtoin, bailli et gouverneur de Montargis, député pour le bailliage de Montargis.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître René *Ravault*, sieur de Monceau, ancien avocat au bailliage de Montargis-le-Franc.

Comté et bailliage du Perche.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne messire François *le Moine*, prêtre, promoteur en l'officialité de Séez au siége de Montaigne, prévôt en l'église dudit lieu, et curé de Sainte-Ceronne.

(*Noblesse.*) Messire Etienne *l'Hermite*, chevalier, seigneur de la Salle-Rougeris, conseiller du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et bailli du Perche, député pour le bailliage dudit Perche.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître

Isaïe *Petitgars*, seigneur de la Garenne, président en l'élection du Perche.

Bailliage de Châteauneuf en Thimerais.

(*Noblesse.*) Messire Prejen *de la Fin*, vidame de Chartres, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa majesté, et maréchal-de-camp en ses armées, chevalier, seigneur de Beaussac-la-Ferté-de-Beauvoir, député pour le bailliage et baronnie de Châteauneuf en Thimerais.

PICARDIE.

Bailliage d'Amiens.

(*Clergé.*) Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Prince Louis *de Lorraine*, archevêque et duc de Rheims, premier pair de France.

Noble et vénérable personne messire *Raymond de Lamartonie*, prieur commandaire de Saint-Jean-de-Colle, prévôt et chanoine de l'église de Notre-Dame d'Amiens.

(*Noblesse.*) Messire Charles *Halleiuin*, seigneur de Mailly, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, gouverneur de ses ville et citadelle du Ruü, capitaine des gardes-du-corps de Monseigneur, frere de sa majesté, député pour le bailliage d'Amiens.

(*Tiers-état.*) Noble homme messire Pierre *Pingré*, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siége présidial d'Amiens.

Sénéchaussée de Ponthieu.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne messire Jacques *Saumont*, docteur en théologie, chanoine de l'église de Saint-Vulfran, prieur de Sainte-Croix, et curé de l'église Saint-Gilles en Ponthieu.

(*Noblesse.*) Messire Charles *de Rambures*, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, gouverneur des villes et châteaux de Dourlans et Corotoy, député pour la sénéchaussée de Ponthieu.

(*Tiers-état.*) Philippe *de la Vernot*

Paschal, écuyer, président, lieutenant-général, criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Ponthieu.

Comté et sénéchaussée de Boulonnois.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne messire Antoine *Clugnet*, licencié ès-lois, chanoine, archidiacre et official de l'église Notre-Dame de Boulogne, décédé à Paris le dernier novembre 1614.

(*Noblesse.*) Messire Jean *de Monchy*, chevalier, seigneur de Moncaverel, gouverneur d'Ardres.

Messire Charles *de Belloy*, chevalier, seigneur de Landretum, député pour la sénéchaussée de Boulonnois.

(*Tiers état.*) Messire Pierre *de Vuillecot*, sieur Despriez et de le Faux, avocat du roi en la sénéchaussée et comté de Boulonnois.

Calais et pays reconquis.

(*Noblesse.*) Messire Marc *Foucault*, seigneur de Foucault, député pour Calais et pays reconquis.

(*Tiers - état.*) Louis *le Beaucler*, écuyer, conseiller du roi, président et juge général de Calais et pays reconquis.

Péronne et Roie.

(*Clergé.*) Vénérable et discrète personne messire Antoine *Thuet*, docteur en théologie de la faculté de Paris.

(*Noblesse.*) Messire Charles *Destournel*, chevalier, seigneur de Plainville, capitaine des gardes-du-corps de la garde écossoise, député pour les bailliages de Péronne, Montdidier et Roie.

(*Tiers-état.*) Messire Robert *Choquel*, conseiller du roi, et son procureur-général au gouvernement et prévôté de Péronne, maire de ladite ville, et député d'icelle, et dudit gouvernement.

Prévôté de Montdidier.

(*Clergé.*) Ledit sieur *de la Martonie*, prévôt d'Amiens.

(*Noblesse.*) Antoine *de Berthin*, écuyer, lieutenant-général, civil et criminel au gouvernement de Péronne, Montdidier et Roie, député pour le bailliage et prévôté de Montdidier.

Prévôté de Roie.

(*Clergé.*) Ledit sieur *Huguet*, docteur en théologie.

(*Tiers-état.*) Maître Jacques *de Neufville*, écuyer, sieur de Fontaines, conseiller du roi, et lieutenant-général, civil et criminel au gouvernement de Roie, député d'icelui.

Bailliage de Senlis.

(*Clergé.*) Monseigneur l'illustrissime et révérendissime François, cardinal *de la Rochefoucault*, évêque de Senlis.

(*Noblesse.*) Messire Louis *de Montmorenci*, chevalier, seigneur de Bouteville, bailli et gouverneur de Senlis, vice-amiral de France, conseiller d'état, député pour le bailliage d'Amiens.

(*Tiers-état.* Philippe *Loisel*, écuyer, conseiller du roi, président et lieutenant-général, civil et criminel au bailliage et siége présidial dudit Senlis.

Gabriel *de Montierre*, écuyer, sieur de Saint-Martin, conseiller du roi, lieutenant du bailli de Senlis à Pontoise.

Bailliage de Valois.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Jean *Berthier*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Rieux.

Noble et discrete personne messire Pierre *Habert*, abbé de la Roche, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, maître des requêtes de son hôtel, prieur de Saint-Arnould de Crespy.

(*Noblesse.*) Messire René *Pottier*, chevalier, seigneur et comte de Tresme, capitaine des gardes-du-corps, et bailli de Valois, député pour le bailliage de Crespy en Valois.

(*Tiers-état.*) Messire Charles *Therault*, seigneur de Vuaremal et de Sery, conseiller et maître des requêtes ordinaire de la reine Marguerite, duchesse de Valois, et lieutenant-particulier de Crespy et Pierre-Fond.

Bailliage de Clermont en Beauvoisis.

(*Clergé.*) Révérend pere Etienne *de Ruptis*, docteur en théologie, prieur

claustral en l'église et abbaye Notre-Dame de Frondmont, ordre de Cîteaux.

(*Noblesse.*) Messire Jacques de *Longueval*, chevalier, seigneur de Haraucourt, bailli et gouverneur de Clermont en Beauvoisis et du Catelet, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, cornette des chevau-légers de la reine, député pour le bailliage de Clermont en Beauvoisis.

Noble homme maître Pierre *le Mercier*, conseiller du roi, et lieutenant-général au bailliage de Clermont.

(*Tiers-état.*) Noble homme Simon *Vigneron*, sieur de Monceau, conseiller du roi, et lieutenant particulier, civil et criminel audit bailliage.

Bailliage de Chaumont en Vexin.

(*Clergé.*) Vénérable personne maître Jacques *Jacart*, prieur de Maquy.

(*Noblesse.*) Messire Pierre *de Roncherolle*, chevalier, seigneur et baron du Pont-Saint-Pierre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et sénéchal de Ponthieu, député pour le bailliage de Chaumont en Vexin.

(*Tiers-état.*) Maître Louis *le Porguier*, prévôt forain, et lieutenant-général au bailliage dudit Chaumont et Magny, député pour Chaumont et Magny en Vexin.

André *Jorel*, écuyer, sieur de Saint-Brice, conseiller du roi, lieutenant général, civil et criminel audit Magny, député dudit Chaumont et Magny avec ledit *le Porguier*.

Bailliage de Melun.

(*Clergé.*) Noble et vénérable personne messire Antoine *Chauveau*, licencié ès-lois, conseiller du roi audit bailliage, et chanoine en l'église Notre-Dame de Melun, et prieur de Chastillon.

(*Noblesse.*) Messire Antoine *de Brichauteau*, chevalier des deux ordres du roi, et conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur et marquis de Nangis, de Milan et de Ligueres, député pour le bailliage de Melun.

(*Tiers-état.*) Pierre *le Jau*, écuyer, sieur de Girolles, conseiller du roi, lieu-

tenant-général au bailliage et siége présidial de Melun.

Bailliage de Nemours.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne messire François *le Charron*, protonotaire du saint-siége apostolique, abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Cercanceau.

(*Noblesse.*) Messire Jean *Hurault de l'Hôpital*, chevalier, seigneur de Gommerville et du Fay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, député pour le bailliage de Nemours.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Jean *le Beau*, conseiller du roi, lieutenant-général, civil et criminel audit bailliage et duché de Nemours.

Noble homme Guillaume *le Gris*, capitaine du château dudit Nemours.

Bailliage de Nivernois et Donziers.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne maître Jean *Genest*, protonotaire du saint-siége apostolique, docteur en

théologie, grand-archidiacre et official en l'église de Nevers.

(*Noblesse.*) Messire Jean *Andrault de Langeron,* chevalier, seigneur dudit lieu, bailli de Nivernois et Donziers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de la charité; et messire Adrien *de Blanchefort*, chevalier, seigneur dudit lieu, et baron de Danois, députés pour le bailliage de Nivernois et Donziers.

(*Tiers-état.*) Maître Henri *Bolarie,* lieutenant-général au bailliage et pairie de Nivernois.

Maître Guillaume *Salonnier*, conseiller et maître des comptes de M. le duc de Nivernois.

Les délégués et députés du Dauphiné.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Jean *de la Croix,* conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque et prince de Grenoble, président des états du pays de Dauphiné.

Noble et discrete personne messire François *Armuet,* doyen de l'église

Notre-Dame de Grenoble, et prieur de Renesty.

(*Noblesse.*) Messire Henri *de Clermont*, chevalier, seigneur et comte de Tonnerre, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

Messire Jean *du Puy*, chevalier, seigneur de Mont-Brun, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances.

Messire Laurent *de Plovier*, seigneur de Plovier et de Quaiz, baron d'Assieu et Surieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Messire Jean *de Murines*, chevalier, seigneur de Bozancier, tous députés pour le Dauphiné.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Louis *Masson*, docteur, avocat au parlement, premier consul de la ville de Vienne.

Noble homme maître Etienne *Gilbert*, avocat en parlement.

Noble homme Gaspard *de Ceressault*, premier consul d'Ambrun.

Noble homme Claude *de Brosse*, seigneur de Serésin, syndic des villages de Dauphiné.

Maître Antoine *Basset*, secrétaire des états du pays de Dauphiné.

Ville et gouvernement de la Rochelle.

(*Noblesse.*) Messire René *de Tallansac*, chevalier, seigneur de Loudriere, gouverneur et sénéchal de la ville de la Rochelle et pays d'Aunis, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, député pour la ville de la Rochelle et pays d'Aunis.

(*Tiers-état.*) Maître Daniel *de la Goutte*, conseiller et avocat du roi au siége présidial de la Rochelle, et l'un des pairs de ladite ville, et député du corps d'icelle pour le tiers-état de ladite ville et gouvernement.

Noble homme maître Gabriel *de Bourdigalle*, sieur de la Chabossiere, conseiller du roi, et son procureur au siége présidial et autre jurisdiction de ladite ville et gouvernement d'Aunis et de la Rochelle.

Jean *Tharay*, marchand, bourgeois de ladite ville, procureur-syndic des bourgeois et habitans d'icelle, député par lesdits bourgeois et habitans, et tiers-état d'icelle.

Sénéchaussée d'Angoumois.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Antoine *de la Rochefoucault*, conseiller du roi, évêque d'Angoulême.

(*Noblesse.*) Messire Josias *de Bremont*, chevalier, seigneur d'Ars, conseiller d'état, et député pour la sénéchaussée d'Angoumois.

(*Tiers-état.*) Philippe *de Nemond*, écuyer, sieur de Brie, conseiller du roi, et lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois, et maître des requêtes de la reine.

Bailliage de Montfort-l'Amaury, et Houdan.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Philippe *Hurault*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque de Chartres.

Discrete personne maître Jean *le Roi*, prêtre, bachelier en décret, curé dudit Montfort.

(*Noblesse.*) Messire Charles *de Cocherel*, chevalier, seigneur du Parc, et bailli de Montfort et Houdan, député pour le bailliage de Montfort et Houdan.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Noël *Rafron*, conseiller du roi, et son procureur au bailliage et comté de Montfort.

Nicolas *Philippes*, gruyer des eaux et forêts de Neaufle-le-Châtel, receveur de la terre et seigneurie de Pontchartrain.

Bailliage d'Estampes.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne messire Guy *de Verembroys*, prêtre, doyen de la chrétienté, et de l'église de Sainte-Croix d'Estampes.

(*Noblesse.*) Messire Paul *de Cugnac*, chevalier, seigneur d'Inmouville, député pour le bailliage d'Estampes, décédé en la ville de Paris, le mercredi dernier jour de décembre de l'année 1614.

(*Tiers-état.*) Noble homme maître Jacques *Petau*, conseiller du roi, lieu-

tenant-général, civil et criminel audit bailliage et duché d'Estampes, et maire de ladite ville.

Bailliage de Dourdan.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne messire Jacques *du Lac*, conseiller du roi, aumônier ordinaire de sa majesté, prieur de Notre-Dame de l'Ouye.

(*Noblesse.*) Maître Anne *de l'Hôpital*, chevalier, seigneur de Sainte-Mesme, et bailli de Dourdan, député pour le bailliage dudit Dourdan.

(*Tiers-état.*) Maître Pierre *Boudet*, avocat audit bailliage.

Les délégués et députés des états de Provence.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Paul *Hurault de l'Hôpital*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, archevêque d'Aix.

Révérendissime pere en Dieu messire Toussaint *de Glandesves*, conseiller du roi, évêque de Cisteron.

(*Noblesse.*) Messire Arnault *de Ville-*

Neusve, chevalier, seigneur et marquis des Arts, décédé en la ville de Paris, le 14 du mois de décembre, en l'année 1614, étant l'un des députés de Provence, pour lequel défunt on a dit un service général en l'église des Augustins, où tous messieurs les députés des états-généraux, tant ecclésiastiques, noblesse, que tiers-état, ont assisté le mercredi dernier jour dudit mois de décembre, audit an 1614.

Messire André *d'Oraison*, chevalier, seigneur et comte de Boulbon.

Messire Roland *de Castellanne*, chevalier, seigneur de Mont-Mejen.

Messire François *de Vins*, chevalier, seigneur dudit lieu.

Messire Jean *de Castellanne*, chevalier, seigneur de la Verdiere.

Messire Palamedes *Fabry*, chevalier, seigneur de Valavés, et baron de Rians.

(*Tiers-état.*) Noble homme Jean-Louis *de Mathaon*, sieur de Salignac et d'Entrepierres, avocat en la cour, assesseur de la ville d'Aix, et procureur dudit pays.

Maître Thomas *de Feraporte*, avocat

en la cour de parlement de Provence, syndic du tiers-état dudit pays.

François *de Sebolin*, sieur de la Mothe, premier consul de la ville d'Hieres.

Maître Antoine *Achard*, greffier des états de Provence.

Marseille.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Paul *Hurault de l'Hôpital*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, archevêque d'Aix.

Révérendissime pere en Dieu messire Toussaint *de Glandesves*, conseiller du roi, évêque de Cisteron.

(*Noblesse.*) Messire Théocrenes *de Glandesves*, chevalier, seigneur de Cuges; et messire Léon *de Valbelle*, écuyer, députés pour la ville de Marseille.

(*Tiers-état.*) Maître Baltazard *Vias*, docteur ès-droit, avocat en la cour de parlement de Provence, et assesseur de la ville de Marseille.

Arles.

(*Clergé.*) Mesdits seigneurs archevêque d'Aix et évêque de Cisteron.

(*Noblesse.*) Messire Gabriel *de Varadier*, chevalier, seigneur de Saint-Andiol, député pour la ville d'Arles.

(*Tiers-état.*) Maître Pierre *d'Augieres*, avocat au parlement de Provence, assesseur des consuls et communautés de la ville.

Sénéchaussée de la Haute-Marche.

(*Clergé.*) Messire Geoffroy *de la Roche-Aymont*, chevalier, seigneur de Saint-Messan, et sénéchal de la Haute-Marche; et messire Gabriel *de Malice*, chevalier, seigneur dudit lieu et de Chastelu, députés pour la Haute-Marche.

(*Tiers-état.*) Maître Jean *Vallenet*, sieur de la Ribiere, conseiller du roi, lieutenant particulier au siége de Gueret.

Sénéchaussée et pays de la Basse-Marche.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne maître Gabriel *Marand*, abbé de l'église séculiere et collégiale de Saint-Pierre du Dorat.

(*Noblesse.*) Messire Henri *Poussart*,

seigneur et baron de Fors et du Vigen; et messire Gaspart *Frottier*, chevalier, seigneur de la Masseliere, députés pour la Basse-Marche.

(*Tiers-état.*) Maître François *Raymond*, sieur de Cluseau, conseiller du roi, et lieutenant-général en la sénéchaussée de la Basse-Marche, en la ville de Bellac.

Duché et bailliage de Vendomois.

(*Clergé.*) Messire Michel *Sublet*, conseiller du roi, cardinal, abbé de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme.

Vénérable et discrete personne maître François *Gerard*, prêtre, curé de Saint-Amant.

(*Noblesse.*) Messire Élisée *d'Illiere*, chevalier, seigneur des Radraicts, baron de Bourdœil, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, député pour le bailliage de Vendomois.

(*Tiers-état.*) Maître Jean *Bautru*, sieur des Matrats, bailli du pays et duché de Vendomois.

Maître Mathurin *Rateau*, greffier audit bailliage, et échevin de la ville de Vendôme.

Sénéchaussée de Lodunois.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Armand-Jean *du Plessis*, évêque de Luçon, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

(*Tiers-état.*) Maître Louis *Trincaut*, procureur du roi en ladite sénéchaussée de Lodunois.

Maître Barthelémi *de Burges*, receveur des aides et tailles en l'élection de Lodun.

Bailliage de Beauvais en Beauvoisis.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire René *Potier*, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, évêque et comte de Beauvais, pair de France, vidame de Gerberoy.

(*Noblesse.*) Messire François *de Boufflers*, chevalier, seigneur dudit lieu, vicomte de Ponche, et bailli de Beauvais, député pour le bailliage de Beauvais en Beauvoisis.

(*Tiers-état.*) Robert *Darry*, écuyer, sieur de la Roche et Dernemont, conseiller du roi, lieutenant-général, civil et criminel audit bailliage et siége présidial.

Bailliage de Soissons.

(*Clergé.*) Vénérable et discrete personne messire Dreux *Hennequin*, sieur de Villenoze, conseiller du roi en sa cour de parlement, chanoine et trésorier en l'église cathédrale dudit Soissons.

(*Noblesse.*) Messire Henri *de la Marque*, chevalier, seigneur et comte de la Marque, colonel des Cent-Suisses de la garde du roi, député pour le bailliage de Soissons.

(*Tiers-état.*) Pierre *de Chezelles*, écuyer, sieur de la Forêt, de Grizolles, conseiller du roi, président et lieutenant-général audit bailliage et siége présidial.

Sénéchaussée de Chastelleraudais.

(*Noblesse.*) Messire Emmanuel-Philbert *de la Braudiere*, chevalier, seigneur, baron de l'Isle et de Rouet, conseiller du

roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes, député pour le duché de Chastelleraudais.

(*Tiers-état.*) Maître François *Ferand*, conseiller du roi, et son procureur en ladite sénéchaussée.

Bresse.

(*Clergé.*) Noble et discrete personne messire Albert *de Grillet*, abbé de la Chassaigne, prieur d'Ompsierre.

(*Noblesse.*) Messire Cleriadus de *Colligny*, chevalier, seigneur de Cressia, député pour la noblesse de Bresse.

(*Tiers-état.*) Maître Charles *Chambard*, avocat au siége présidial de Bourg, et syndic du pays.

Bailliage de Bugey et Valromay.

(*Clergé.*) Révérendissime pere en Dieu messire Jean-Pierre *Camus*, conseiller du roi, évêque et seigneur de Bellay.

(*Noblesse.*) Messire Antoine *de Champier*, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi,

seigneur de la Faverge, Feilleue et de Mantueram, député pour le bailliage de Bugey et Valromay:

(*Tiers-état.*) Maître Charles *Monin*, avocat au bailliage de Bugey.

Maître Pierre *Passerat*, châtelain de Stillon de Michailhe.

Bailliage de Gez.

(*Clergé.*) Révérend frere Maximian *de Molins*, supérieur des capucins de la mission instituée audit Gez, pour la conversion des hérétiques.

(*Noblesse.*) Messire Pierre *Chevalier*, chevalier, seigneur de Fernaix, député pour le bailliage de Gez.

(*Tiers-état.*) Maître Jacques *Tombel*, bourgeois dudit Gez.

Agens généraux du clergé de France.

Noble et vénérable personne maître Martin *de Racine de Villegomblain*, abbé de la Vernuse, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, agent-général du clergé de France, et promoteur

en la chambre ecclésiastique desdits états.

Vénérable et discrete personne maître Pierre *de Behety*, abbé de Saint-Grace, agent-général de France, et secrétaire en la chambre ecclésiastique desdits états.

TABLE
DES MATIERES.

A.

Académie françoise. Son établissement, tome II, page 369.
Aglié (le comte Philippe d') enlevé par ordre de Richelieu dans la cour de Christine, t. III, p. 24.
Agriculture sous Henri IV, t. I, p. 129.
Albert (l'archiduc) et sa femme l'infante reçoivent la princesse de Condé. Leur gouvernement, t. I, p. 196.
Aligre (le chancelier d') privé des sceaux, t. II, p. 214.
Amelot, premier président de la cour des aides, parle avec force au chancelier pour le soutien des regles, t. III, p. 264 (note 2), et à Condé sur sa rebellion, t. IV, p. 142.
Amours de Henri IV, t. I, p. vj.
Ancre (maréchal d'); voyez Concini. La maréchale; v. Galligaye.
Anne d'Autriche, épouse Louis XIII, t. II,

p. 9. Voit avec complaisance Buckingham, 182. Jalouse du mariage de son beau-frere, 188. Impliquée dans l'affaire de Chalais, est tancée en plein conseil, 209. Jalouse de Mad. de Hautefort, 249. Maltraitée après la journée des Dupes, 266. Soupçonnée de correspondance illicite avec le roi d'Espagne son frere, 332. Affront qu'elle essuie, t. III, p. 12. Son mari au lit de la mort ne la croit pas innocente, 121. Nommée régente avec restriction, 122. Elle la fait ôter, 129. Son goût pour Mazarin, 135. Agrémens de sa cour, 145. Se défait des *Importans*, 152. Murmures contre elle, 163. Inquiétée par le parlement, 178. Fait arrêter Broussel, 200. Sa fermeté pendant les *barricades*, 202 et 207. Son imprudence, 212. Maltraite le parlement, 219. Elle plie, 223 et 226. Cherche à endormir le coadjuteur, 228. Insultée par le peuple, quitte Paris avec toute la cour, 233. Y revient, 245. Le quitte encore, 259. Fait la paix, et y revient, 291 et 321. Poussée à bout par le prince de Condé, 331. Insultée de l'aveu du prince par Jarsay, 349. Recherche le coadjuteur, 351. Fait arrêter Condé, 353. Perd le soutien de Gaston t. IV, p. 34. Ne peut le regagner, 41. Ni tirer le roi de Paris, 45. Réconciliée avec Condé, 56. Se rebrouille

de nouveau, et revient au coadjuteur, 66. Entrevue avec lui, 68. Sa haine contre Condé, 79. Se prête à la galanterie du coadjuteur, 98, et le trompe pour tirer le roi de Paris, 100. Fait revenir Mazarin, 101.
Arnauld (l'abbé), t. I, p. xxviij.
Arnolsini, député de l'archiduc, t. III, p. 295. Paroît au parlement, 301.
Artagnan, t. I, p. xxxij.
Aubery, t. I, p. xiv et xv.
Avocats maltraités par les courtisans, t. I, p. 11.
Avrigny (le pere d'), jésuite, t. I, p. xj.
Auvergne (Charles de Valois, comte d'), et duc d'Angoulême, se lie avec Biron, t. I, p. 57. Cabale à la cour, 76. Est arrêté, 98. Obtient sa grace, 119. Récommence, à cabaler, 148. Sa vie malheureuse en Auvergne, 157. Arrêté de nouveau, 160. Se défend bien, et est renfermé, 162 et 171. Est délivré, t. II, p. 27. Proposé par le P. Caussin pour remplacer Richelieu, t. III, p. 26.

B.

Baradas, favori de Louis XIII. Sa courte fortune, t. II, p. 211.
Barreau sous Henri IV, t. I, p. 11.
Barricades, t. III, p. 210.

Bassompierre, t. I, p. xxiij. Aspire au mariage de Charlotte de Montmorenci. Le roi le prie de s'en départir, 190 et 191. Sa conversation avec le maréchal d'Ancre, t. II, p. 35. Conduite de Bassompierre à son égard, 145. Mis à la Bastille, 287. En sort après la mort de Richelieu, t. III, p. 120.
Bastille (prise de la), t. III, p. 273. Son canon tiré sur l'armée du roi, t. IV, p. 169.
Béarn (expédition de), t. II, p. 138.
Beaudier, t. I, p. xxx.
Beaufort (la duchesse de); voy. Henriette d'Entragues.
Beaufort (François, fils de César Vendôme, duc de), a toute la confiance de la régente, t. III, p. 125. Se rend importun et est lié avec les *Importans*, 153. Est arrêté, 154. Se joint aux *Frondeurs*, et est appelé *le roi des halles*, 270. Echantillon de son style, et son caractere, 314. Croit que Mazarin en veut à sa vie, t. IV, p. 32. Commande l'armée de Condé avec le duc de Nemours, 126. Leur mésintelligence, 131. Son duel avec le duc de Nemours qu'il tue, 182.
Bellievre (le président de) résiste au roi en plein conseil, t. III, p. 42.
Bentivoglio, t. I, p. viij.
Bernard, t. I, p. xiij.

Béthune (le marquis de), négociateur estimable, t. II, p. 110.
Biron. Ses belles qualités, et commencement de ses intrigues, t. I, p. 40. Séduit par la Fin, 42. Son caractere, 44. Se lie avec les Espagnols, 47. Se laisse gagner par le duc de Savoie, 58. Lui fait la guerre malgré lui, 63. Pardon de Lyon, 71. Il cabale de nouveau, 76 et 80. Est appelé à la cour, 90. Résiste aux bontés de Henri IV, 97. Est arrêté, 98. Son procès, 102. Est entendu sur la sellette, 107. Sa mort, 114.
Bieneau (combat de), t. IV, p. 136.
Bonivet. Plaisanterie de Concini à son sujet, t. II, p. 54.
Bordeaux. La princesse de Condé s'y réfugie, et la guerre s'y allume, t. III, p. 363. La paix se fait, t. IV, p. 10. Scenes sanglantes qui s'y passent, 205. Pacifié, 206.
Bouillon (Henri de la Tour-d'Auvergne, duc de), mécontent de Henri IV, t. I, p. 57. Cabale à la cour, 76. Se sauve, 119. Reparoît avec les mécontens, 156. Est obligé de fléchir. Ses états lui sont rendus, 181. A la tête d'un parti contre la régente, 259 et 267. Arbitre de la paix de Sainte-Menehould, 274. Fait agir le parlement, 279, 283 et 297. Aide la reine à sortir de Blois,

tome II, pag. 87. Engage le comte de Soissons à la guerre, t. III, p. 55 et 60. Fait la paix après la bataille de la Marfée, 67. Se ligue avec Cinq-Mars, 85 et 91. Est arrêté, 94. Rachete sa vie par la perte de la principauté de Sedan, 108. Se rend à Paris pour servir les frondeurs, 268. Ses motifs, 277. S'attache à la cour, t. IV, p. 99.

Buckingham, favori du roi d'Angleterre, amoureux de la reine, t. II, p. 181. Sorti de France, il veut revenir, 217. Attaque l'isle de Ré, 231. Est assassiné, 234.

Bouteville (le comte de) décapité pour duel, t. II, p. 229.

Bréviaire du coadjuteur, un poignard, t. III, p. 346.

Brienne (le comte de), t. I, p. xl.

Broussel, conseiller au parlement, très-opposé à la cour, t. III, p. 185. Est arrêté, 201. Mis en liberté, 224.

Bury, t. I, p. v.

Bussi, t. I, p. xlix.

C.

Canaye, t. I, p. vij.

Canillac. Plaisante raison qui le rend frondeur, t. IV, p. 77.

Canolles (le baron de) pendu à Bordeaux, t. IV, p. 10.

Castelnaudari (combat de), t. II, p. 317.
Catherine (la princesse), sœur de Henri IV. Son mariage, t. I, p. 25.
Caussin (le pere), jésuite, confesseur de Louis XIII, veut lutter contre Richelieu, et succombe, t. III, p. 26.
Chalais (Talayran de Périgord, comte de), intrigue contre le mariage de Monsieur, t. II, p. 187. Averti par Richelieu de se mieux conduire, et amoureux de madame de Chevreuse, 195. Arrêté à Nantes, 202. Griefs contre lui, 205. Est décapité, 208.
Chantilly (les plaisirs de), t. III, p. 361.
Chanteloube (le pere), oratorien, ennemi de Richelieu, t. II, p. 288.
Chapeau-rouge, nom de faction de Bordeaux, t. IV, p. 205.
Charles, duc de Lorraine; voy. Lorraine.
Château-Neuf (Charles de l'Aubepine, marquis de), offense Richelieu, et est renfermé, t. II, p. 328. Revient et appuie les importans, t. III, p. 137. Est disgracié, et exilé, 155. Fait garde des sceaux, t. IV, p. 4. Se déclare contre le coadjuteur, 19. Perd les sceaux, 56 et 60. Rappelé au conseil, 88. Disgracié, meurt, 119.
Château-Renard. Ses fortifications détruites, t. II, p. 144.

Châtelet (Paul Haye, sieur du), t. I, p. xxxv.
Chavigny disgracié, t. III, p. 197. Arrêté, 166. Rentre dans le ministere, t. IV, p. 57 et 60. Disgracié, 88.
Chevreuse (Marie de Rohan, duchesse de), veuve de Luynes, surintendante de la maison de la reine, travaille contre le mariage de Monsieur, t. II, p. 189. Amoureuse de Buckingham, hait Richelieu, et flatte Chalais, 195. Exilée, 209. Remue de nouveau et sort du royaume, 228. Y revient, et le quitte encore, 329. Revient auprès de la régente, t. III, p. 137. N'y a plus le même crédit, 140. S'attache aux *importans*, et choque la reine, 152. Est exilée, 155. Agente de la Fronde à Bruxelles, 294. Travaille à la délivrance du prince de Condé, t. IV, p. 21. Mal récompensée, 58.
Chevreuse (mademoiselle de), promise en mariage au prince de Conti, t. IV, p. 22. Ce mariage rompu, 57. Veut se venger, 61.
Christine (madame), duchesse de Savoie, tourmentée par Richelieu, t. III, p. 22.
Chronique des favoris, t. I, p. xxij.
Cinq-Mars (Henri Coefier Ruzé d'Effiat, marquis de), donné au roi pour favori par Richelieu, t. III, p. 59. Sa conduite maladroite, 75. Son ambition, qui le brouille

avec le cardinal, 77. Conspire contre lui, 84. Gagne le roi, 86. Fait un traité avec l'Espagne, 91. Arrêté, 94. Condamné, 103. Exécuté, 107.
Clergé sous Henri IV, t. I, p. 9.
Coadjuteur; voyez Retz.
Codicile de Louis XIII, t. I, p. xxxiv.
Coigneux (le président le), amusé par Richelieu, t. II, p. 201.
Compagnie des Indes, t. II, p. 372.
Concini (conjuration de), t. I, p. xxij.
Concini, maréchal d'Ancre. Comment il parvient, t. I, p. 142. Plainte de Henri IV contre lui, 143. Il résiste aux princes, 255. Qui le recherchent, 258. Veut marier sa fille au comte de Soissons, 165. Soulevement contre lui, et guerre, 270. Paix de Sainte-Menehould, 274. Ses chagrins, et disgrace apparente, t. II, p. 22. Redevient tout-puissant, 34. Sa conversation avec Bassompierre, 35. Sa fierté, 42 et 43. Choque le roi, 44. Est tué, 47. Son caractere, 53.
Condé (Henri de Bourbon, prince de), épouse mademoiselle de Montmorenci, t. I, p. 192. L'emmene hors de France, 195. Résiste au roi, 204 et 208. Revient en France, 237. Prend les armes, 268. Fait la paix, 274. S'appuie du parlement, 286. Déclaré crimi-

nel de lese-majesté, t. II, p. 7. Obtient une paix avantageuse, 14. Paroît tout-puissant, 21. Est arrêté, 28. Sort de prison, 118. Veut pousser la reine à bout, 133. Leve le siége de Fontarabie, t. III, p. 40. Ménagé par Richelieu comme une ressource, 57. Nommé par Louis XIII chef du conseil de régence, 122. Consent qu'il soit cassé, 130. Mécontent de la reine; se raccommode avec elle, 144.

Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorenci, princesse de), épouse du précédent, est aimée par Henri IV, t. I, p. 190. Intrigue pour l'enlever de Bruxelles, 195. Aimée de la régente; exilée par elle, t. III, p. 354. Sa mort, t. IV, p. 25.

Condé (Louis de Bourbon, le grand), duc d'Enguien, gagné par les *importans*, t. III, p. 145. Les quitte, 147. Sollicité par le coadjuteur, de se mettre à la tête des frondeurs; refuse, 238 et 239. A du désagrément dans le parlement, et se déclare pour la cour, 251. Bloque Paris, 272. Prend Charenton, 282. Ramene Mazarin à Paris; est mécontent de lui, 322. Sa hauteur. *Petits-maîtres*, 326. Encore tenté par le coadjuteur; résiste, 329. Abuse de son pouvoir, 331. Croit qu'on veut l'assassiner. En accuse les frondeurs, 329. Manque à la reine, et choque le mi-

nistre, 350. Est arrêté, 353. Ses occupations dans la prison, 366. Transféré à Marcoussis, t. IV, p. 7; et au Havre, 18. Entretient commerce au-dehors, 24. Mis en liberté, 48. Peu reconnoissant pour les frondeurs, 54. Réconcilié avec la reine, 56. Ne la ménage pas assez, 66. Est mis par elle aux mains avec le coadjuteur dans le parlement, 82. Se détermine à la guerre, 94. Déclaré criminel de lese-majesté, 101. Ne peut joindre à lui le tiers-parti, 116. Se réunit à Gaston, 121. Traverse une partie de la France pour joindre son armée, avec de grands risques, 134. Combat de Bleneau, 136. Se rend à Paris, 139. Mal reçu dans le parlement, 142. Sa dévotion, 155. Bataille de Saint-Antoine, 162. Son désespoir, 166. Soupçonné d'avoir provoqué le massacre de l'Hôtel-de-Ville, 176. Asservit le parlement, 277. Le comte de Rieux lui manque, 182. Condé quitte le royaume, 192. Déclaré criminel de lese-majesté, 207. Son repentir, 208.

Condé (Claire-Clémence Maillé de Brezé, princesse de), épouse du précédent; sa conduite ferme pendant la prison de son mari, t. III, p. 360. Assiégée dans Montrond, t. IV, p. 101. Il lui est permis de se retirer en Flandre avec son mari, 206.

Conti (Armand de Bourbon, prince de), gagné par les frondeurs, t. III, p. 254. Généralissime de leurs troupes, 269. Est arrêté, 353. Mis en liberté, t. IV, p. 48. Rompt impoliment avec mademoiselle de Chevreuse, 60. Se renferme dans Bordeaux, 101. S'y brouille avec sa sœur, 205. Est exilé, 206.

Corinthiens (la première aux), plaisanterie sur un échec essuyé par le régiment de Corinthe, t. III, p. 278.

Coton (le pere), jésuite, confesseur d'Henri IV; sa hardiesse, t. I, p. 179.

D.

Deageant, t. I, p. xxvij.

Deforme, confident infidele, t. II, p. 98.

Depure (l'abbé), t. I, p. xxix.

Deschapelles (le baron) décapité pour duel, t. II, p. 229.

Diables de Loudun, t. I, p. xxvj.

Dubuisson, conseiller au parlement, rend service à la reine mere, t. II, p. 99.

Dulaurier s'entretient familierement avec la reine, t. IV, p. 46.

Dupes (journée des), t. II, p. 260.

Duplessis, t. I, p. l. Bat le maréchal de Turenne, t. IV, p. 28.

E.

Ecus creux dont on se sert pendant la prison des princes, t. IV, p. 24.
Elbœuf (le duc d'), général de la fronde, t. III, p. 268.
Egayeurs; ce que c'est, t. IV, p. 154.
Elizabeth, reine d'Angleterre, son opinion sur la puissance royale, t. I, p. 120. Sa mort, 133.
Emmanuel, duc de Savoie. Son caractere; t. I, p. 52. Vient en France pour brouiller, 54. Séduit Biron, 58 et 63.
Entragues (le comte d'), pere de la marquise de Verneuil, conjure contre le roi, t. I, p. 152 et 154. Est arrêté, 161. Sa justification hardie, 164. A sa grace, et brave encore le roi, 170 et 172.
Entrée de la reine mere dans les Pays-Bas, t. I, p. xxxvij.
Epernon (le duc d'), mécontent de Henri IV, t. I, p. 56. Est bravé par les Soboles, 132. Veut se venger, 156. Fait avoir la régence à la reine, 228. Est engagé à la tirer de Blois, t. II, p. 91. Y réussit, 101. Se trouve très-embarrassé, 109. Est obligé de fléchir, 115. Excommunié pour avoir frappé l'archevêque de Bordeaux, et humilié, 368. Ses

dernieres disgraces, t. III, p. 45. Sa mort, 68.
Espion turc (l'), t. I, p. xxxiij.
Etats de Paris. Derniers états-généraux, t. I, p. 276.
Etampes (siége d'), t. IV, p. 146.

F.

Fancan, t. I, p. xxij.
Finances et financiers, t. I, p. 3, 9 et 243.
Femmes concussionnaires, t. II, p. 56. Ce qu'en pensoient Mazarin et dom Louis de Haro, t. III, p. 323.
Fouquet (l'abbé). Bon mot sur un chien de la Bastille, t. IV, p. 9.
Fronde et frondeurs. Idée de la fronde, t. III, p. 157. Origine du nom, 183. Brusquent les ministres, 235. Tout-puissant dans le parlement, 252. Le jouent, 297. Consternés de la paix; veulent la rompre, 307 et 311. Elle se conclut, 316. Leurs prétentions, 317. Tentent inutilement de gagner Condé, 329. Taxés par Condé d'avoir voulu l'assassiner, 339. Se réconcilient avec la cour, 351. Union de la grande et de la petite; elles travaillent pour la délivrance des princes, t. IV, p. 21 et 22. Le signe de la paille qu'elle adopte, 173.
Fuensaldagne, général espagnol, trompé habilement par Mazarin, t. IV, p. 185.

Fuentes (dom Pedro Henriquès de Azevedo, comte de), ennemi d'Henri IV, t. I, p. 60, Appuie les conjurations contre lui, 84. Veut justifier Biron, 113. S'applaudit de l'avoir aidé, 122. Séduit le prince de Joinville, 125. Se réjouit de l'assassinat du roi, 230.

G.

Gabrielle d'Estrées. Amour d'Henri IV pour elle, t. I, p. 23. Veut perdre Sully, et échoue dans son projet, 30. Sa mort, 32.

Galligaye, maréchale d'Ancre (Eléonore). Commencement de sa faveur, t. I, p. 142. Plaintes d'Henri IV contre elle, 143. Elle gouverne la reine, 239. Ses monopoles, t. II, p. 43. Elle est arrêtée, 48. Son caractère, 55. Accusée, condamnée et exécutée, 57 et suiv.

Gaston (Jean-Baptiste. Monsieur, duc d'Orléans). Son éducation, t. II, p. 162. Difficultés pour son mariage, 188. Veut se défaire de Richelieu à Limours, 193. Epouse mademoiselle de Montpensier et abandonne Chalais, 206. Veuf, devient amoureux de Marie-Anne de Gonzague, 223. Mene une vie licencieuse, et passe en Lorraine, 245 et 246. Brave puérilement Richelieu, et fuit à Orléans, 271. De là en Lorraine, 289.

S'y marie, 296. Se retire à Bruxelles, 297. Arme contre le roi, et entre en France, 307 et 308. Abandonne Montmorenci pris à Castelnaudari, 318. Se sauve de nouveau à Bruxelles, 328. Est rappelé en France avec avantage, 359. Se joint au comte de Soissons pour se venger du cardinal, et hésite au moment de l'exécution, 371 et 378. Se retire à Blois, et est forcé de revenir, t. III, p. 1. S'engage dans la conjuration de Cinq-Mars, 85. Fait des aveux décisifs contre lui, et se couvre de honte, 95 et 101. Est puni d'une maniere méprisante, 108. Déclaration contre lui, 118. Rappelé après la mort de Richelieu, 119. Commence sous la régente à se mêler des affaires, 176. Traite avec le parlement, 190. Eprouve quelques mécontentemens à la cour, 249. Se conduit bien au parlement, 250. Travaille efficacement à la paix de Rueil, 302. Consent à l'emprisonnement de Condé, 357. A sa translation à Marcoussis, t. IV, p. 7, et au Havre, 17. Signe un traité pour la liberté des princes, 24. A peur de la reine, 34. Ne veut pas se réconcilier avec elle, 41. En est peu ménagé, 60. Se réunit à Condé, 121. Envoie Mademoiselle défendre Orléans contre le roi, 128. Veut opprimer le par-

lement; ce qu'il appelle *égayer*, 153. Sa conduite équivoque à la journée de Saint-Antoine, 163 et 168. Ses embarras, et sa conversation plaisante avec le coadjuteur, 195. Est exilé à Blois, 197.

Gonsague (Marie-Anne de). Gaston en devient amoureux, t. II, p. 223. Enfermée à Vincennes, 241. En sort, et Gaston l'oublie, 243 et 247.

Gonsague (Anne de) la Palatine. Son caractere, t. IV, p. 20.

Gourville, t. I, p. xlj. Tente d'enlever Gondi, t. IV, p. 94.

Gramond, t. I, p. x.

Grandier (Urbain). La cause et l'histoire de ses malheurs, t. II, p. 339.

Guenaud, médecin. Sa franchise, t. III, p. 236.

Guerres civiles, t. I, p. 267; t. II, p. 4, 45, 226, 232, 241, 314; t. III, p. 62, 263; t. IV, p. 94.

H.

Hammon (la) contribue au malheur de Grandier, t. II, p. 343.

Havre-de-Grace. Les princes y sont transférés, t. IV, p. 17.

Hautefort (madame de). Goût du roi pour elle, t. II, p. 249. Exilée, t. III, p. 11.

Hébert, secrétaire de Biron, t. I, p. 86. Fidele à son maître, 106. Avoue après sa mort, 118.
Henri IV. Son plan de gouvernement, t. I, p. 2. Etat des finances sous lui, 3. Du clergé, 9. Du barreau, 11. De la cour, 14. Sa conversation avec le duc de Montpensier, 17. Songe à se remarier, 22. Caractere de son amour pour Gabrielle, 23. Ses idées sur le mariage, 25. Préfere Sully à sa maîtresse, 31. Ce qu'il désiroit dans une femme, 34. Son amour pour Henriette d'Entragues, 36. Lui fait une promesse de mariage, 37. Ce qu'il pense du duc de Savoie, 54. Il lui fait la guerre, 63. Est exposé, 68. Son mariage, 70. Pardonne à Biron, 71. Cause de la jalousie à la reine, 77. Soupçonne Biron, 82. Découvre ses intrigues, 88. Sa sensibilité pour le coupable, 91, 95, 97. Raisons qui le déterminent à ne pas faire grace, 112. Il fait fleurir son royaume, 127. Protége les arts, 130. Se plaint de Concini et de sa femme, 143. Mécontent de sa maîtresse, 144. Retire sa promesse de mariage, 151. Court risque de la vie, 154. Fait faire le procès aux coupables, 161. Pardonne, 170. Caresse Sully calomnié, 177. Menace le duc de Bouillon,

et lui rend ses états, 182. Etablit la sûreté dans le royaume, 184. Se fait estimer au dehors, 186. S'excuse de ses défauts, 188. Devient amoureux de la princesse de Condé, 190. Sa foiblesse, 191. Son dépit quand la princesse est emmenée par son mari, 197. Il veut la faire enlever, 202. Fait lui-même manquer le coup, 206. Ses préparatifs de guerre, et ce qu'on en pense, 209 et 211. Ses agitations, 213. Mauvaises dispositions à la cour, 215. Il est tué, 221. Regrets de la France, 226.

Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, et duchesse de Beaufort. Aimée du roi, t. I, p. 36. Qui lui fait une promesse de mariage, 37. La fait arrêter, 161. Elle ne daigne pas se justifier, 166. Demande grace pour ses complices, et l'obtient, 169.

Histoire de la mere et du fils, t. I, p. xix.

Histoire du temps pendant la minorité, t. I, p. lj.

Hôtel-de-Ville de Paris. Massacre qui s'y fait, t. IV, p. 173.

I.

Jars (N. de Rochechouart, commandeur de), arrêté, t. II, 331. Sa fermeté au moment du supplice, auquel il échappe, 355.

Jarsay, amoureux de la reine, t. III, p. 349.
Jeannin (Pierre), bon ministre d'état, t. I, p. 139. Se charge d'une faute pour concilier un différend, 237.
Jésuites (les ... criminels, etc.), t. I, p. x. Suspects à Henri IV, 179.
Importans (cabale des), t. III, p. 127. Leurs prétentions, 141. Appuyés du duc d'Enguien, 144. Fatiguent la régente, 149. Qui s'en défait, 154.
Joinville (le prince de), depuis duc de Chevreuse, amoureux de la marquise de Verneuil, 123.
Joly, t. I, xlvij. Syndic des rentiers, se prête à un faux assassinat, t. III, p. 334.
Joseph (le pere) du Tremblay, capucin. Commence à être connu de Richelieu, t. II, p. 122. Fidele au cardinal, t. III, p. 32. Son caractere, et sa mort, 34 et suiv.
Journal de Richelieu, t. I, p. xviij.
Journal du parlement, t. I, p. lj.
Journée des barricades, t. III, p. 213.
Journée des dupes, t. II, p. 260.

L.

La Fayette (mademoiselle de). Tendre amitié de Louis XIII pour elle, t. III, p. 17. Persécutée par Richelieu, se retire dans un

couvent, 19. Y est trahie, et réconcilie Louis avec la reine, 20.
La Feymas. Juge cruel gourmandé par le commandeur de Jars, t. II, p. 331.
La Fin (Beauvais la Noele, sieur de). Séduit Biron, t. I, p. 43. Songe à le trahir, 68. Evite la prison, 84. Dépose contre Biron, 103.
Laporte, t. I, p. xlviij.
Laubardemont, juge de Grandier, t. II, p. 340.
Le Clerc, t. I, p. xiv.
Le Grain, t. I, p. iij et iv.
Le Jai, premier président, résiste à Richelieu, t. III, p. 41.
Lenet, t. I, p. xlv. S'attache à Condé, t. III, p. 361.
Lesdiguieres (François de Bonne, sieur de), t. I, p. 53. Fait connétable, t. II, p. 157.
Lettres (aventure des), t. III, p. 147.
Lettres de Richelieu, t. I, p. xx.
Levassor, t. I, p. xij.
Lezeau (le Fevre de), t. I, p. xxx.
L'Hoste. Sa trahison, t. I, p. 139.
Longueville (Henri d'Orléans, duc de), se déclare pour la fronde, t. III, p. 268. Est arrêté, 353. Mis en liberté, t. IV, p. 48.
Longueville (Anne-Genevieve de Bourbon, duchesse de), épouse du précédent. Essuye une mortification, t. III, p. 147. Se livre

aux frondeurs, 257. Se rend très-agréable aux Parisiens, 276. Se sauve au moment de la prison de son mari, 355. Brouillée avec le prince de Conti, son frere, à Bordeaux, t. IV, p. 206.

Loret, t. I, p. lij.

Lorraine (Marguerite de), auteur des amours d'Henri IV, t. I, p. vj.

Lorraine (Charles IV, duc de), dépouillé en partie par Louis XIII, t. II, p. 296. Vient au secours d'Etampes, t. IV, p. 147. Ses bizarreries politiques, 148. S'en retourne, 151. Revient, 183. Se conduit mal, et est forcé de se retirer, 192.

Louis XIII monte sur le trône, t. I, p. 227. Est sacré, 247. Assiste au chapitre des jacobins, 249. Son mariage avec l'infante résolu, 255. Se marie, t. II, p. 9. Prévenu contre sa mere, 39. Hait Concini, 44. Le fait tuer, 47. Exile sa mere à Blois, 52. La voit à Courcieres, 116. Guerre d'Angers, 130. Paix, 135. Son entrée galante à Paris, 139. Comme on dispose de sa faveur, 145. Son courage et ses talens militaires, 157. Idée que Richelieu lui donne de son royaume, 168. Jaloux de Buckingham, 182. Jaloux du mariage de son frere, 188. Affaire de Chalais, 202. Ne veut pas que son frere

se remarie, 223. Se présente devant la Rochelle, 233. Ses exploits contre la Savoie et les huguenots, 241. Tombe malade à Lyon, 256. Promet de renvoyer Richelieu, 257. Le retient à la journée des dupes, 263. Laisse sa mere à Compiegne, 285. Force son frere de quitter le royaume, 289. Sa mere fuit en Flandre, 293. Et son frere aussi, 297. Force le duc de Lorraine à lui céder des villes, *ibid.* Refuse la grace de Montmorenci, 323. Crédule et superstitieux, 337. Refuse à sa mere permission de revenir en France, et rappelle son frere, 357. Il force son frere de quitter Blois, t. III, p. 1. Ses favoris et ses maîtresses, 5. Permet qu'on fasse un affront à sa femme, 14. Réconcilié avec elle par mademoiselle de la Fayette. 20. Abandonne à Richelieu le pere Caussin, son confesseur, 29. Assiste au procès de son beau-frere, 40. Souffre que le procès soit fait à son frere, le duc de Vendôme, 49. Menace le comte de Soissons, 59. Se prend de goût pour Cinq-Mars, 75. Mais subordonné à la volonté de son ministre, qui le tyrannise, 77. Gagné par Cinq-Mars, paroît se détacher de son ministre, 86. Lui rend toute sa confiance, 94. Entrevue de Tarascon, 98. Déclaration du roi déshonorante

pour lui, 101. Son insensibilité pour son malheureux favori, 108. Rappelle les exilés et Gaston, 119. Sa mort, son caractere, 123.

Louis XIV quitte Paris, t. III, p. 233. Y revient, 245. Le quitte de nouveau, 259. Y revient encore, 321. Est montré endormi au peuple, t. IV, p. 45. Déclaré majeur, 88. quitte Paris, 100. Et revient triomphant, 196.

Luynes (Albert, duc de) s'empare de l'esprit du roi, t. II, p. 38. Son crédit, 67. Son adresse à contenir la reine mere, 71. Soutient les jésuites et le clergé, 78 et 79. Obtient la confiscation des biens du maréchal d'Ancre, 80. Surpris par la reine, qui se sauve de Blois, 102. Forcé de traiter, se sert de Richelieu, 108. Bien reçu de la reine, 116. Cabale contre lui, 124. Il la désunit, 129. Jaloux de la faveur. Conversation avec Bassompierre, 146. Est fait connétable et garde des sceaux, 152 et 153. Meurt. Son caractere, 155.

Luz (le baron de) attaché à Biron, t. I, p. 31. Son confident, 86. Déclare tout après la mort de Biron, 118. Est tué, et son fils aussi, 260.

M.

Madame (Henriette-Marie) épouse le roi

d'Angleterre, t. II, p. 180. Réfugiée à Paris, se ressent de la guerre civile, t. III, p. 290.

Mademoiselle (Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier), t. I, p. xlij. Ferme Orléans au roi, t. IV, p. 130. Aide Condé à la bataille de Saint-Antoine, 165. Très-compatissante, 166. Fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée du roi, 169.

Mantoue (affaire de), t. II, p. 236.

Manufactures, t. I, p. 130.

Marcoussis (château de). Condé y est transféré, t. IV, p. 7.

Marfée (bataille de la), t. III, p. 63.

Marie de Médicis (reine mere), épouse Henri IV, t. I, p. 70. Jalouse de la marquise de Verneuil, 77. Inquiete des projets de Biron, 95. Son caractere. Trop attachée à Concini et sa femme, 143. Son couronnement, 218. Déclarée régente, 229. Se laisse gouverner par ses favoris, 239. Prodigue les finances, 243. Ne sait pas tenir l'équilibre dans sa cour, 263. Soulevement contre elle, et guerre, 268 et 269. Paix de Sainte-Menehould, 274. Elle est peu ménagée par les états-généraux, 276. Embarrassée par le parlement, 284. Obtient un triomphe

apparent, 299. Se détermine à la guerre, t. II, p. 3. Ses défauts, 11. Exilée à Blois, 52. Y est fort gênée, 73. S'en sauve, 101. Traite avantageusement. Voit son fils, 116. Se déclare contre Luynes, 126. Prête son nom aux mécontens, 129. Accepte la paix, 136. Retourne à la cour, 138. Veut remarier Gaston, 223. Se refroidit pour Richelieu, 235. Fait arrêter Anne de Gonzague, 241. Eclate contre le cardinal, 244. Suit son fils à Lyon pour perdre Richelieu, 257. Journée des *dupes*, et mauvaise conduite de la reine, 260. Fait déclarer Gaston contre le ministre, 271. Elle est retenue à Compiegne, 285. Se sauve en Flandre, 293. Croit aux devins, 337. Veut revenir en France, 352. Se soumet inutilement à de dures conditions, 357. Choquée contre Gaston, qui l'abandonne, 362. Ses dernieres supplications pour revenir, inutiles, t. III, p. 45. Sa mort, 110.

Marigny (Jacques-Carpentier), écrivain plaisant et satyrique, t. III, 258.

Marillac, l'un maréchal de France, l'autre garde des sceaux. Se prêtent aux vues de la reine mere contre Richelieu, t. II, p. 252. Arrêtés 266. On instruit le procès du maréchal, 299. Condamné et exécuté, 303. Le garde des sceaux meurt en prison, 305.

Marsolier, t. I, p. 9.
Mascurat, t. I, p. lij.
Massacre de l'Hôtel-de-Ville de Paris, t. IV, p. 173.
Matthieu, t. I, p. iv et v.
Mauger, t. I, p. xxx.
Mazarin se fait connoître en France, t. III, p. 50. Nommé du conseil de régence. Se démet, 129. Plaît à la régente, 132. Ses qualités, 134. Porte ombrage aux *importans*, 141. En est menacé, et les ruine, 153. Son caractere, 159. Murmures contre lui, 161. Affaire des gardes, 167. Du toisé, 171. Du tarif, 172. Souleve la cour et la ville contre lui, 175. Se fait peu estimer, 177. Sa conduite pendant les *barricades*, 220. Ses frayeurs, 226. Flatte bassement le coadjuteur, 229. Attaqué par le parlement, 235. Lui fait sa cour, 241. Mécontente Gaston et le regagne, 249. Arrêt du parlement contre lui, et haine générale, 263. Admis malgré ses ennemis aux conférences de Rueil, signe la paix, 306. Rentre comme en triomphe à Paris; mécontent du duc d'Enguien, 322. S'abaisse inutilement, 327. Se réconcilie avec les frondeurs, 351. Nouvelles semences de brouilleries entre lui, les frondeurs et le

parlement, t. IV, p. 1. Fait la paix de Bordeaux, 10. Joue le coadjuteur, 18. Accusé d'avoir voulu faire assassiner Beaufort, 32. Invective contre Gondi, 34. Arrêt du parlement contre Mazarin, 39 et 40. Il quitte Paris, 42. Et le royaume, après avoir délivré les princes, 49. Rentre en France, 107. Sa tête mise à prix, 112. Arrive à la cour, 118. Son adresse dans les négociations, 156. Soupçonné d'avoir eu part au massacre de l'Hôtel-de-Ville, 176. Quitte encore le royaume, 184. Trompe habilement Fuensaldagne, 185. Revient triomphant, 202.

Mazarinades, t. I, p. liij.

Meilleraye (le maréchal de la). Sa pétulance, t. III, p. 205 et 215.

Mémoires de la régence, t. I, p. 21.

Mémoires du duc d'Orléans, t. I, p. xxiv.

Mercure, t. I, p. ij.

Mirame, piece de théâtre, chere à Richelieu, t. II, p. 370.

Molé (Matthieu), premier président. Son caractere, t. III, p. 186. Son intrépidité, 222 et 224. Sensible, 345. Chagrin de l'injure faite à sa majesté, t. IV, p. 47. Fait garde des sceaux, 57 et 60. Contient le prince et Gondi dans une séance tumultueuse, 83.

Recouvre les sceaux, après les avoir perdus, 89. Calme dans la sédition, 111.

Monod (le pere), jésuite, poursuivi par Richelieu, t. III, p. 22. Echappe à sa vengeance, 31.

Montargis pris par Condé, t. IV, p. 136.

Montbrun, t. I, p. xxxiij.

Montglat, t. I, p. xliv.

Montmorenci (Henri, duc et maréchal de). Le roi lui recommande Richelieu, t. II, p. 256. Prend le parti de la reine mere et de Gaston, 308. Sa situation embarrassante, 314. Battu et pris à Castelnaudari, 317. Jugé et exécuté, 322.

Montpensier (le duc de). Sa conversation avec Henri IV, t. I, p. 17.

Montrésor (Claude de Bourdeille, comte de), t. I, p. xxv. Se charge avec Saint-Ibal d'assassiner Richelieu, t. II, p. 381. De la cabale des *importans*, t. III, p. 127.

Moret (le comte de). S'il fut tué à Castelnaudari. Anecdote singuliere, t. II, p. 317.

Motteville (madame de), t. I, p. xxix.

N.

Navigation, t. I, p. 128; t. II, p. 371.

Nemours (mémoires de la duchesse de), t. I, p. xlviij.

Nemours (Charles-Amédée de Savoie, duc de), commande l'armée de Condé avec le duc de Beaufort, t. IV, p. 126. Leur mésintelligence, 131. Se bat avec le duc de Beaufort, qui le tue, 182.

Nesmond (le président de) opine contre le gré de Richelieu, t. III, p. 42.

Noblesse confondue avec la finance, t. I, p. 8.

Notables (assemblée des), t. II, p. 68 et 220.

Novion (le président de) résiste à Richelieu, t. III, p. 42.

O.

Ondedei, évêque. Son caractere, t. IV, p. 9.

Ormistes, nom de faction à Bordeaux, t. IV, p. 205.

Ornano (le maréchal d'), gouverneur de Gaston. Arrêté, t. II, p. 165. Relâché et fait maréchal de France, 185. Resserré dans le château d'Amboise, 190. Y meurt, 210.

P.

Pairs (convocation des), t. I, p. 282; t. III, p. 235.

Palatine (la). Voyez Anne de Gonsague.

Paille. Signe de reconnoissance pour les frondeurs, t. IV, p. 173.

Paris. Les troubles y commencent, t. III, p. 180. Prend les armes, 206. Bloqué et assiégé, 272. Tout en armes, t. IV, p. 86. Misere qui y regne, 152. Massacre de l'Hôtel-de-Ville, 173. Consternation, 176. Menacé de pillage, 180.

Parisiens (les) n'aiment pas à se *désheurer*, t. III, p. 208. Leurs exploits guerriers, 273. Les généraux ne veulent point, par égard, les mener à l'ennemi, 284. Leur consternation après le massacre de l'Hôtel-de-Ville, t. IV, p. 176. Députent au roi, 192. Donnent une fête à Mazarin, 203.

Parlement de Paris. Prend connoissance des affaires d'état, t. I, p. 279. Convoque les pairs, 283. Remontrances publiques, 289. Cede pour le bien de la paix, 298. Réclame pour le toisé et le tarif, t. III, p. 172. Donne malgré la cour l'arrêt d'union, 175. Assemblée de la chambre de S. Louis, 178. Ce qu'on y traite, 181. Différens motifs des membres, 182. Ses demandes, 188. Lit de justice, 192. Les assemblées recommencent, 193. Insulté par la populace dans les *barricades*, 221.

Comment Retz en séduit plusieurs membres, 231. Convocation des pairs, 235. Se réconcilie avec la cour, 244. Et se rebrouille, 246. Dominé par les frondeurs, 251. Rend l'arrêt contre Mazarin, 262. Comment il est conduit par le coadjuteur, 286. Trompé par une fourberie, 292. Ses députés travaillent à la paix malgré les frondeurs, 300. La font à leur risque, 305. S'assemble pour les rentiers. Affaire de Joly, 335. Les conseillers vont armés au palais; 346. Il s'intéresse pour celui de Bordeaux, t. IV, p. 5. Et pour le prince de Condé, 26 et 30. Séduit par la fronde, et violenté par le peuple, 36. Rend arrêt contre Mazarin, 40 et 43. Séance tumultueuse, 82. Met à prix la tête de Mazarin. Ce qu'on pense de cet arrêt, 112. Ordonne à des conseillers de courir sus aux Mazarins, 114. Sa conduite inconséquente, 115. Est insulté par le peuple, 143. Oppression du parlement, 153. Forcé et assujéti par les factieux, 177. Transféré à Pontoise, 181. Réuni à Paris, 198. Déclare Condé criminel de lese-majesté, 207.

Parlement de Bordeaux insulté par le peuple, t. III, p. 365. Transféré à Agen, et rappelé, t. IV, p. 206.

Pasquier, t. I, p. vij.

Pavé (le haut du). Ce que c'est, t. I, p. 248.

Petits-maîtres, t. III, p. 327.

Picoté employé à séduire Biron, t. I, p. 50.

Pinon, doyen du parlement, s'oppose à une vexation de Richelieu, t. III, p. 41.

Plaisanterie d'un badin de Saumur, t. I, p. 250.

Pont de Cé (escarmouche du), t. II, p. 134.

Pontis, t. I, p. xxxij.

Potier (Augustin), évêque de Beauvais, confident de la régente, t. III, p. 128. Est renvoyé, 155.

Puy-Laurens (Antoine de Lâage, sieur de), recherché par le cardinal, t. II, p. 359. Court risque de la vie à Bruxelles, 360. Epouse la parente de Richelieu, 363. Est arrêté, et meurt en prison, 366.

R.

Raguenet, marchand de fer, arrête le parlement, t. III, p. 221.

Ravaillac, t. I, p. 221. Ne paroît pas avoir eu de complices, 222.

Razis découvre la trahison de l'Hoste, t. I, p. 139.

Ré (l'isle de), attaquée par les Anglois, t. II, p. 231.

Recueil de pieces sur Henri IV, t. I, p. vij.

Contre les Luynes, xxij. Pour la reine mere, xxxvij.

Régence (beaux jours de la), t. III, p. 155.

Renazé, secrétaire de la Fin, t. I, p. 65. Arrêté en Savoie, 85. Se sauve et dépose contre Biron, 103.

Rentiers (affaire des), t. III, p. 333.

Réponse d'un religieux à un cardinal, sur la pluralité des bénéfices, t. I, p. 300.

Retz (Jean-François-Paul de Gondi, archevêque de Corinthe, coadjuteur, puis archevêque de Paris, et cardinal de), t. I, p. xlvj. Commence à paroître dans les affaires, t. III, p. 188. Son caractere, 195. Est bafoué au Palais Royal, 202. Appaise la sédition, 206. En est mal récompensé, 208. Auteur des *barricades*, 210. Flatté bassement par Mazarin, 229. Forme un système de révolte, 231. Veut inutilement séduire le duc d'Orléans, 238. Gagne le prince de Conti, 254. Rend Mazarin odieux, 259. Boutefeu de la guerre civile, 266. Obtient séance au parlement, 286. Le trompe, 292. Veut empêcher la paix, 307. Veut gagner Condé à la fronde, 329. Feint assassinat de Joly, 335. Accusé par Condé, 340. Se réconcilie avec la cour, et contribue à sa prison, 351. Sa position critique, t. IV,

p. 12. Demande le chapeau de cardinal, 14. Joué par Mazarin, 18. Travaille à délivrer les princes, 22. Y engage le parlement, et le souleve contre Mazarin, 32. Invective contre lui. Il s'en tire adroitement, 37 et 39. Fait rendre arrêt contre Mazarin, 40 et 43. Se vante d'une conduite peu édifiante, 59. Sa retraite politique, 63. Il se fortifie dans la cathédrale, 64. Recherché par la reine; son entrevue avec elle, 68. Brave Condé, 71. En plein parlement, 83. Court risque de la vie, 84. Et d'être enlevé, 94. Galant auprès de la reine, 98. Imagine un *tiers-parti*, 104. Est fait cardinal, 123. Se met en défense contre Condé, 180. Négocie et reçoit le chapeau, 189. Ses mauvaises intentions, 199. — Est arrêté, 201. Comme il finit, 213.

Rhode (madame de), négocie jusqu'à la mort, t. IV, p. 187.

Richard (l'abbé), t. I, p. xxxj.

Richelieu (Armand-Jean Duplessis, cardinal de), s'introduit à la cour, t. II, p. 18. Disgracié, 64. Rappelé auprès de la reine, 108. La réconcilie avec son fils, 116. Devient son principal confident, 122. Use de cet avantage pour s'élever, 125. Fait encore la paix de la reine. On lui promet le chapeau de cardinal, 135. On lui manque de parole, 141. Fait

cardinal; entre au conseil, 160. Gagne l'estime et la confiance du roi, 167. Devient le maître dans le conseil, 172. Sa fermeté, 176. Epouse les soupçons du roi contre Buckingham, 182. Passe pour galant, 184. Cabale contre lui, et ses inquiétudes, 192. Court risque de la vie à Limours, 194. Interroge lui-même Chalais, 195. Le roi lui donne des gardes, 215. Embarrassé entre le roi et sa mere, 223. Déconcerte une intrigue de madame de Chevreuse, 229. Soumet la Rochelle, 234. Eprouve des froideurs de la reine mere, 235. Elle éclate contre lui, 244. Accompagne le roi à la guerre de Savoie, 250. Complot des Marillac, 252. Recommandé par le roi à Montmorenci, 256. Sa disgrace promise, 257. Triomphe à la journée *des dupes*, 260. Insulté par Gaston, 271. Son adresse dans l'avis contre la reine mere, 276. Qu'il fait retenir à Compiegne, 285. Se délivre de tous ses ennemis, 293. Se venge de Marillac, 304. Veut empêcher Montmorenci de se perdre, 311. Refuse de demander sa grace, 324. Punit des amis ingrats, 330. Sa conduite à l'égard du commandeur de Jars, 336. Et d'Urbain Grandier, 337. Tâche de déterminer la reine mere à aller à Florence, 353. Ménage le retour de Gaston, et met à celui

de la mere des conditions impossibles, 358. Favorise les sciences, les arts, le commerce, la marine, 369. Court risque de la vie à Amiens, 381. Réduit Gaston, t. III, p. 1. Soissons lui résiste, et obtient des conditions avantageuses, 4. Cause un affront à la jeune reine, 14. Persécute mademoiselle de la Fayette, 20. Tourmente la duchesse de Savoie, et veut la déshonorer, 22 et 24. Persécute le P. Monod, 21 et 30. Se débarrasse du P. Caussin, 29. Soupçonne le P. Joseph, 32. Fait faire le procès au duc de la Valette, 40. Empêche le roi d'écouter les dernieres sollicitations de sa mere, 45. Fait condamner le duc de Vendôme, 47. Force le comte de Soissons à la révolte, 60. S'il l'a fait tuer, 64. Abandonne Saint-Preuil, 73. Favorise Cinq-Mars, et le quitte, 76. Tyrannise le roi, 79. Le tire de Paris pour en être maître, 82. Sa marche fastueuse vers la Catalogne, 83. Menacé d'une disgrace, 86. Reprend tout son empire, 94. Entrevue de Tarascon, 98. Son retour triomphant, 109. Sa mort et son éloge, 112 et 115.

Rieux (le comte de) manque au prince de Condé, t. IV, p. 182.

Riviere (l'abbé de la), favori de Gaston,

t. III, p. 247. Vise au chapeau de cardinal, 249. Est disgracié, 355.

Rochefort, t. I, p. xxxiij.

Rochefoucault (François VI du nom, duc de la), t. I, p. xliv. Ses motifs pour s'attacher à la fronde, t. III, p. 279. Sa conduite à Bordeaux, 359. Ennemi du coadjuteur, t. IV, p. 52. Lui fait courir risque de la vie, 84.

Rochelle (la), menacée par Richelieu, t. II, p. 177. Bloquée, 226. Assiégée et soumise, 234.

Ruccelai (l'abbé) travaille pour tirer la reine mere de Blois, t. II, p. 86. Mal récompensé, 120.

Rueil (conférences de), t. III, p. 301.

S.

Saint-Antoine (bataille de), t. IV, p. 163.

Sainte-Genevieve (procession de), t. IV, p. 155.

Saint-Evremond, t. I, p. xlix.

Saint-Germain (premieres conférences de), t. III, p. 240; secondes, p. 312.

Saint-Germain (Mathieu de Morgues, sieur de), t. I, xxxvj.

Saint-Ibal. Se charge d'assassiner Richelieu,

t. II, p. 381. A la tête des importans; t. III, p. 127. Succombe, 155.
Saint-Louis (assemblées de la chambre de), t. III, p. 178. Ce qu'on y traite, 181.
Sainte-Menehould (paix de), t. I, p. 274.
Saint-Preuil (François de Jussac d'Ambleville, sieur de). Son histoire tragique, t. III, p. 69.
Saint-Simon (le duc de). Rend un grand service à Richelieu, t. II, p. 263. Qui est jaloux de lui, et le fait éloigner. Ses généreux sentimens, t. III, p. 6.
Savoie (affaires de), t. III, p. 21.
Séguier (le chancelier). Rend un grand service à Anne d'Autriche, t. III, p. 15. Son caractere, 164. Court risque de la vie, 213. Privé des sceaux, t. IV, p. 4.
Siecle courant, t. I, p. xij.
Siri (Vittorio), t. I, p. j.
Soboles (les freres). Bravent le duc d'Epernon, t. I, p. 132.
Soissons (Louis de Bourbon, comte de); impliqué dans l'affaire de Chalais; sort du royaume, t. II, p. 209. De retour, se brouille avec Richelieu, 376. Veut s'en défaire, 379. Se réfugie à Sedan, 384. Obtient des conditions avantageuses, t. III, p. 4. Entre en France à la tête d'une armée, 52. Est tué, 64.
Sourdis, archevêque de Bordeaux. Sa que-

relle avec le duc d'Epernon, t. II, p. 368.
Sully. Ses mémoires, t. II, p. iij. Mis à la tête des finances, 5. Attaqué par Gabrielle, 30. Déchire la promesse de mariage d'Henri IV, 37. Ses idées sur les arts de luxe, 130. Ses bons conseils au roi sur sa maîtresse et les favoris de sa femme, 145. Intrigue contre lui; bonté du roi, 173. Bon conseil au roi sur la fuite du prince de Condé, 198. Il quitte la cour. Sa tendresse pour Henri IV, et ses dernieres années, 251.
Surate, berceau de la compagnie des Indes, t. II, p. 372.
Sûreté (article de la), t. III, p. 241.

T.

Talon, t. I, p. xliij. Son action pathétique dans le parlement, t. IV, p. 41.
Tarif (affaire du), t. III, p. 172.
Testament politique de Richelieu, t. I, p. xvij.
Themines (Paul Lauzieres de), maréchal de France, t. II, p. 28.
Thou (M. de). Se pousse à la cour, t. III, p. 75. Donne de bons conseils à Cinq-Mars, 85. Reçoit une confidence dangereuse, 92. Est arrêté, 94. Condamné, 103. Exécuté, 107.
Tiers-parti, t. IV, p. 104.

Toiras (le maréchal de). Défend l'isle de Ré, et rend jaloux le cardinal, t. II, p. 231.

Turenne (Henri de la Tour-d'Auvergne, maréchal de), attaché aux frondeurs; est abandonné par son armée, t. III, p. 313. Battu par le maréchal du Plessis, t. IV, p. 28. S'attache à la cour, 99. Sauve l'armée royale à Bleneau, 139. Ruse pour battre l'armée d'Etampes, 145. Sa fermeté contre le duc de Lorraine, 150. Bataille de Saint-Antoine, 162. Belles manœuvres, 187 et 191.

V.

Val-de-Grace (aventure du), t. III, p. 14.

Valette (le cardinal de la). Encourage Richelieu à la journée des *dupes*, t. II, p. 265.

Valette (le duc de la). Essuye un procès criminel, et est condamné, t. III, p. 45.

Valteline (affaire de la), t. II, p. 147 et 173.

Vendôme (Alexandre, chevalier de), grand-prieur. Hait Richelieu, et se lie avec Chalais, t. II, p. 196. Arrêté, 198. Meurt en prison, 210.

Vendôme (César Monsieur, duc de). Entraîné par son frere dans l'affaire de Chalais, t. II, p. 196. Arrêté, 198. Mis en liberté, quitte le royaume, 210. De retour, persécuté et obligé de fuir, t. III, p. 48.

Vialart, t. I, p. xvj.
Vieuville (le duc de la). Tout-puissant dans le conseil, t. II, p. 161. Jaloux de Richelieu, 166. Disgracié et arrêté, 170.
Villeroi, bon ministre, est trompé, t. I, p. 139. Sa mort et son éloge, t. II, p. 65.
Union (arrêt d'), t. III, p. 75.
Urbain Grandier. V. Grandier.

Fin de la Table des Matieres.
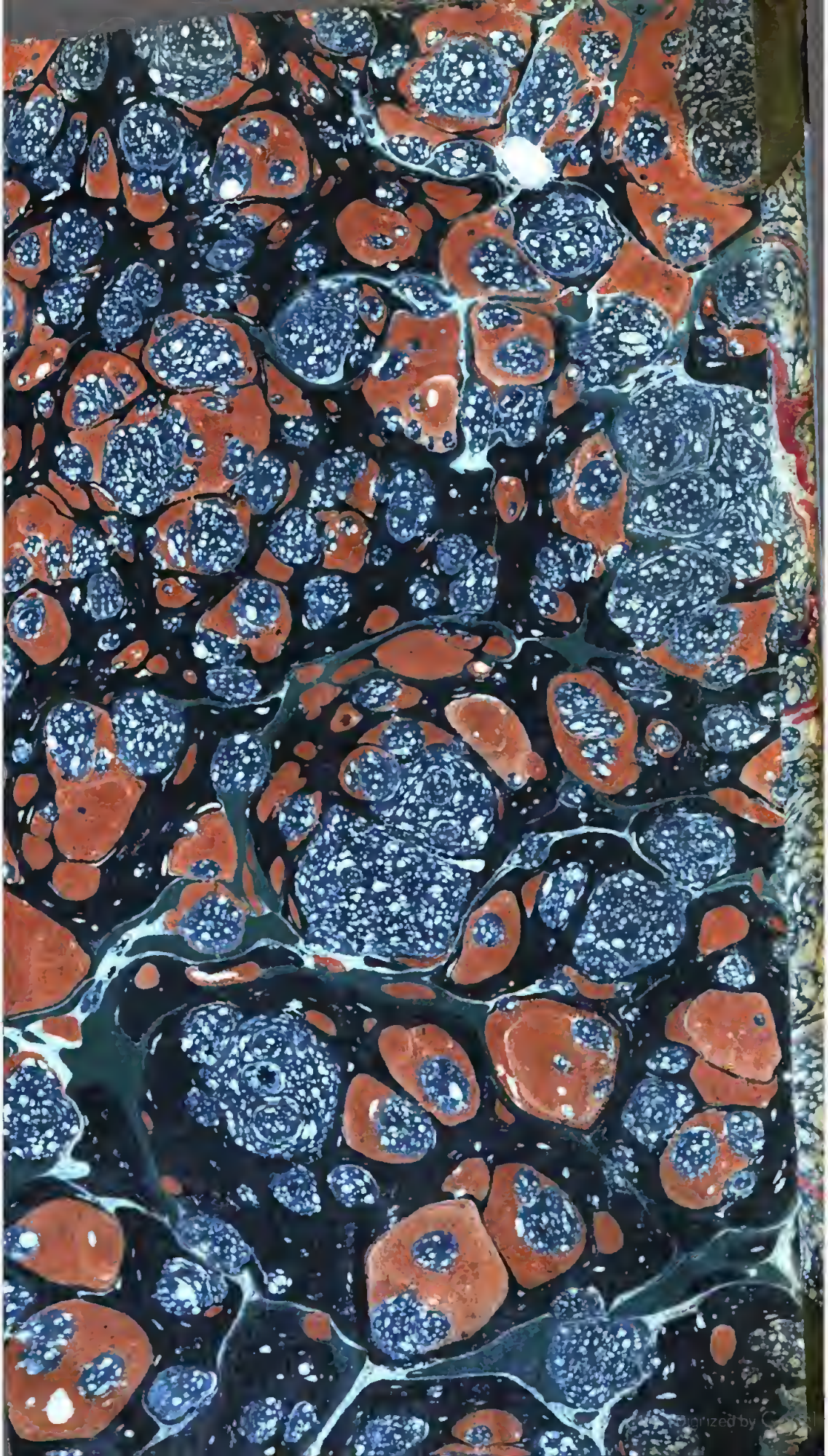
23237